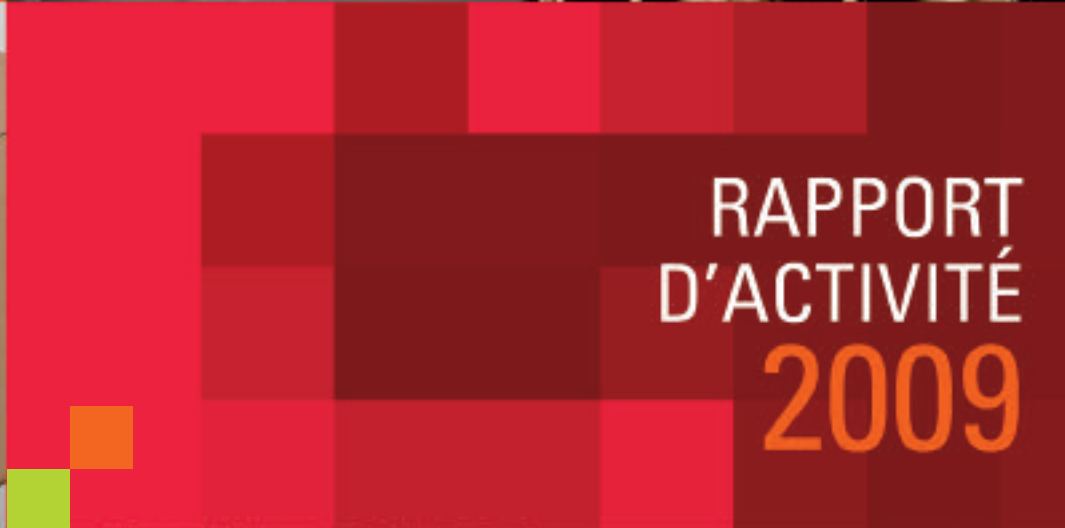
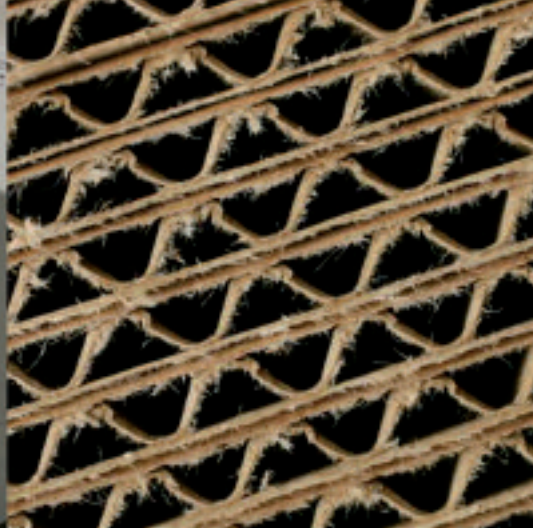


PIER RECYCLÉ/MACHINES D'
MACHINES D'EMBALLAGE/PAC
CKAGING/CARTON ONDULÉ/
PIER RECYCLÉ/MACHINES D'
MACHINES D'EMBALLAGE/PAC
CKAGING/CARTON ONDULÉ/
PIER RECYCLÉ/MACHINES D'
MACHINES D'EMBALLAGE/PAC
CKAGING/CARTON ONDULÉ/
PIER RECYCLÉ/MACHINES D'



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009



TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP
TON ONDULÉ/PREPRINT/PAP
REPRINT/PAPIER RECYCLÉ/MA
CHINES D'EMBALLAGE//PAP



SOMMAIRE

- /p.4** Rapport de gestion
- /p.22** Comptes consolidés
- /p.31** Annexe aux comptes consolidés
- /p.72** Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- /p.76** Comptes sociaux
- /p.81** Annexe aux comptes sociaux
- /p.98** Tableau des résultats au cours des 5 derniers exercices
- /p.100** Inventaire des valeurs mobilières détenues par le Groupe
- /p.102** Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- /p.106** Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- /p.112** Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et sur le gouvernement d'entreprise
- /p.118** Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration
- /p.122** Attestation des Personnes Physiques responsables
- /p.124** Honoraires des commissaires aux comptes
- /p.128** Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 juin 2010

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire pour vous informer de l'activité et des résultats de notre Groupe, vous demander d'approuver nos comptes consolidés et nos comptes sociaux au 31 décembre 2009, vous proposer l'affectation des résultats et vous donner des indications sur nos perspectives relatives à l'exercice en cours.

A/ SITUATION DU GROUPE OTOR AU COURS DE L'EXERCICE 2009

1 LE MARCHÉ

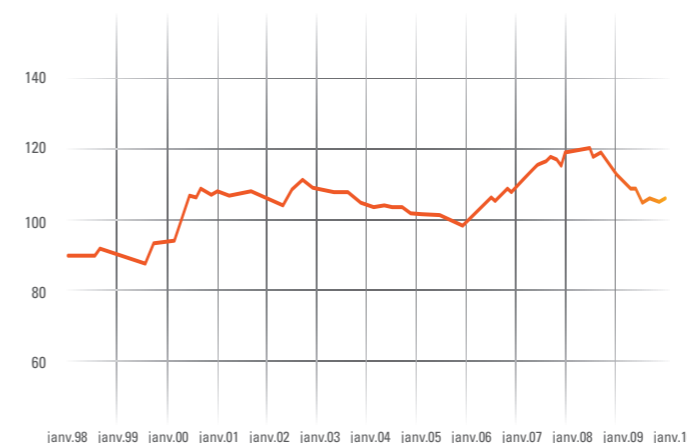
1.1 LE MARCHÉ DU CARTON ONDULÉ - VOLUME

L'exercice 2009 s'est soldé par une baisse du marché du carton ondulé de 5,3% en tonnes. Il convient de noter que cette évolution à la baisse est essentiellement le résultat du 1^{er} semestre qui a enregistré une baisse de 9,5% par rapport à l'année précédente. On constate une stabilité de l'activité au cours du 2^{ème} semestre 2009 par rapport au 2^{ème} semestre 2008 qui était lui-même en forte baisse par rapport à l'année précédente.

1.2 LE MARCHÉ DU CARTON ONDULÉ - PRIX

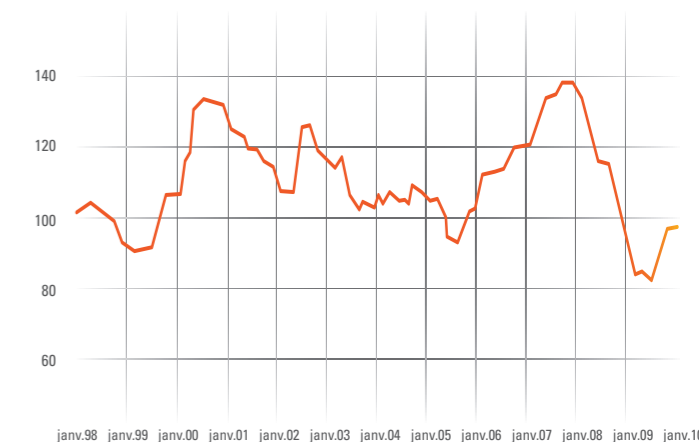
Le prix de marché moyen a baissé en 2009 d'environ 9% par rapport au prix moyen 2008. Cette baisse fait suite à une hausse au cours des 2 années précédentes de 4% et 9,5% respectivement en 2008 et 2007.

Evolution prix du carton ondulé (Source INSEE)



Cette évolution est à mettre en regard avec la baisse subie par le prix de marché du papier pour ondulé, principal élément constitutif du coût de production du carton ondulé, au cours de l'exercice 2009. En effet le prix moyen du papier pour ondulé a diminué de 27,2% en moyenne entre 2008 et 2009, faisant suite à une baisse de 8,6% en moyenne en 2008.

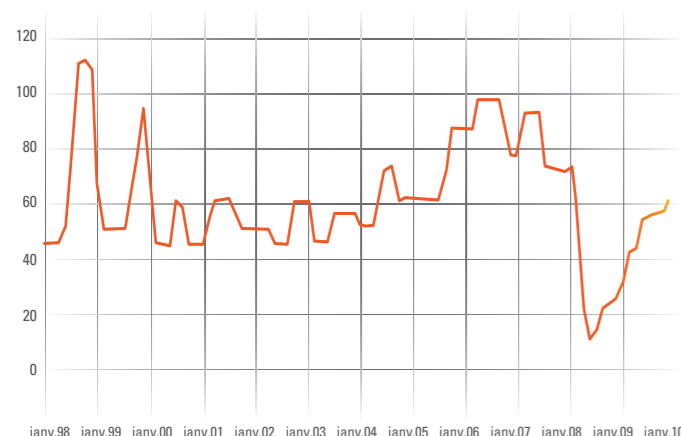
Evolution prix du papier pour ondulé (Source INSEE)



L'évolution à la baisse du prix de marché du papier pour ondulé constatée en 2009 est sous-tendue par un déséquilibre entre l'offre et la demande consécutif à la baisse des besoins tout au long de l'année 2009.

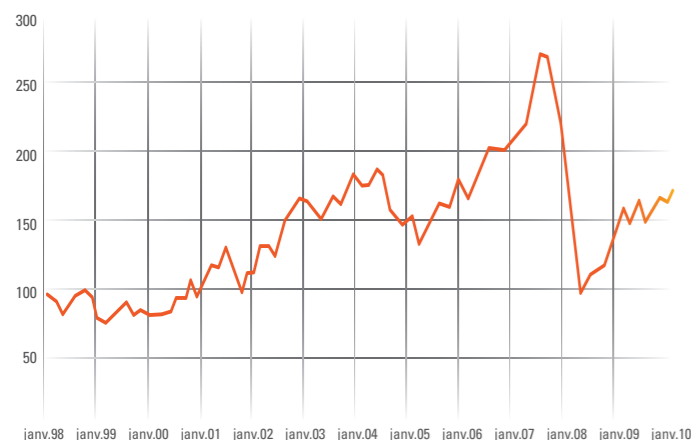
Le prix des vieux papiers récupérés a ainsi enregistré une baisse très nette en 2009. Le prix moyen 2009 a été inférieur de 39,7% à celui de 2008. Il convient de noter que les prix ont fortement chuté au cours du 2^{ème} semestre 2008 et du 1^{er} semestre 2009 pour atteindre des niveaux jamais constatés au cours des 7 années précédentes. L'année 2008 avait déjà enregistré une baisse de 21,3% par rapport à 2007.

Evolution de l'indice Revipap (€/T) - ex works



Le prix moyen du baril de Brent a baissé de 18% en moyenne entre 2008 et 2009 après une hausse de 33,9% en 2008.

Evolution du cours du Brent - spot (indice euro, source INSEE)



2 L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

2.1 ACTIVITE DU GROUPE OTOR EN 2009

2.1.1 PRODUCTION

PAPIER POUR ONDULE

En 2009, le Groupe (à l'exclusion d'OTOR Papeterie du Doubs et OTOR Papeterie de St Michel) a produit 117 575 tonnes de papier pour ondulé. La production 2008 à périmètre comparable s'élevait à 117 773 tonnes soit une baisse de 0,2% à périmètre constant.

CARTON ONDULE

En 2009, le volume de papier mis sur machine dans les cartonneries du Groupe s'est élevé à 341 991 tonnes en baisse de 3,1% par rapport à 2008 qui s'élevait à 353 023 tonnes à périmètre constant

2.1.2 PRIX DE VENTE

Les prix de vente du Groupe en 2009 concernant le papier pour ondulé et le carton ondulé ont suivi les mêmes évolutions que le marché.

2.1.3 PRINCIPAUX ELEMENTS DU COUT DE PRODUCTION

PAPIER RECUPERE

Les prix des papiers récupérés sont restés similaires à ceux de l'ensemble du marché, en baisse par rapport à 2008.

ENERGIE

- Prix Electricité

En 2008, le prix moyen du kWh avait augmenté de 5% en août par décret sur le tarif EDF. En 2009, le prix de l'électricité est resté stable grâce au TARTAM (tarif régulé transitoire de marché) aucune augmentation n'ayant été acceptée par l'Etat sur la période.

- Prix Gaz et Fuel

Les prix ont été impactés par les variations du prix du pétrole pour le fuel TBTS avec une baisse sensible en début d'année et une remontée progressive en cours d'exercice. Le gaz a été contracté à prix fixe fin d'année 2008 lors de la chute des cours du pétrole et de l'énergie en générale. Ceci s'est traduit en 2009 par un prix en retrait du gaz par rapport à la même période de 2008. Les consommations globales de gaz se sont situées en recul par rapport à l'année précédente suite à l'effet crise ayant entraîné un recul de production sur certains sites du Groupe d'où une baisse de consommation gaz sous chaudière.

- Consommations énergétiques

Le Groupe a stabilisé en 2009 ses consommations d'électricité et thermiques en terme de ratios.

La consommation électrique a légèrement évolué en kWh par tonne de papier produite de 0,52% par rapport à 2008 (après une baisse de 0,27% en 2008). La consommation d'énergie fossile en kWh-pci par tonne de papier produite a diminué de 0,02% par rapport à 2008 (après une baisse de 1% en 2008).

2.1.4 INVESTISSEMENTS

Le Groupe a réalisé en 2009 13,1 millions d'euros de décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2.1.5 QUALITE ET CERTIFICATION

Toutes les cartonneries du Groupe sont certifiées ISO 9001.

2.2 COMPTES CONSOLIDES 2009

2.2.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2009, 17 sociétés sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du Groupe OTOR (19 en 2008).

Les sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs consolidées par intégration globale au 31 décembre 2008 ont été cédées en 2009. Il n'existe aucune participation importante, entité contrôlée conjointement, entité associée ou entité ad hoc non incluse dans le périmètre de consolidation.

A – Sociétés intégrées globalement

Raison sociale	Pays	Devise	31/12/2009 % d'intérêts	31/12/2008 % d'intérêts
OTOR	France	Euro	Société mère	Société mère
OTOR BRETAGNE	France	Euro	100.00	100.00
OTOR DAUPHINE	France	Euro	100.00	100.00
OTOR GmbH	Allemagne	Euro	100.00	100.00
OTOR GODARD	France	Euro	100.00	100.00
OTOR NORMANDIE	France	Euro	100.00	100.00
SOCIETE ROUENNAISE DE PARTICIPATIONS	France	Euro	100.00	100.00
OTOR PICARDIE	France	Euro	99.98	99.98
OTOR SERVICES	France	Euro	99.99	99.99
OTOR LEASE	France	Euro	100.00	100.00
OTOR SUISSE	Suisse	CHF	99.40	99.40
OTOR SYSTEMS	France	Euro	100.00	99.99
OTOR VELIN	France	Euro	100.00	100.00
ETUIS COGNAC	France	Euro	100.00	100.00
NORMANDIE ONDULE	France	Euro	100.00	99.99
GIE OTOR INVESTISSEMENT	France	Euro	100.00	100.00
OTOR PAPERIE SAINT- MICHEL	France	Euro		100.00
OTOR PAPERIE DE NANTES	France	Euro	100.00	100.00
OTOR PAPERIE DU DOUBS	France	Euro		100.00

B – Sociétés mises en équivalence

Il n'existe pas de sociétés mises en équivalence.

2.2.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont annexés au présent rapport de gestion.

CONTEXTE DE LA PUBLICATION ET ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables IFRS implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

- Stratégie du Groupe

Fin 2005, compte tenu des différentes évolutions de structure de l'activité de recyclage et du secteur de la papeterie, le Groupe OTOR a initié un certain nombre de réflexions stratégiques, qui ont abouti à des décisions visant à recentrer le groupe sur son cœur de métier, les emballages en carton ondulé en France :

- Mise en œuvre en 2006 d'un plan de réorganisation de la production de papier pour ondulé sur le site d'OTOR Papeterie de Rouen,
- Cession à la société Paprec, en février 2007, des filiales impliquées dans le recyclage (Delaire Recyclage, Pinel Recyclage et Thiollat Recyclage),
- Cession des filiales étrangères situées dans des pays non limitrophes de la France :
 - OTOR Silesia en Pologne en décembre 2006 (cession ayant pris effet le 30 mars 2007 suite à la levée des conditions suspensives)
 - OTOR Pitesti en Roumanie en décembre 2006

En mai 2008, OTOR a cédé à Europac ses filiales OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen, avec l'engagement d'Europac de reprendre l'intégralité des dettes de ces deux sociétés. Des FCP ont été bloqués jusqu'en 2013 pour un montant de 8,24 millions d'euros au titre d'une garantie de passif liée à cette cession.

Ces sociétés ont été considérées comme des activités abandonnées au sens d'IFRS 5 dans les comptes consolidés de l'exercice 2008.

Par décisions de l'associé unique du 31 décembre 2008, le groupe a filialisé les papeteries de Saint-Michel, de Nantes et du Doubs, apportées respectivement aux sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel, OTOR Papeterie de Nantes et OTOR Papeterie du Doubs, créées pour recevoir ces apports. L'année 2009 a vu la cession de deux papeteries :

- Le 22 juillet 2009, la totalité des titres d'OTOR Papeterie Saint-Michel, ainsi que toutes les créances détenues par le groupe OTOR sur cette société ont été cédées pour un prix total de 2 euros à Monsieur Alain Dubois, par ailleurs PDG des Papeteries de Veuze à Angoulême. Cette opération s'accompagne d'un contrat d'approvisionnement portant sur 3 ans assorti de conditions de paiement raccourcies.

Cette cession a été précédée d'une recapitalisation de 7 millions d'euros et se traduit par une charge avant impôt de 8,43 millions d'euros enregistrée au poste « autres charges opérationnelles ». Pour mémoire, la comptabilisation de cette cession dans les comptes consolidés au 30 juin 2009 avait été effectuée sur des bases identiques, et avait donné lieu à une charge avant impôt de 8,38 millions d'euros enregistrée en « autres charges opérationnelles ».

- Le 29 octobre 2009, la totalité des titres d'OTOR Papeterie du Doubs, ainsi que toutes les créances détenues par le groupe OTOR sur cette société ont été cédés pour un prix total de 2 euros à Monsieur Louis Philippe Soenen, qui dirige la cartonnerie Soenen GolfKarton située en Belgique. Cette opération s'accompagne d'un contrat d'approvisionnement dégressif jusqu'au 31 décembre 2010 et par la signature d'un accord de transition.

Cette cession a été précédée d'une recapitalisation de 8 millions d'euros et se traduit par une charge avant impôt de 9,13 millions d'euros enregistrée au poste « autres charges opérationnelles », ainsi que par une dépréciation des immobilisations du site pour 3,64 millions d'euros.

Pour mémoire, dans les comptes consolidés du 30 juin 2009, c'est la fermeture du site, et non sa cession, hypothèse la plus probable à l'époque, qui avait été prise en compte. Des charges de dépréciation des immobilisations (pour 3,64 millions d'euros) et des stocks de pièces de rechange (pour 1,07 millions d'euros) avaient été enregistrées, ainsi que 5,05 millions d'euros de dotations aux provisions (4 millions d'euros d'estimation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi et 1,05 millions d'euros d'estimation du coût de démantèlement et de réhabilitation du site), classées en « autres charges opérationnelles ». A l'exception de la dépréciation des immobilisations, ces charges ne figurent donc plus dans les comptes au 31 décembre et sont remplacées par les coûts liés à la cession de la société indiqués ci-dessus.

- Evolution des conditions d'exploitation

Au cours de l'année 2009, comme l'ensemble de l'industrie du carton ondulé, OTOR a souffert du contexte économique très dégradé. Le Groupe a su cependant maintenir globalement ses positions en capitalisant sur ses plans d'action pour l'amélioration continue de sa productivité et sur les fruits de ses efforts en matière de recherche et développement.

Le chiffre d'affaires a connu une baisse de 13% qui résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- une baisse de volume sur les ventes de carton ondulé,
- une baisse des prix du carton ondulé en liaison avec l'évolution des coûts du papier,
- une baisse des prix de vente du papier pour la partie du chiffre d'affaires des papeteries qui s'effectue à destination de clients externes au Groupe
- la cession d'OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs en cours d'année

Le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations est en baisse de 12%. Cette diminution s'explique par des facteurs largement analogues :

- une baisse des volumes sur les ventes de carton ondulé,
- une baisse des prix des papiers, qui a également rendu difficile le maintien des prix de vente du carton ondulé
- la cession d'OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs, dont le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations de 2008 était largement positif

OTOR a cependant grandement bénéficié de sa stratégie d'innovation produits, et de ses efforts permanents pour adapter son outil de production aux exigences du marché.

- Trésorerie et endettement

Le tableau de flux de trésorerie pour 2009 met en évidence une amélioration de 2,7 millions d'euros de la capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts, essentiellement due à la baisse des frais financiers.

L'évolution favorable des conditions d'exploitation évoquée ci-dessus s'est traduite par un flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation des activités poursuivies positif de 70,8 millions d'euros en 2009.

L'endettement financier net du Groupe au 31 décembre 2009 est de 44,1 millions d'euros (après déduction des dépôts et comptes de réserve versés au factor ainsi que du dépôt versé par OTOR dans le cadre de la garantie de passif accordée lors de la cession des sociétés OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen), en diminution de 39,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008. Le Groupe respecte au 31 décembre 2009 les ratios bancaires, ce qui permet de classer ses emprunts à long terme en passifs non courants.

A - HYPOTHESES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

- Test de dépréciation des actifs

Le marché dans lequel évolue le Groupe OTOR est soumis à des fluctuations importantes des prix d'achat. Les prix de vente étant eux-mêmes corrélés à ces variations de prix d'achat, la valorisation des UGT a été effectuée par l'intermédiaire de prix normés pour la valeur terminale, l'atteinte des prix normés ayant été lissée sur quatre années à partir du budget de l'année 2010.

Cette approche, représentative du modèle économique de ce secteur, permet de limiter toute variation erratique liée aux cours des matières premières et par conséquent de tenir compte, dans les estimations de business plan, du risque de non réalisation de l'échéancier des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2008, cinq UGT existaient au sein du Groupe OTOR :

- l'UGT emballage : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les cartonneries et cartonnages, ainsi que la papeterie d'OTOR Picardie totalement intégrée au sein de la cartonnerie,
- l'UGT Etais Cognac : une partie de la production de cette société est constituée d'emballages contrecollés et/ou faisant appel à la technique d'impression offset,
- l'UGT OTOR Papeterie de Nantes : cette papeterie, filialisée fin 2008, est spécialisée dans la production de papier blanc,
- l'UGT OTOR Papeterie Saint-Michel, papeterie filialisée fin 2008, et précédemment rattachée à la cartonnerie d'OTOR Dauphiné,
- l'UGT OTOR Papeterie du Doubs, papeterie filialisée fin 2008, et précédemment rattachée à la cartonnerie d'OTOR Velin.

Suite aux cessions mentionnées précédemment, ces deux dernières UGT sont devenues sans objet à la clôture de l'exercice 2009.

Compte tenu de ces éléments, les analyses menées dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice 2009 ont conduit à enregistrer une provision pour dépréciation des immobilisations pour tests de valeur de 3,9 millions d'euros (3,6 millions d'euros au titre de l'UGT Papeterie du Doubs, 0,3 millions d'euros pour l'UGT Papeterie de Nantes).

- Hypothèse de continuité d'exploitation

La Direction du Groupe estime justifiée l'hypothèse de continuité d'exploitation ayant servi de base à l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	315 100	363 810
Autres produits de l'activité	1 108	1 830
Achats consommés	-97 589	-123 896
Charges de personnel (y.c. participation et intéressement)	-88 088	-89 651
Autres achats et charges externes	-76 920	-91 673
Impôts et taxes	-8 103	-9 166
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis	-876	-480
Autres charges d'exploitation	-250	-307
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations	44 382	50 467
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	-15 652	-18 424
Dotations aux dépréciations des immobilisations - Tests de valeur	-3 920	-26 991
Reprises sur dépréciations des immobilisations - Tests de valeur		
Résultat opérationnel courant	24 810	5 052
Autres produits opérationnels	362	817
Autres charges opérationnelles	-19 638	-1 525
Résultat opérationnel	5 534	4 344
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		147
Coût de l'endettement financier brut	-2 884	-9 657
Coût de l'endettement financier net	-2 884	-9 510
Coût financier de l'engagement de retraite	-550	-310
Coût de remboursement anticipé de l'emprunt		-1 145
Autres produits financiers	921	2 453
Autres charges financiers	-697	-1 434
Résultat avant impôts, mises en équivalence et activités abandonnées	2 324	-5 602
Charge ou produit d'impôt	-161	-2 669
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net, avant résultat des activités abandonnées	2 163	-8 271
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		22 671
Résultat de la période	2 163	14 400
. part du groupe	2 162	14 399
. intérêts minoritaires	1	1
Résultat de base par action (€)	0,10	0,65
Résultat dilué par action (€)	0,10	0,65

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est en baisse par rapport à 2008 d'environ 13%. Cette baisse s'explique par un ralentissement de l'activité essentiellement au 1^{er} semestre 2009 ainsi que par une légère érosion des prix de vente constatée sur le 2^{ème} semestre 2009.

- Autres produits de l'activité

Ces produits comprennent essentiellement des ventes de licences à des sociétés partenaires qui opèrent sur des territoires dans lesquels le Groupe Otor n'a pas d'activité.

- Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations

Il s'établit à 44,4 millions d'euros pour l'exercice 2009 en baisse de 6 millions d'euros (-12%) par rapport à 2008. Cette baisse s'explique essentiellement par l'érosion des prix de vente sur le 2^{ème} semestre 2009 accompagnée d'une remontée des prix de papier sur la même période.

- Résultat opérationnel courant

Il est pour l'exercice 2009 de 24,8 millions d'euros en hausse de 19,7 millions d'euros par rapport à 2008 ce qui s'explique essentiellement par la dépréciation des actifs à hauteur de 27 millions d'euros comptabilisées en 2008. Cette dépréciation ne s'élève plus qu'à 3,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2009.

- Autres charges et produits opérationnels

Ce poste représente une charge net de 19,3 millions d'euros en 2009 contre 0,7 millions d'euros en 2008. Il est majoritairement le résultat de la cession d'OTOR Papeterie du Doubs et OTOR Papeterie Saint-Michel dont l'impact s'élève à 18,1 millions d'euros.

- Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier a fortement chuté de 9,7 millions d'euros en 2008 à 2,9 millions d'euros en 2009 sous le double effet de la baisse des taux d'intérêts et du désendettement.

- Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

Il s'établit, avant une charge d'impôt de 0,1 millions d'euros, à 2,3 millions d'euros du fait des autres charges opérationnelles évoquées précédemment.

- Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2009 est de 2,2 millions d'euros contre 14,4 millions d'euros en 2008.

- Dépenses somptuaires

Les réintégrations au titre des amortissements non déductibles des véhicules de tourisme se sont élevées à 0,26 millions d'euros en 2009. Il n'y a pas eu de redressement concernant des dépenses incluses dans les relevés de frais généraux (art. 39-5 et 54 quater du CGI).

- Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Au 31 décembre 2009, la société ne dispose plus d'actifs en vue de la vente.

STRUCTURE FINANCIERE ET EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Structure financière

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres consolidés	112 471	110 471
+ Passifs non courants	48 733	59 547
- Actifs non courants	-160 069	-171 365
= Fonds de roulement	1 135	-1 347

La structure financière du Groupe telle qu'elle ressort du bilan consolidé au 31 décembre 2009 traduit essentiellement le désendettement du groupe.

Besoins en fonds de roulement

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Actifs courants (hors disponibilités et valeurs mobilières de placement)	102 493	145 060
- Passifs courants (hors emprunts crédits court terme et dérivés)	-74 691	-86 290
= BFR	27 802	58 770
Variation	-30 968	

L'évolution du besoin en fonds de roulement traduit l'impact de la baisse des volumes et des prix par rapport à 2008 ainsi que l'impact de la LME.

Endettement net (hors participation des salariés)

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts à moyen et long terme	31 309	40 516
+ Crédits court terme et part < 1 an des emprunts à moyen terme	28 417	61 038
- Disponibilités	- 1 750	- 921
- Dépôts de garantie et assimilés	- 13 845	- 16 855
= Endettement net	44 131	83 778

La baisse de l'endettement net par rapport au 31 décembre 2008 traduit l'amélioration du résultat du Groupe et de ses flux de trésorerie d'exploitation.

2.3 COMPTES SOCIAUX DE OTOR S.A POUR L'EXERCICE 2009

Les comptes sociaux de Otor S.A pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 sont annexés au présent rapport de gestion.

Compte de résultat

Otor S.A assure les activités d'assistance et de gestion de trésorerie de l'ensemble du Groupe.

A ce titre, le chiffre d'affaires 2009 s'est élevé à 13,5 millions d'euros, le résultat d'exploitation est de 0,1 million d'euros et le résultat net s'élève à 0,5 million d'euro.

Le niveau du résultat net de l'exercice 2009 s'explique notamment par l'impact des dépréciations sur titres et créances consécutives à la conduite de tests de valeur sur certaines filiales.

- ÉTUIS COGNAC : cette société a de nouveau connu une exploitation déficitaire en 2009 (résultat d'exploitation de -1,0 million d'euros), en dégradation par rapport à l'exercice précédent. De plus, ses marchés traditionnels souffrent de la situation économique mondiale. Les tests de dépréciation effectués en 2008 avaient eu pour résultat de déprécier la totalité des titres de participation et une partie du compte courant, à hauteur de 1 030 000 euros. Leur mise à jour en 2009 conduit à l'enregistrement d'une provision complémentaire de 1,1 millions d'euros,

- OTOR SERVICES : cette société, dont l'activité est la réalisation de prestations de services au sein du groupe, a connu

Bilan

Le total bilan d'OTOR SA est de 157,1 millions d'euros en baisse de 0,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008. Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2009 à 56,0 millions d'euros contre 55,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Echéances	Inférieures à 60 jours	Supérieures à 60 jours	TOTAL
Dettes fournisseurs	1 345 K€	184 K€ (*)	1 529 K€

(*) – les échéances au-delà de 60 jours ne concernent que des fournisseurs étrangers non soumis à la Loi de Modernisation de l'Economie ou des factures en litige.

des pertes en 2009 et a une situation nette négative de 10,5 millions d'euros. L'avance conditionnée de 10,4 millions d'euros accordée par OTOR, provisionnée à fin 2008 à hauteur de 9,1 millions d'euros a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 1,3 millions d'euros, elle est ainsi provisionnée en totalité,

- OTOR DAUPHINÉ : cette société, qui demeure en perte en 2009 du fait de la cession d'OTOR PAPETERIE SAINT-MICHEL, a vu son résultat d'exploitation s'améliorer fortement en 2009, passant de 2,2 à 4,0 millions d'euros. Les tests de dépréciation effectués conduisent à une reprise partielle de la dépréciation enregistrée en 2008, qui est limitée à la somme du résultat de la société avant prise en compte de la cession de la filiale et du montant d'IS représenté par son déficit fiscal, sachant que celui-ci est provisionné par ailleurs (soit un total de 8 millions d'euros).

Ces dotations et reprises sont enregistrées dans le résultat financier de l'exercice.

Par ailleurs, la cession d'OTOR Papeterie du Doubs et d'OTOR Papeterie Saint-Michel a engendré :

- D'une part une perte de 4,2 millions d'euros sur les comptes courants détenus par OTOR SA vis-à-vis de ces filiales,
- D'autre part, une dotation de la provision pour restitution d'impôt de 6,4 millions d'euros.

Ces charges sont enregistrées dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

B/ INFORMATIONS SUR LES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Risques juridiques

A la date d'arrêté des comptes, la société OTOR et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Risques fiscaux

La société OTOR a fait l'objet de contrôles fiscaux en 2004 et en 2007 couvrant les exercices 2006 et antérieurs. Le seul point de redressement suite à ces contrôles a fait l'objet d'une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif. Les montants concernés sont les suivants :

- pour les exercices 2003 et antérieurs, une somme de 723 milliers d'euros qui a fait l'objet d'une mise en recouvrement. Cette somme n'est pas provisionnée dans les comptes 2009,
- pour les exercices 2004 et 2005, une rectification des déficits fiscaux reportables de 533 milliers d'euros, qui viendrait, le cas échéant, réduire de 183 milliers d'euros les déficits fiscaux activés.

Le Tribunal de Montreuil, par un jugement en date du 7 janvier 2010, a rejeté la demande de la société et maintenu les impositions correspondantes, prenant ainsi une position inverse à celle du rapporteur public. OTOR a fait appel de ce jugement en date du 10 mars 2010, et compte tenu des éléments du dossier, considère qu'il est probable que sa position soit en définitive entérinée.

Risques clients et d'impayés

Ce risque est pondéré par plusieurs facteurs : taux de dilution assez élevé de la clientèle, qualité générale des principaux groupes agroalimentaires, existence d'une police d'assurance crédit « excess ». Une analyse des comptes clients est effectuée régulièrement et aboutit à une appréciation ciblée des créances présentant un risque de non recouvrement.

Les créances douteuses (défaillance du client) sont dépréciées à 100%, sauf dans les cas où il existe une forte probabilité de récupération partielle.

Risques liés à l'évolution des prix des matières et de l'énergie

La quantification de ces risques a été faite selon une source interne OTOR Concernant les ventes, toute variation de 1% du

prix des emballages en carton ondulé se traduit, à mix de ventes constant, par une variation de l'ordre de 2,75 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé.

Les grands postes d'achats sont par ordre d'importance : les papiers recyclés, l'énergie, la logistique et les matières amylacées.

Papiers pour ondulé (PPO) :

Les prix du papier pour ondulé connaissent d'importantes variations à la hausse comme à la baisse. Toute variation de 1% du prix du papier pour ondulé se traduit, à mix constant, par une variation de l'ordre de 580 milliers d'euros des achats consolidés.

Energie :

Toute variation de 1% du prix de l'énergie impacte le résultat courant du Groupe d'environ 150 milliers d'euros.

Logistique :

Toute variation de 1% des coûts logistiques impacte le résultat courant du Groupe d'environ 200 milliers d'euros.

Risques liés à la structure financière du Groupe

Risque de liquidité

La structure financière d'OTOR repose en partie sur le recours à la dette ; cette dépendance peut se traduire par un risque de liquidité, notamment en période de bas de cycle, lorsque les flux de trésorerie peuvent diminuer de manière substantielle du fait de la baisse des marges d'exploitation. Toutefois, certaines opérations de financement ou de cessions de sociétés mises en place par le Groupe et l'amélioration du cash-flow d'exploitation limitent ce risque de liquidité. Au 31 décembre 2009, les ratios inscrits dans les contrats de prêts sont respectés.

Risque de taux

Afin de réduire son exposition aux risques de taux, OTOR a conclu trois contrats en juillet 2009 couvrant 21 millions d'euros sur une durée de trois ans :

- CAP à 2,5% sur l'Euribor 3M pour un montant notionnel de 7 millions d'euros sur une durée de 3 ans,
- CAP à 2,5% avec barrière désactivante à 4% sur l'Euribor 3M pour un montant notionnel de 7 millions d'euros sur une durée de 3 ans,
- Accord de SWAP de taux Euribor 3M à 2,215% pour un montant notionnel de 7 millions d'euros pour une durée de 3 ans,

Risque de remboursement anticipé de concours bancaires

Le contrat de financement mis en place en février 2006, ainsi que le contrat d'affacturage, prévoient des possibilités pour les établissements financiers de demander le remboursement par anticipation des financements concernés si certains ratios financiers ne sont pas respectés. A la clôture de l'exercice 2009, l'ensemble des ratios est respecté.

Risque de taux de change

Les exportations du Groupe à partir de France sont pratiquement toutes facturées en euros. Cette activité ne génère donc pas de risque de change. De même, les achats du Groupe sont également presque tous facturés en euros.

Risques liés à la défense de la propriété industrielle

Le Groupe est détenteur de nombreux brevets, qui sont en partie à l'origine de l'avance technologique dont il bénéficie dans certains segments (emballage, mécanisation) ; la défense de ces brevets passe par une veille technologique organisée et par des actions en contrefaçon, lorsque cela s'avère nécessaire.

Risques liés à l'environnement et à la sécurité

L'activité du Groupe implique une exposition aux risques liés à l'environnement, en particulier en papeterie, et à l'utilisation de matériel industriel. La maîtrise de ces risques, même s'il est impossible de les éliminer totalement, passe par le respect des normes en vigueur et par la politique de gestion des risques du groupe.

Les investissements dans ces domaines constituent une priorité du Groupe, ils se sont élevés au total à environ 2 millions d'euros sur les 3 dernières années.

Dividendes mis en distribution par la société

OTOR n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Une distribution de 11,1 millions d'euros de dividende a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 alors qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Autres faits exceptionnels et litiges

A la connaissance d'OTOR, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir (ou ayant eu dans le passé) une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de OTOR et de ses filiales.

C/ ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN 2009

Le Groupe a poursuivi en 2009 ses efforts en matière de recherche et développement de nouveaux produits et services afin d'anticiper et mieux répondre aux besoins de ses clients et du marché. L'innovation et l'avance technologique est depuis toujours pour le Groupe un axe essentiel de sa stratégie de développement et de sa performance.

Le montant des dépenses de recherche et développement du Groupe comptabilisées en charges pour l'exercice 2009 est de 3,5 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros en 2008.

D/ IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE

1 INFORMATIONS SOCIALES

Les informations qui suivent sont établies sur le périmètre du groupe au 31 décembre 2009, c'est-à-dire sans prendre en compte OTOR Papeterie du Doubs ni OTOR Papeterie Saint-Michel.

- Les effectifs en contrat à durée indéterminée du Groupe en 2009 sont de 1 560 en France et 2 à l'étranger. Ils se composent de 1 370 non cadres et de 192 cadres.

- Le salaire moyen mensuel des non cadres en 2009 s'établit à 2 372 euros, celui des cadres à 6 404 euros.

- Le nombre d'embauches de l'exercice est de 33 personnes en contrat à durée indéterminée dont 15 cadres.

- Les sorties d'effectifs en contrat à durée indéterminée du Groupe sur l'exercice ont été au nombre de 69 dont :
 - 16 départs en retraite
 - 11 démissions
 - 35 licenciements
 - 2 décès
 - 1 fin de période d'essai initiative employeur
 - 4 mutations

- Le Groupe a embauché sur l'exercice 20 personnes en contrat à durée déterminée, dont 13 apprentis.

- Le niveau des heures supplémentaires sur l'exercice a été de 4 353 en moyenne mensuelle.

- Le Groupe a aussi employé en moyenne sur l'année 2009, 152 intérimaires.

- Organisation du temps de travail :
 - 35 heures en moyenne hebdomadaire dans l'activité cartonnerie
 - 32,8 heures en moyenne hebdomadaire dans l'activité papeterie
 - 35 heures en moyenne hebdomadaire dans les autres départements

- Le nombre d'heures d'absentéisme moyen par mois de l'année a été de 10 434 dont 8 328 heures au titre de la maladie et 2 106 heures au titre des accidents de travail.

- Les rémunérations brutes chargées (comprenant l'intéressement et la participation) pour l'année 2009 se sont élevées à 88,1 millions d'euros.

- Les charges sociales de l'exercice se répartissent comme suit :
 - Cotisations d'assurance maladie, prévoyance et autres charges sociales : 14,2 millions d'euros
 - Cotisations de retraites et chômage : 11,6 millions d'euros
 - Soit un total de 25,8 millions d'euros
- Le taux moyen de charges patronales s'est établi à 41,4%
- Egalité hommes/femmes au sein du Groupe :
 - Hommes : 1 368
 - Femmes : 192
- Accords d'intéressement : le montant global en prévision au titre de l'exercice 2009 est de 0,73 million d'euros.
- Accords de participation : le montant global de l'exercice 2009 est de 1,67 millions d'euros
- Formation 2009 :
 - Nombre de salariés formés : 764
 - Nombre d'heures de formation dispensées : 24 620
- Conditions d'hygiène et de sécurité
Le Groupe OTOR prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses propres salariés ainsi que des travailleurs temporaires et des salariés des entreprises extérieures sur les sites OTOR.
Ces mesures s'articulent autour de moyens financiers (techniques et moyens de prévention) et organisationnels (procédures et respect des règlements). Enfin le Groupe met en place des formations visant à modifier les comportements ainsi que des groupes de travail et réflexion pour l'amélioration de la sécurité au travail.
- L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés
La majorité des sociétés du Groupe a recours de façon permanente et/ou temporaire à des Centres d'Aide par le Travail (CAT). Par ailleurs la quasi-totalité des sociétés du Groupe emploie des salariés handicapés reconnus par la Cotorep permettant une exonération totale ou partielle de la contribution AGEFIPH (fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).
Le Groupe a employé en 2009 62 travailleurs handicapés et a versé à l'AGEFIPH 6 734 euros pour les effectifs manquants.
- La sous-traitance
Le Groupe contribue au développement de l'économie locale en recourant autant que possible à une sous-traitance régionale, principalement dans des prestations de logistique (transport, stockage) et de maintenance.

- Les oeuvres sociales
Le montant de la dotation 2009 versée au CE au titre des oeuvres sociales (hors budget de fonctionnement) ainsi que la participation de l'employeur affectée au financement de la mutuelle des salariés est de 1,16 millions d'euros.
- Politique de rémunération variable
Le Groupe a défini une politique de rémunération variable pour les cadres. Un objectif dépendant de plusieurs critères est défini en début d'année permettant d'obtenir la prime variable. Les cadres concernés par des objectifs individuels déterminant les primes attribuées peuvent être répartis en 3 groupes :
 - Les cadres dirigeants dont les objectifs sont l'EBE et le flux de trésorerie d'exploitation du Groupe
 - Les cadres commerciaux : selon la structure dont dépendent les cadres commerciaux et les produits qu'ils doivent promouvoir, les objectifs correspondent au développement attendu des produits et des marges. Il y a deux critères : création de valeur (rendement de capitaux utilisés) et un objectif commun à l'ensemble de la structure concernée.
 - Les cadres administratifs : chaque cadre a un courrier individuel indiquant ses objectifs personnels et les montants des primes. Chaque cas est individuel et dépend de la fonction (Finance, RH, Qualité, Etudes...).

2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le développement durable fait partie de la stratégie du Groupe OTOR. A cet égard les matériaux utilisés sont recyclables et recyclés.
Le Groupe a mis en place une structure humaine chargée de la maîtrise et l'amélioration continue d'un certain nombre d'indicateurs environnementaux. Il existe un reporting annuel destiné à la Direction Générale sur la base des indicateurs suivants :

Rendement de recyclage des papiers récupérés

En 2009 le rendement moyen s'est amélioré par rapport à 2008. Il est passé, à périmètre constant, de 94,3% à 94,6%.

Conformité à la réglementation

Le Groupe a poursuivi ses investissements en matière d'environnement et gestion des risques industriels pour demeurer conforme à la réglementation en vigueur. Des opérations spécifiques ont été réalisées comme par exemple le conditionnement et récupération d'énergie sur une hotte sécherie, des travaux d'amélioration d'une station de traitement des eaux.

Consommation d'eau

En 2009 le Groupe a maintenu sa consommation d'eau nette par tonne de papier à un niveau faible. Celle-ci est passée de 2,94 à 3,03m3 par tonne produite entre 2008 et 2009 à périmètre constant. Pour mémoire, cette consommation avait été stable en 2008 par rapport à 2007.

Consommation d'énergie fossile

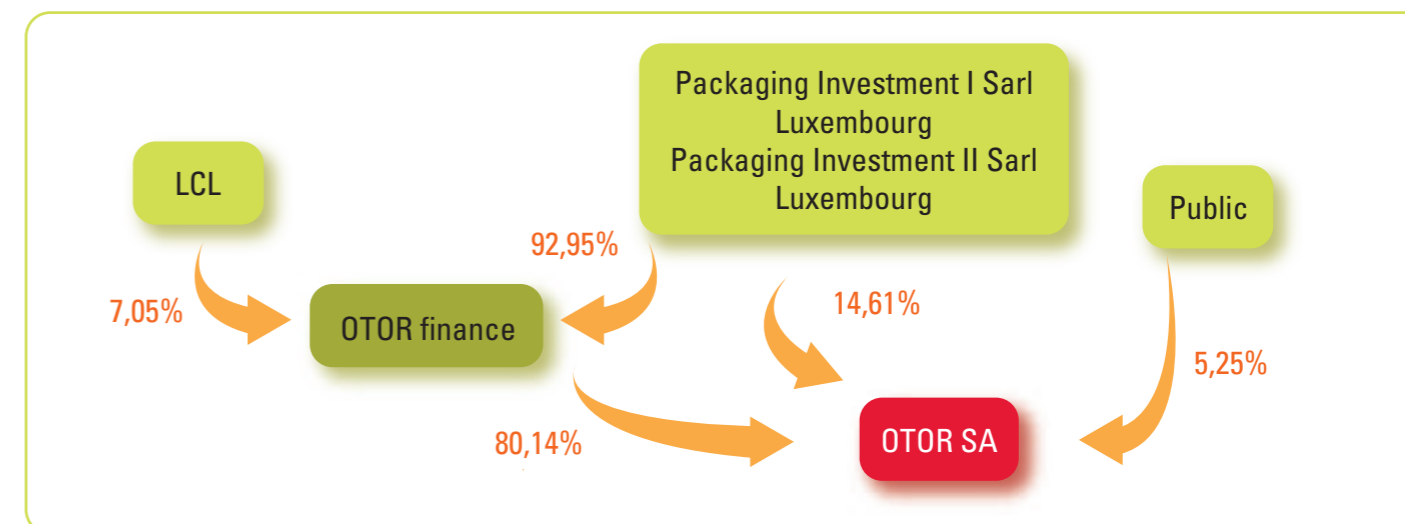
En 2009 et à périmètre constant, la consommation d'énergie fossile par tonne de papier produit a continué de baisser à 1 655 Kwh (en deçà de l'objectif de 2 000 Kwh) contre 1 677 Kwh en 2008, soit une réduction de 1,3% par rapport à 2008.

Consommation d'électricité

En 2009 la consommation électrique du Groupe par tonne de papier produite a aussi continué de baisser à 404 Kwh contre 409 Kwh en 2008, soit une réduction de 1,09%. Pour mémoire, la baisse de l'année 2008 s'était élevée à 0,27%.

Projet en cours d'étude

Le Groupe étudie des projets de récupération du biogaz sur le site de Picardie pour production de 300 Kwh électrique et récupération équivalente de puissance thermique.



A notre connaissance aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital social.

Conformément à la loi du 25 juillet 1994, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune action de la société au titre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun d'entreprise ou au titre de la période d'indisponibilité prévue aux articles L225-194 et L225-197 du nouveau code de commerce et à l'article 442-7 du code du travail.

Actions détenues par la société

Elles sont au nombre de 22 974 au 31 décembre 2009. Il n'y a eu aucun mouvement sur les actions détenues par la société.

Informations boursières

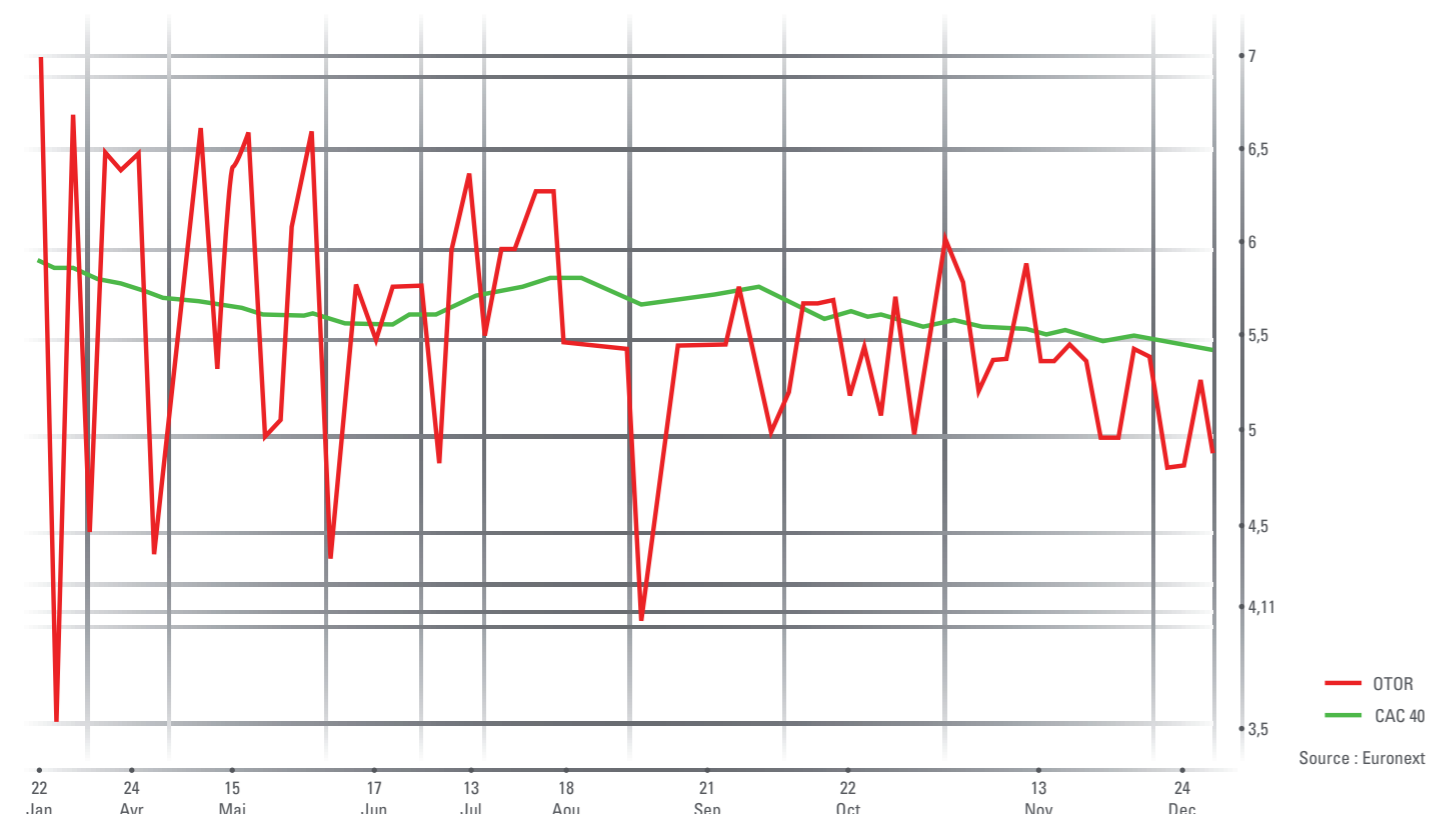
L'action OTOR est cotée sur Euronext Paris – Eurolist compartiment C

ISIN	FR0000064438 PEM Paris	Code local 6443
Code Euronext	FR0000064438 - OTO	
Type	Action ordinaire - Fixing	
Marché	Euronext Paris - CAC Mid	Eurolist Compartiment C

Le nombre d'actions constituant le capital est de 22 167 192.

Le cours le plus haut de l'exercice 2009 a été 7 euros et le cours le plus bas de l'exercice a été 3,50 euros.

Le nombre d'actions échangées en 2009 est de 32 120.



F/ EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

Transfert de la cotation de la société OTOR d'Euronext vers Alternext

Par communiqué du 17 mars 2010, le Groupe a annoncé que l'assemblée générale ordinaire de la société OTOR (la Société) a autorisé en date du 17 mars 2010 le projet de demande d'admission aux négociations de ses actions sur Alternext.

- Motifs et modalités du transfert

Sous réserve de l'accord de NYSE Euronext, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée

d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Le retrait effectif des actions du marché Euronext pourrait intervenir au plus tôt le 17 mai 2010, conformément aux dispositions du nouvel article L. 421-14 V du code monétaire et financier, simultanément à leur cotation sur le marché Alternext. Sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires de la Société ont considéré que ce transfert sur Alternext est opportun. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux PME et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable moindres par rapport à celles applicables sur Euronext. L'Assemblée générale a ainsi donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour transmettre à la société NYSE- Euronext le dossier nécessaire à ce transfert.

- Principales différences entre Euronext et Alternext et conséquences du transfert pour les actionnaires

Ouvert depuis le 17 mai 2005, Alternext a remplacé le Second et le Nouveau marché fusionnés au sein d'Euronext. Destiné à ouvrir l'accès des marchés boursiers aux PME, Alternext est un marché boursier « organisé » contrairement à Euronext qui est un marché « réglementé ».

De cette différence de statut, résultent principalement deux différences :

1 - Un cadre juridique de protection des actionnaires minoritaires plus limité : à ce jour, seul le mécanisme de garantie de cours en cas d'acquisition d'un bloc de contrôle s'impose sur Alternext.

2 - Des obligations allégées en termes d'information : parmi celles-ci et sans prétendre à l'exhaustivité, les sociétés cotées sur Alternext :

- n'ont pas d'obligation de communication en matière d'informations trimestrielles,

- bénéficient d'un délai de 4 mois pour la publication des comptes semestriels,

- ont le choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement de leurs comptes consolidés,

- ne doivent communiquer au marché en terme d'évolution de l'actionnariat que les franchissements des seuils (à la hausse ou à la baisse), de 95% et 50% du capital ou des droits de vote.

Néanmoins, eu égard aux allègements dont bénéficieront les sociétés qui seront transférées sur Alternext et afin de préserver les droits des actionnaires minoritaires, il est instauré une période de transition de 3 ans à compter du transfert effectif de marché durant laquelle, les dispositions suivantes continueront à s'appliquer :

- maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext, et

- application du régime des offres publiques en vigueur pour les sociétés admises sur un marché réglementé, étant précisé par l'AMF que la possibilité de mettre en œuvre une offre publique de retrait, suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire, demeure sans limitation de durée.

Enfin, s'agissant d'un marché boursier non réglementé, il pourrait en résulter au cas par cas, une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité historiquement constatée.

- Calendrier indicatif

- Dépôt du dossier de demande de transfert sur Alternext auprès de la société NYSE-Euronext effectué le 6 avril 2010.

Fin mai 2010 (sous réserve de la décision d'Euronext) :

- Publication par NYSE-Euronext d'un avis sur les modalités de transfert de compartiment boursier

- Premières négociations des actions OTOR sur NYSE-Alternext et cessation de la cotation sur NYSE-Euronext.

2 PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

L'objectif du Groupe pour 2010 reste la poursuite de sa performance financière et la réduction de son endettement.

Cet objectif passe par :

- Le maintien des volumes dans un contexte économique général particulièrement délicat. A cet égard, il faut constater qu'OTOR est particulièrement positionné sur le secteur de la fourniture d'emballage à destination de l'agro-alimentaire, ce qui réduit son exposition à la crise économique actuelle.

- OTOR récolte les fruits de ses efforts constants en matière d'innovation et de développement de nouveaux produits et services apportant de la valeur ajoutée à ses clients.

- Une extrême vigilance dans notre politique tarifaire afin d'optimiser les évolutions des cycles vieux papiers, papiers et emballage qui ne se trouvent parfois pas totalement en phase.

- Un maintien permanent des programmes de réduction des coûts et des investissements décidés en conséquence.

G/ LES MANDATAIRES SOCIAUX

1 LISTE DES MANDATS SOCIAUX EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX DE LA SOCIETE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009

Conformément à la loi et aux dispositions de l'article L225-102 du code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

Rob Jan Renders - Président du Conseil d'administration et Administrateur

- BSCC Bvba (B) : Administrateur

Jean-Marie Paultes - Directeur général et Administrateur

- Normandie Ondulé SA : Administrateur (jusqu'au 30 juin 2009)
- Société Rouennaise de Participations SA : Président du Conseil d'administration
- Otor Lease SAS : Représentant permanent de Otor SA
- Otor Services SA : Président du Conseil d'administration
- Etuis Cognac SA : Administrateur

Franck Falezan - Administrateur

- Otor Finance SA : Représentant permanent de Packaging Investment 2
- Aprovia Group Holding Sarl (Lux) : Administrateur
- Santémédia Group Holding Sarl (Lux) : Administrateur
- CECF Investment Advisors Ltd (GB) : Administrateur
- Santémédia Participations : Administrateur
- Coast Holding Sarl (Lux) : Administrateur

Jonathan Zafrani - Administrateur

- Otor Finance SA : Administrateur

2 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2009, les mandataires sociaux de la société ont perçu les sommes suivantes :

- Monsieur Rob Jan Renders a perçu une rémunération de 250 921 euros (hors retenue à la source).
- Monsieur Jean-Marie Paultes a perçu un salaire brut fiscal de 327 154 euros.

Les engagements de rémunération au 31 décembre 2009 pour les dirigeants sont les suivants :

Pour Monsieur Jean-Marie Paultes : indemnités de départ à la retraite pour un montant de 91 955 euros (date d'entrée dans le groupe : 1^{er} juin 1988) ; rémunération variable annuelle assise sur l'atteinte d'objectifs pouvant atteindre 30% de son salaire de base annuel.

Monsieur Jean-Marie Paultes bénéficie en outre d'une indemnité égale à 24 mois de salaires mensuels bruts en cas de rupture de son contrat de travail dans les 5 ans à compter du 29 octobre 2008. Cette indemnité n'est pas cumulable avec les indemnités légales et conventionnelles.



Comptes consolidés Au 31 décembre 2009

Arrêtés par le Conseil d'administration du 19 avril 2010

Sommaire

1	ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	25
2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	27
3	ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL	28
4	FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	28
5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	30
6	ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	31
6.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	31
6.1.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	31
6.1.2	STRATÉGIE DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS	31
6.2	MODALITÉS D'ÉLABORATION	32
6.2.1	RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	32
6.2.2	HYPOTHÈSE DE BASE DE CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION RETENUE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES	33
6.2.2.1	RATIOS FIGURANT DANS DES CONTRATS DE FINANCEMENT À MOYEN TERME	33
6.2.2.2	ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION	33
6.2.2.3	TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT.....	33
6.2.3	ESTIMATIONS COMPTABLES DÉTERMINANTES ET SOURCES D'INCERTITUDES LIÉES AUX ESTIMATIONS	34
6.2.3.1	TESTS DE VALEUR	34
6.2.3.2	IMPÔTS DIFFÉRÉS	34
6.2.3.3	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	34
6.2.4	VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION / COMPARABILITÉ DES COMPTES	34
6.2.5	MÉTHODES DE CONSOLIDATION	35
6.2.6	MÉTHODES DE CONVERSION	35
6.2.6.1	TRANSACTIONS EN MONNAIES AUTRES QUE LA MONNAIE FONCTIONNELLE	35
6.2.6.2	CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRES	35
6.2.7	ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS	35
6.2.8	MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	35
6.2.8.1	RÉGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL	35
6.2.8.2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36
6.2.8.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36
6.2.8.4	CONTRATS DE LOCATION	36
6.2.8.5	DÉPRÉCIATION DES ACTIFS	37
6.2.8.6	ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSIION	37
6.2.8.7	STOCKS	38
6.2.8.8	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	38
6.2.8.9	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	39

6.2.8.10	CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	39
6.2.8.11	IMPOSITION	39
6.2.8.12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40
6.2.8.13	AVANTAGES DU PERSONNEL	40
6.2.8.14	OPTIONS SUR ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIÉS	41
6.2.8.15	CAPITAL ET RÉSERVES	41
6.2.8.16	RÉSULTAT NET PAR ACTION	41
6.2.8.17	INFORMATION SECTORIELLE	41
6.2.8.18	RECONNAISSANCE DU REVENU	41
6.2.8.19	DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE	41
6.2.8.20	DROITS INDIVIDUELS À LA FORMATION	42
6.3	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	
	CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	42
	NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	42
	NOTE 2 : GOODWILL	43
	NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44
	NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45
	NOTE 5 : CONTRATS DE LOCATION	47
	NOTE 6 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	48
	NOTE 7 : IMPÔTS	49
	NOTE 8 : STOCKS	49
	NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	49
	NOTE 10 : AUTRES DÉBITEURS	50
	NOTE 11 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	51
	NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES	51
	NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	52
	NOTE 14 : AVANTAGES DU PERSONNEL	55
	NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57
	NOTE 16 : SUBVENTIONS (PRODUITS DIFFÉRÉS)	58
	NOTE 17 : PARTICIPATION DES SALARIÉS	58
	NOTE 18 : AUTRES CRÉDITEURS	58
	NOTE 19 : DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	59
	NOTE 20 : DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS	59
	NOTE 21 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS	60
	NOTE 22 : COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	60
	NOTE 23 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	60
	NOTE 24 : ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	63
	NOTE 25 : RÉSULTAT PAR ACTION	64
	NOTE 26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	64
	NOTE 27 : FLUX COMPTABLES SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE	65
	NOTE 28 : ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN	65
	NOTE 29 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS	66
	NOTE 30 : GESTION DES RISQUES	66
	NOTE 31 : AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ - PERMIS D'ÉMISSION (QUOTAS DE CO2)	67
	NOTE 32 : EFFECTIFS, SALAIRES ET CHARGES	68
	NOTE 33 : SEGMENTS OPÉRATIONNELS	68
	NOTE 34 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	70

1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS NON COURANTS		
Goodwill	62 077	62 077
Immobilisations incorporelles	6 087	6 053
Immobilisations corporelles	61 206	68 104
Titres mis en équivalence		
Actifs financiers ⁽¹⁾	13 534	15 691
Impôts différés actifs (IDA)	17 165	19 440
<i>Total actifs non courants</i>	<i>160 069</i>	<i>171 365</i>
ACTIFS COURANTS		
Stocks	36 526	44 524
Clients	58 257	89 556
Créances d'impôt sur le résultat	16	28
Autres débiteurs (2)	6 982	9 922
Charges constatées d'avance	686	946
Instruments dérivés	26	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 750	921
<i>Total actifs courants</i>	<i>104 243</i>	<i>145 981</i>
<i>Actifs détenus en vue d'être cédés</i>		
TOTAL DE L'ACTIF	264 312	317 346
(1) dont dépôts versés au factor et FCP bloqués / garantie de passif	2 831 8 240	4 376 8 185
(2) dont comptes de réserve factor	2 774	4 294

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital	22 168	22 168
Primes	41 594	41 594
Actions propres	-397	-397
Réserves - part du groupe	46 939	32 704
Résultat de la période - Part du groupe	2 162	14 399
<i>Capitaux propres - Part du groupe</i>	<i>112 466</i>	<i>110 468</i>
Intérêts minoritaires	5	3
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	112 471	110 471
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts à long terme	31 309	40 516
Retraites et avantages assimilés	11 637	12 287
Provisions à long terme	280	729
Subventions - produits différés	53	67
Participation des salariés	5 454	5 948
Impôts Différés Passifs (IDP)		
<i>Total passifs non courants</i>	<i>48 733</i>	<i>59 547</i>
PASSIFS COURANTS		
Partie à moins d'un an des emprunts à long terme	13 988	13 840
Fournisseurs et comptes rattachés	39 960	50 352
Provisions à court terme	1 029	806
Part à court terme de la participation des salariés	1 305	1 944
Crédits court terme et découverts bancaires	14 429	47 198
Autres créiteurs	32 397	33 188
Instruments dérivés		
<i>Total passifs courants</i>	<i>103 108</i>	<i>147 328</i>
<i>Passifs détenus en vue d'être cédés</i>		
TOTAL DU PASSIF	264 312	317 346

2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	315 100	363 810
Autres produits de l'activité	1 108	1 830
Achats consommés	-97 589	-123 896
Charges de personnel (y.c. participation et intéressement)	-88 088	-89 651
Autres achats et charges externes	-76 920	-91 673
Impôts et taxes	-8 103	-9 166
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis	-876	-480
Autres charges d'exploitation	-250	-307
<i>Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations</i>	<i>44 382</i>	<i>50 467</i>
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	-15 652	-18 424
Dotations aux dépréciations des immobilisations - Tests de valeur	-3 920	-26 991
Reprises sur dépréciations des immobilisations - Tests de valeur		
Résultat opérationnel courant	24 810	5 052
Autres produits opérationnels	362	817
Autres charges opérationnelles	-19 638	-1 525
Résultat opérationnel	5 534	4 344
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		147
Coût de l'endettement financier brut	-2 884	-9 657
Coût de l'endettement financier net	-2 884	-9 510
Coût financier de l'engagement de retraite	-550	-310
Coût de remboursement anticipé de l'emprunt		-1 145
Autres produits financiers	921	2 453
Autres charges financières	-697	-1 434
Résultat avant impôts, mises en équivalence et activités abandonnées	2 324	-5 602
Charge ou produit d'impôt	-161	-2 669
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net, avant résultat des activités abandonnées	2 163	-8 271
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		22 671
Résultat de la période	2 163	14 400
. part du groupe	2 162	14 399
. intérêts minoritaires	1	1
Résultat de base par action (euros)	0,10	0,65
Résultat dilué par action (euros)	0,10	0,65

3 ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de la période	2 163	14 400
Instruments de couverture	-250	-339
Ecart de conversion		7
<i>Impôt sur éléments portés directement en capitaux propres</i>	<i>86</i>	<i>117</i>
Autres éléments du résultat global	-164	-215
Résultat global	1 999	14 185
<i>Attribuable au Groupe</i>	<i>1 998</i>	<i>14 184</i>
<i>Attribuable aux minoritaires</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

4 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)	2 163	14 400
Résultat sur activités abandonnées	-22 671	
+ ou - Dotations aux dépréciations s/immobilisations (tests de valeur)	3 920	26 991
+ Dotations aux amortissements et dépréciations	15 658	18 424
+ ou - charges et produits calculés ⁽¹⁾	17 299	-213
+ ou - gains et pertes latents sur variations sur juste valeur	-127	-185
Plus (moins) values de cession d'actif	-6	-517
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	38 907	36 229
+ coût de l'endettement financier	2 884	9 657
+ou- charge d'impôt (y compris impôts différés)	161	2 661
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	41 952	48 547
Impôts payés/perçus	477	
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	28 526	-9 007
+/- Variation du B.F.R. lié aux avantages du personnel	-69	-1 319
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des activités poursuivies	70 886	38 221
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées		5 156
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	70 886	43 377

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements		
Acquisitions et cessions de titres de participation		60 948
Décaissements acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-13 122	-17 878
Décaissements acquisitions d'immobilisations financières	1 938	-7 261
Produits de cession ⁽²⁾	4 997	1 243
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements des activités poursuivies	-6 187	37 052
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements abandonnées		-1 827
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-6 187	35 225
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-11 072
Variation financement à court terme	-33 437	-21 434
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	875	
Remboursements des emprunts (y compris contrats de location financement)	-14 387	-35 641
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-3 078	-9 330
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies	-50 027	-77 477
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement abandonnées		-241
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-50 027	-77 718
Incidence des variations de change	1	2
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie nette	-14 509	-2 538
Variation de la trésorerie nette des activités poursuivies	164	-2 202
Variation de la trésorerie nette des activités abandonnées		550
Variation de la trésorerie nette	164	-1 652
Trésorerie à l'ouverture des activités poursuivies	355	2 557
Trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées		-550
Trésorerie à l'ouverture	355	2 007
Trésorerie à la clôture	519	355

(1) Dont impact résultat de cession des deux papeteries, y compris abandon de comptes courants 17 558

(2) Dont produit de cession de deux contrats de lease -back pour un montant total de 4 921

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 31/12/2007	22 168	41 594	43 992	-397	107 357	2	107 359
Résultat de la période			14 399		14 399	1	14 400
Variation de juste valeur (IAS 39)			-222		-222		-222
Ecarts de conversion			7		7		7
Autres éléments du résultat global			-215		-215		-215
Mouvements sur les titres							
Dividendes			-11 072		-11 072		-11 072
Autres			-1		-1		-1
Transactions avec les actionnaires			-11 073		-11 073		-11 073
Solde au 31/12/2008	22 168	41 594	47 103	-397	110 468	3	110 471
Solde au 31/12/2008	22 168	41 594	47 103	-397	110 468	3	110 471
Résultat de la période			2 162		2 162	1	2 163
Variation de juste valeur (IAS 39)			-164		-164		-164
Ecarts de conversion							
Autres éléments du résultat global			-164		-164		-164
Mouvements sur les titres							
Dividendes							
Autres						1	1
Transactions avec les actionnaires						1	1
Solde au 31/12/2009	22 168	41 594	49 101	-397	112 466	5	112 471

6 ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

6.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

OTOR SA est la société mère du Groupe OTOR dont les comptes consolidés sont présentés dans le présent document.

Depuis le 9 janvier 2009, le siège social du groupe est établi au 8, Terrasse Bellini - 92800 Puteaux.

Suite aux décisions de céder en 2008 et 2009 certaines de ses papeteries, les activités du Groupe OTOR sont désormais concentrées dans la production et la commercialisation d'emballages en carton ondulé en France. L'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé avec l'industrie agro-alimentaire.

Sauf indication contraire, les données chiffrées de la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Ces comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 avril 2010.

6.1.2 STRATÉGIE DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

Dans les années 1980, le groupe OTOR a été l'un des premiers cartonners à faire le choix du « tout recyclé » et de l'allègement des grammages. Compte tenu des caractéristiques des marchés à cette époque, une intégration en aval s'était révélée nécessaire pour assurer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières dans des qualités adaptées. OTOR avait donc progressivement acquis des papeteries et des unités de recyclage de papiers, afin de maîtriser le cycle complet de l'emballage, depuis la collecte du papier recyclé jusqu'à la mécanisation des emballages chez le client, seule solution pour être à même de mener à bien sa stratégie produit.

Fin 2005, compte tenu des différentes évolutions de structure de l'activité de recyclage et du secteur de la papeterie, le Groupe OTOR a initié un certain nombre de réflexions stratégiques, qui ont abouti à des décisions visant à recentrer le groupe sur son cœur de métier, les emballages en carton ondulé en France :

- Mise en œuvre en 2006 d'un plan de réorganisation de la production de papier pour ondulé sur le site d'OTOR Papeterie de Rouen,
- Cession à la société Paprec, en février 2007, des filiales impliquées dans le recyclage (Delaire Recyclage, Pinel Recyclage et Thiollet Recyclage),
- Cession des filiales étrangères situées dans des pays non limitrophes de la France :

- OTOR Silesia en Pologne en décembre 2006 (cession ayant pris effet le 30 mars 2007 suite à la levée des conditions suspensives),
- OTOR Pitesti en Roumanie en décembre 2006.

En mai 2008, OTOR a cédé à Europac ses filiales OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen, avec l'engagement d'Europac de reprendre l'intégralité des dettes de ces deux sociétés. Des FCP ont été bloqués jusqu'en 2013 pour un montant de 8,2 millions d'euros au titre d'une garantie de passif liée à cette cession. Ces sociétés ont été considérées comme des activités abandonnées au sens d'IFRS 5 dans les comptes consolidés de l'exercice 2008.

Par décisions de l'associé unique du 31 décembre 2008, le groupe a filialisé les papeteries de Saint-Michel, de Nantes et du Doubs, apportées respectivement aux sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel, OTOR Papeterie de Nantes et OTOR Papeterie du Doubs, créées pour recevoir ces apports.

L'année 2009 a vu la cession de deux papeteries :

- Le 22 juillet 2009, la totalité des titres d'OTOR Papeterie Saint-Michel, ainsi que toutes les créances détenues par le groupe OTOR sur cette société ont été cédés pour un prix total de 2 euros à Monsieur Alain Dubois, par ailleurs PDG des Papeteries de Veuze à Angoulême. Cette opération s'accompagne d'un contrat d'approvisionnement portant sur 3 ans assorti de conditions de paiement raccourcies. Cette cession a été précédée d'une recapitalisation de 7,0 millions d'euros et se traduit par une charge avant impôt de 8,4 millions d'euros enregistrée au poste « autres charges opérationnelles » dont le détail figure en note 21. Pour mémoire, la comptabilisation de cette cession dans les comptes consolidés au 30 juin 2009 avait été effectuée sur des bases identiques, et avait donné lieu à une charge avant impôt de 8,4 millions d'euros enregistrée en « autres charges opérationnelles ».
- Le 29 octobre 2009, la totalité des titres d'OTOR Papeterie du Doubs, ainsi que toutes les créances détenues par le groupe OTOR sur cette société ont été cédés pour un prix total de 2 euros à Monsieur Louis Philippe Soenen, qui dirige la cartonnerie Soenen GolfKarton située en Belgique. Cette opération s'accompagne d'un contrat d'approvisionnement dégressif jusqu'au 31 décembre 2010 et par la signature d'un accord de transition. Cette cession a été précédée d'une recapitalisation de 8,0 millions d'euros et se traduit par une charge avant impôt de 9,1 millions d'euros enregistrée au poste « autres charges opérationnelles » dont le détail figure en note 21, ainsi que par une dépréciation des immobilisations du site pour 3,6 millions d'euros. Pour mémoire, dans les comptes consolidés du 30 juin 2009, c'est la fermeture du site, et non sa cession, hypothèse la plus probable à l'époque, qui avait été prise en compte.

Des charges de dépréciation des immobilisations (pour 3,6 millions d'euros) et des stocks de pièces de rechange (pour 1,1 millions d'euros) avaient été enregistrées, ainsi que 5,1 millions d'euros de dotations aux provisions (4,0 millions d'euros d'estimation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi et 1,1 millions d'euros d'estimation du coût de démantèlement et de réhabilitation du site), classées en « autres charges opérationnelles ». A l'exception de la dépréciation des immobilisations, ces charges ne figurent donc plus dans les comptes au 31 décembre et sont remplacées par les coûts liés à la cession de la société indiqués ci-dessus.

6.2 MODALITÉS D'ÉLABORATION

6.2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le Groupe OTOR établit ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne (source internet : EUR-lex.europa.eu).

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2008, à l'exception des points précisés ci-dessous relatifs à des normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les paragraphes ci-dessous reprennent ces normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2009 et en indiquent les impacts pour le groupe OTOR.

Normes adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2009 :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » : cette norme introduit un certain nombre de changements dans le format et dans la dénomination des états financiers ainsi que dans les informations à fournir. Le Groupe présente désormais un état du résultat global en complément du compte de résultat consolidé.
- IFRS 8 « Segments opérationnels » : cette norme requiert la présentation d'information sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau et de second niveau anciennement définis par IAS 14. Les segments présentés conformément à IFRS 8 sont désormais basés sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe.

Les changements induits par la prise en compte de ces deux nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes établis au 31 décembre 2009.

Interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2009 :

- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe »,
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients »,
- IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »,
- Amendements de la norme IAS 23 relatifs aux coûts d'emprunts,
- Amendements IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »,
- Amendements à IAS 1 et à IAS 32 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »,
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels »,
- Premier projet annuel d'amélioration des IFRS,
- Amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers »,
- Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »,
- Amendements à IFRS 4 « Améliorations des informations sur les instruments financiers ».

Ces nouveaux amendements et interprétations sont sans incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ne tiennent pas compte :

- Des normes publiées par l'IASB, adoptées par l'Union Européenne mais d'application obligatoire aux exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2009, notamment :
 - IFRIC 12 « Accords de concessions de services » : non applicable aux activités du groupe,
 - IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » : non applicable aux activités du groupe,
 - IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » : non applicable aux activités du groupe,
 - IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises (phase 2) » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juillet 2009,
 - IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires »,
 - IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients »,
 - Amendements à IAS 39 « Eléments couverts éligibles »,
 - IFRS 1 Révisée « Première adoption des IFRS »,
 - Amendements à IAS 27 « Variations de périmètre ».

- Des nouvelles normes, interprétations et amendements de normes existantes non encore approuvés par l'Union Européenne, notamment :
 - Amendement à IFRS 1 « Exemptions complémentaires pour les premiers adoptants »,
 - IAS 32 « Présentation des instruments financiers » - amendement « Classement des droits de souscription émis »,

- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres »,
- IAS 24 Révisée « Transactions entre parties liées » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011,
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013,
- Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011,
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions » d'application obligatoire le 1^{er} janvier 2010.
- Deuxième projet annuel d'amélioration des IFRS.

- Des projets de normes à l'état d'exposé-sondage au niveau de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Options retenues par le groupe dans le cadre de la première application des normes

Les ajustements résultant du passage des normes comptables françaises aux normes comptables internationales IFRS ont été reconnus dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 de façon rétrospective pour l'ensemble des normes, à l'exception de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, de la norme IFRS 2 sur les paiements fondés sur des actions, de la norme IAS 19 sur les avantages du personnel (écarts actuariels) et de la norme IAS 21 sur les effets des variations des cours des monnaies étrangères. Par ailleurs, le Groupe OTOR a décidé d'appliquer les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter du 1^{er} janvier 2004. Le Groupe OTOR a également appliqué rétrospectivement les critères de la norme IAS 39 relatifs à la sortie du bilan des actifs financiers, afin d'améliorer la comparabilité des états financiers.

6.2.2 HYPOTHÈSE DE BASE DE CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION RETENUE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les principes comptables IFRS impliquent de préciser les hypothèses de base retenues pour l'établissement des comptes ; ces hypothèses de base impliquent, entre autres, que la direction évalue la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation, les états financiers devant être établis sur une base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention ou n'a pas d'autres solutions que de liquider l'entreprise ou cesser son activité.

A cet égard, l'analyse de la Direction du groupe OTOR relative aux événements qui ont marqué l'exercice 2009 est la suivante.

6.2.2.1 Ratios figurant dans des contrats de financement à moyen terme

Les ratios inclus dans le contrat de crédit signé entre OTOR SA

et un pool de banques pour un montant de 58,5 millions d'euros signé le 24 février 2006 et ayant fait l'objet d'un avenant signé le 18 septembre 2007 sont respectés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

6.2.2.2 Evolution des conditions d'exploitation

Au cours de l'année 2009, comme l'ensemble de l'industrie du carton ondulé, OTOR a souffert du contexte économique très dégradé. Le Groupe a su cependant maintenir globalement ses positions en capitalisant sur ses plans d'action pour l'amélioration continue de sa productivité et sur les fruits de ses efforts en matière de recherche et développement.

Le chiffre d'affaires a connu une baisse de 13% qui résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- Une baisse de volume sur les ventes de carton ondulé,
- Une baisse des prix du carton ondulé en liaison avec l'évolution des coûts du papier,
- Une baisse des prix de vente du papier pour la partie du chiffre d'affaires des papeteries qui s'effectue à destination de clients externes au Groupe,
- La cession d'OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs en cours d'année.

Le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations est en baisse de 12%. Cette diminution s'explique par des facteurs largement analogues :

- Une baisse des volumes sur les ventes de carton ondulé,
- Une baisse des prix des papiers, qui a également rendu difficile le maintien des prix de vente du carton ondulé,
- La cession d'OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs, dont le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations de 2008 était largement positif.

OTOR a cependant grandement bénéficié de sa stratégie d'innovation produits, et de ses efforts permanents pour adapter son outil de production aux exigences du marché.

6.2.2.3 Trésorerie et endettement

Le tableau de flux de trésorerie pour 2009 met en évidence une amélioration de 2,7 millions d'euros de la capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts, essentiellement due à la baisse des frais financiers.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation des activités poursuivies progressent fortement (70,9 millions d'euros en 2009 contre 38,2 en 2008), du fait notamment de l'impact positif de la Loi sur la Modernisation de l'Economie sur le BFR.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 13,1 millions d'euros, en diminution de 4,8 millions d'euros par rapport à 2008.

De ce fait, et même après avoir dû recapitaliser OTOR Papeterie du Doubs et OTOR Papeterie Saint-Michel avant leur cession, le Groupe OTOR a pu rembourser ses dettes financières à court et moyen terme pour un total de 47,8 millions d'euros.

6.2.3 ESTIMATIONS COMPTABLES DÉTERMINANTES ET SOURCES D'INCERTITUDES LIÉES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables IFRS implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

6.2.3.1 Tests de valeur

Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », tout événement ou modification d'environnement constitutif d'indices de pertes de valeur ou susceptible de générer un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles d'une Unité Génératrice de Trésorerie, doit conduire la société à mener une analyse détaillée de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) concernée afin de déterminer si la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles de ladite UGT est inférieure à la valeur recouvrable, ce qui pourrait conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur nette des coûts de cession.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables, telles un prix de cession figurant dans un accord de vente, un prix de marché de l'actif ou encore des transactions comparables récentes ; celle-ci est nette des frais de cession.

Les estimations de la Direction du Groupe sont décrites au § 6.2.8.5.

6.2.3.2 Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs aux reports en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2009, le montant des impôts différés actifs, net des impôts différés passifs, est de 17,2 millions d'euros, contre 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe a effectué une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables.

Cette analyse est effectuée régulièrement. Si les résultats fiscaux futurs du Groupe se révélaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir le montant des actifs d'impôts différés.

6.2.3.3 Avantages postérieurs à l'emploi

La détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge liée est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations relatives. Ces hypothèses, notamment taux d'actualisation et taux d'augmentation future des salaires sont décrites au § 6.2.8.13. Elles sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

6.2.4 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION / COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les variations de périmètre de consolidation intervenues sur l'exercice sont relatives à la cession des sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs (cf. § 6.1.2.).

Activités arrêtées ou en cours de cession ou abandonnées

Les activités cédées, ou en cours de cession, ou abandonnées sont comptabilisées selon les dispositions d'IFRS 5.

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. L'activité arrêtée ou en cours de cession est clairement distinguée du reste du Groupe pour la communication d'informations financières ; elle fait partie d'un plan de cession ou d'abandon.

La cession des sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs ne correspond pas à un abandon d'activité. De ce fait, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009 intègrent les données relatives à ces sociétés jusqu'à leur date de cession, soit respectivement jusqu'au 30 juin et 31 octobre 2009.

Pour mémoire, la cession en 2008 des sociétés OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen constituait un abandon d'activité dont le résultat, les flux ainsi que les actifs et passifs figuraient sur des lignes spécifiques des états financiers.

6.2.5 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote, sont consolidées par intégration globale. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage au moins égal à 20% des droits de vote.

Les filiales et participations qui ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport au patrimoine, à la situation financière et au résultat d'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation sont exclues du périmètre et sont évaluées à leur juste valeur au bilan en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont classés dans la rubrique « Actifs financiers » en actifs non courants. Les ajustements de valeur sont constatés en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en capitaux propres, est transféré dans le compte de résultat.

6.2.6 MÉTHODES DE CONVERSION

6.2.6.1 Transactions en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle

Les opérations en devises étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat, et les éventuelles différences de change latentes figurant dans les comptes sociaux des sociétés consolidées sont immédiatement constatées dans les charges ou dans les produits financiers. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction.

6.2.6.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les charges et les produits sont convertis au taux de change moyen de la période. A compter du 1^{er} janvier 2004, date de transition aux IFRS, les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors des cessions ultérieures des investissements nets libellés en devises étrangères, le montant cumulé des écarts de change figurant dans cette composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est constaté en résultat. En application de l'exemption offerte par la norme IFRS 1, les écarts de change accumulés avant la date de transition ont été reclassés en report à nouveau à cette date et ne donneront pas lieu à une comptabilisation en résultat lors de la cession ultérieure des investissements nets libellés en devises étrangères.

6.2.7 ELIMINATION DES TRANSACTIONS

Tous les comptes et transactions réciproques sont éliminés ainsi que les profits internes.

6.2.8 MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

6.2.8.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS 3 - Regroupement d'entreprises. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur.

Lorsque le Groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une entité contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé. L'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs est comptabilisé en goodwill.

Si le goodwill est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Les modalités des tests de

dépréciation du goodwill sont détaillées dans le paragraphe 6.2.8.5.

Les opérations antérieures au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées rétrospectivement (norme IFRS 3).

6.2.8.2 Immobilisations incorporelles

- Frais de développement

Le Groupe a mis en place depuis de nombreuses années une importante politique de recherche et développement qui l'a conduit à déposer de nombreux brevets.

Les frais de recherche sur les nouveaux emballages sont passés en charge immédiatement. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », certains frais spécifiques correspondant à des projets de développement clairement identifiés pour lesquels les coûts sont individualisés de façon fiable et l'existence d'un marché potentiel est démontré, sont immobilisés et amortis sur 5 ou 10 ans s'ils donnent lieu à des brevets. Ces frais de développement immobilisés concernent principalement le domaine de la mécanisation (développement de nouveaux concepts de machines d'emballage et de conditionnement).

Les montants payés pour des dépôts de brevets en France ou à l'étranger sont immobilisés. Si les brevets ne sont pas obtenus, ces frais ne sont pas immobilisés.

Ces actifs sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. Leur analyse n'a pas montré la nécessité de dépréciation en complément des amortissements.

- Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

- Durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées de vie suivantes :

- Logiciels : 1 à 7 ans,
- Brevets : 5 ou 10 ans (voir ci-dessus),
- Coûts de développement : 5 ans, dès lors que les critères de la norme IAS 38 sont remplis (voir ci-dessus).

6.2.8.3 Immobilisations corporelles

- Evaluation et durée d'amortissement

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les frais financiers ne sont pas incorporés dans le coût de revient.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des diverses catégories d'immo-

bilisations par application de la méthode des composants. Les valeurs résiduelles estimées en fin de période d'amortissement sont nulles.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes ; elles sont revues à chaque clôture :

- Constructions : 1 à 30 ans
- Installations techniques : 1 à 20 ans
- Autres immobilisations corporelles : 1 à 15 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

- Charges d'entretien et investissements

Les opérations de maintenance sur machines liées à des remplacements ou transformations et répondant à la définition générale d'une immobilisation corporelle donnée par la norme IAS 16 (avantages économiques futurs et estimation fiable des dépenses engagées) sont immobilisées, à leur coût global (pièces et main d'œuvre). Dans le cas d'un remplacement, la valeur nette comptable de la portion remplacée à l'actif est éliminée en contrepartie du résultat.

Les frais de réparation et de maintenance qui ne répondent pas à la définition d'un actif sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

6.2.8.4 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Sont considérés comme contrats de location-financement, les contrats :

- qui prévoient un transfert de propriété automatique en fin de bail,
- ou, qui proposent une option d'achat dont l'exercice est probable en cours ou fin de bail, ou,
- qui ont une durée proche de la durée de vie du bien,
- ou, pour lesquels la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur,
- ou, pour lesquels le bien est spécialisé, c'est-à-dire que seul le preneur peut l'utiliser sans modification substantielle.

Les actifs financés en location-financement, et les obligations qui en découlent, apparaissent dans le bilan consolidé en immobilisations et amortissements d'une part, et en emprunts et dettes à moyen et long terme d'autre part. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles et incorporelles. Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

6.2.8.5 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des goodwill, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie limitée pour le Groupe OTOR aux goodwill.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Au 31 décembre 2008, cinq UGT existaient au sein du Groupe OTOR :

- l'UGT emballage : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les cartonneries et cartonnages, ainsi que la papeterie d'OTOR Picardie totalement intégrée au sein de la cartonnerie,
- l'UGT Etuis Cognac : une partie de la production de cette société est constituée d'emballages contrecollés et/ou faisant appel à la technique d'impression offset,
- l'UGT OTOR Papeterie de Nantes : cette papeterie, filialisée fin 2008, est spécialisée dans la production de papier blanc,
- l'UGT OTOR Papeterie Saint-Michel, papeterie filialisée fin 2008, et précédemment rattachée à la cartonnerie d'OTOR Dauphiné,
- l'UGT OTOR Papeterie du Doubs, papeterie filialisée fin 2008, et précédemment rattachée à la cartonnerie d'OTOR Velin.

Suite aux cessions mentionnées ci-avant (§ 6.1.2.), ces deux dernières UGT sont devenues sans objet à la clôture de l'exercice 2009.

Les goodwill ne génèrent pas d'entrées de trésorerie et doivent, par conséquent, être alloués à des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie correspondant au niveau le plus fin de l'organisation pour lequel est opéré le suivi du retour sur investissements par la direction du Groupe OTOR. Au titre de l'exercice 2008, les écarts d'acquisition ont été affectés aux UGT emballage, OTOR Papeterie de Nantes, OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs, étant précisé que l'UGT OTOR Papeterie du Doubs n'a aucun goodwill affectable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de ces unités ou regroupement d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés, attendus du groupe d'actifs testé. Elle est déterminée à partir des flux de trésorerie après impôt actualisés, générés par le groupe d'actifs sur une période de 5 ans, correspondant à la durée moyenne d'un cycle dans ce secteur. Ces flux sont issus des business plans établis par la Direction.

Le taux d'actualisation après impôt retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. Il est déterminé par l'approche du coût moyen pondéré du capital et il s'élève au 31 décembre 2009 à 8,7% pour les UGT emballage et OTOR Papeterie de Nantes et 9,2% pour l'UGT Etuis Cognac. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aboutirait à un résultat identique à celui obtenu avec un taux d'actualisation après impôt appliqué à des flux après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill.

Les méthodes de tests de valeur fondées sur des prévisions qui sont utilisées dans le cadre de ces tests présentent un caractère par nature aléatoire. De plus, leur construction induit une sensibilité des valeurs aux variations de certaines hypothèses et paramètres tels que l'évolution prévisionnelle du niveau d'activité, le taux d'actualisation ou encore le taux de croissance. Il en résulte, selon les hypothèses et paramètres retenus, une incertitude susceptible d'affecter à la hausse ou à la baisse la valeur des actifs testés retenue.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill sont irréversibles.

6.2.8.6 Activités cédées ou en cours de cession

Les activités cédées, ou en cours de cession, ou abandonnées sont comptabilisées selon les dispositions d'IFRS 5.

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. L'activité arrêtée ou en cours de cession est clairement distinguée du reste du Groupe pour la communication d'informations financières ; elle fait partie d'un plan de cession ou d'abandon.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat. Une analyse détaillée de ce montant relatif à l'exercice 2008 est donnée en note 24 et concerne la cession des filiales OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen. Ainsi qu'il est précisé au paragraphe 6.2.4, la cession en 2009 des sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs ne correspond pas à un abandon d'activité. La norme IFRS 5 ne trouve donc pas à s'appliquer en 2009.

6.2.8.7 Stocks

• Produits finis

Les stocks comprennent essentiellement les produits finis en cours du secteur carton. Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette réalisable si cette dernière est inférieure.

Pour les produits finis du secteur carton, le coût de revient fait le plus souvent l'objet d'une estimation, par l'application d'un coefficient de marge venant minorer le prix de vente des produits.

• Matières premières

Les papiers fournis par les papeteries du Groupe OTOR sont valorisés au coût de revient selon la méthode du premier entré - premier sorti. La valeur de ces stocks de papier n'excède pas leur valeur nette réalisable. Les autres matières premières incluant les papiers récupérés, sont valorisées selon la règle du PUMP. Les matières premières telles que les papiers récupérés ou les autres fournitures détenues pour être utilisées dans la production des stocks ne sont pas dépréciées en dessous de leur coût si l'on s'attend à ce que les produits finis dans lesquelles elles seront incorporées seront vendus à leur coût ou au-dessus de celui-ci.

6.2.8.8 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définies par les normes IAS 32 et IAS 39 « Instruments financiers ». Celles-ci imposent de classer les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers (hors prêts 1% construction et instruments dérivés)

Les actifs financiers sont principalement constitués par des créances, de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les créances provenant de l'activité du Groupe sont évaluées initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif complété, le cas échéant, d'une dépréciation estimée en fonction du risque de non recouvrement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur, les ajustements de juste valeur étant comptabilisés en résultat.

Les passifs financiers sont constitués par des dettes d'exploitation et des emprunts et autres passifs financiers.

Les dettes d'exploitation sont évaluées initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables et des dépôts de garantie versés. Ils sont, par la suite, comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les autres passifs financiers comprennent les crédits à court

terme liés au contrat d'affacturation et les découverts bancaires. Prêts 1% construction

Les prêts 1% construction ne portent pas intérêts et sont octroyés pour une période de 20 ans. Selon la norme IAS 39, ces prêts doivent être actualisés. Lors de la première comptabilisation d'un prêt 1% construction, la différence entre sa valeur nominale et sa valeur actualisée est une charge de période représentative de l'avantage économique accordé aux salariés.

La comptabilisation ultérieure s'effectue selon la méthode du coût amorti qui consiste à reconstituer, au bout des 20 ans, la valeur nominale du prêt par la comptabilisation de produits d'intérêts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie si :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ou des taux d'intérêts,
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité,
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

6.2.8.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de valeurs mobilières de placement qui sont des placements à court terme très liquides.

6.2.8.10 Contribution Economique Territoriale

La loi de finances pour 2010 votée le 30 décembre 2009 a supprimé l'imposition à la Taxe Professionnelle (TP) des sociétés françaises à compter de 2010. Cette taxe a été remplacée par :
- d'une part la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée, dans une logique proche de celle de la TP, sur les valeurs locatives foncières,
- d'autre part la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée des sociétés.

Suite à ce changement, le Groupe OTOR a été amené à réexaminer le classement comptable de ces impôts au regard des normes IFRS.

Les analyses effectuées ont abouti, dans la situation spécifique du Groupe, à considérer que les deux taxes qui remplacent la TP ont, au regard de la norme IAS 12, des natures qui induisent des classements différents.

En effet, la CFE est analogue à la TP dans son principe et son fonctionnement (base fonction de valeurs locatives, taux dépendant des collectivités, plafonnement fonction de la valeur ajoutée), et garde donc une nature de charge opérationnelle.

La CVAE, en revanche, est un impôt fondé sur une notion de résultat, et répond selon nous à la définition énoncée par IAS 12 d'« impôts ... dus sur la base des bénéfices imposables ». En particulier, l'IFRIC, dans sa décision de mars 2006 de ne pas se prononcer sur le champ d'application d'IAS 12, précise que, pour rentrer dans ce champ d'application, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant de produits net de charges, mais que ce montant peut différer du résultat net comptable. Cette définition recouvre donc, dans le cas d'OTOR, le mode de calcul de la CVAE. Par ailleurs, le Groupe a considéré que la CVAE avait également des caractéristiques proches de certains impôts non français, impôts déjà classés dans ces pays comme relevant d'IAS 12.

Par suite, le Groupe comptabilisera la CVAE en « impôts sur les sociétés » à compter de l'exercice 2010, la comptabilisation de la TP dans les comptes 2009 demeurant en charges opérationnelles.

La qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat au sens d'IAS 12 impose néanmoins de comptabiliser en charges d'« impôts sur les sociétés », dès le 31 décembre 2009, des

impôts différés relatifs aux différences temporelles liées à cette taxe.

En effet, certains éléments d'actif vont générer des produits taxables à la CVAE lors d'exercices futurs, alors que les charges afférentes, en l'occurrence les amortissements, ne seront pas déductibles, ils engendrent donc des impôts différés passifs. Il s'agit :

- des immobilisations incorporelles à l'exception des goodwill (sachant qu'OTOR n'a pas d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie en dehors des goodwill),
- des immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, pour lesquelles la base retenue est la valeur nette comptable avant dépréciation.

A l'inverse, certaines provisions, non déductibles de la CVAE lors de leur constatation, vont générer des charges ultérieures déductibles. Les seules provisions de ce type prises en compte par OTOR sont les dépréciations des créances douteuses, les autres éléments potentiellement concernés n'étant pas significatifs.

L'impôt différé sur ces éléments est calculé à un taux de 1,5%. La CVAE étant un impôt déductible, cet impôt différé passif donne lieu à un impôt différé actif égal à 34,43% de son montant, ce qui résulte en une imposition nette de l'actif net concerné à un taux de 0,98%.

Compte tenu de l'exemption prévue par IAS 12.15 et 12.24, la constatation de ces impôts différés lors d'exercices ultérieurs ne s'appliquera que sur les éléments concernés acquis par le biais de regroupements d'entreprises.

6.2.8.11 Imposition

Les impôts courants sont constatés en conformité avec les règles fiscales en vigueur dans chacun des pays. Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant l'approche bilan du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles soumises à l'impôt sur les sociétés. Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et reports des pertes fiscales dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel les déficits pourront être imputés. Aucune différence temporelle n'est reconnue sur les goodwill.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de cet actif d'impôts différés. Les impôts différés actifs et passifs sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture. Ils sont ainsi calculés au taux de 34,43% pour l'exercice 2009. Les impôts relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est OTOR et qui regroupe la totalité des sociétés françaises du Groupe.

6.2.8.12 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les risques et charges éventuels ne sont pas comptabilisés. Lorsqu'ils sont significatifs, ils font l'objet d'une information séparée en notes annexes. La classification en court ou long terme des provisions est effectuée :

- soit en fonction des échéances réelles si elles sont connues,
- soit, si ces échéances ne sont pas connues, en fonction du jugement de la Direction.

6.2.8.13 Avantages du personnel

Types de régimes :

- Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées

en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

- Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont comptabilisées au bilan sous forme d'une provision.

Au sein du Groupe OTOR, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ en retraite (IDR) et les médailles du travail (MDT).

Principes d'évaluation :

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le calcul est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté. Les taux d'actualisation utilisés à la date de clôture correspondent au taux de rendement des obligations privées « AA » ; ils sont établis en fonction de la durée d'activité résiduelle moyenne de chacun des régimes.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux indemnités de départ en retraite (IDR) sont amortis sur l'espérance de la durée résiduelle ou moyenne d'activité des participants au régime. L'amortissement se pratique sur la partie de l'écart actuariel qui excède 10% de la dette actuarielle, conformément à la méthode du « corridor ».

Lorsque les conditions d'un régime sont modifiées, la quote-part relative à l'accroissement des avantages afférents à des services passés du personnel est renseignée comme une charge et comptabilisée sur base linéaire en fonction de la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Dans la mesure où les droits sont immédiatement acquis, la charge est comptabilisée directement en résultat. Ainsi, l'ensemble des modifications lié à la loi Fillon (allongement de la durée de travail et départs anticipés possibles avant 60 ans pour les longues carrières) a été comptabilisé, à compter de la date d'application de cette loi, selon un mode linéaire sur la durée moyenne d'activité des salariés bénéficiaires.

Au 31 décembre 2009, les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des IDR et des MDT sont les suivantes :

Hypothèses

Taux de turn-over :	
• 20 à 29 ans	3%
• 30 à 39 ans	2%
• 40 à 49 ans	1%
• au-delà	0%
• Taux moyen d'évolution de la masse salariale	3,50%
• Taux d'actualisation - IDR	4,50%
• Taux d'actualisation - Médailles du Travail	4,00%
Age de départ volontaire à la retraite :	
• Cadres : moins de 56 ans	65 ans
• Cadres : 56 ans et plus	61 ans
• Non-Cadres : moins de 56 ans	62 ans
• Non-Cadres : 56 ans et plus	60 ans
• Taux de charges patronales	45%

Les taux d'actualisation utilisés sont établis en fonction de la durée d'activité résiduelle moyenne de chacun des régimes. L'effet de désactualisation de la provision est comptabilisé en « coût financier relatif aux engagements de retraite ». La table de mortalité utilisée est la table INSEE 2004-2006 féminine.

Conformément à la pratique effective du Groupe OTOR, les indemnités de départ en retraite sont calculées selon les modalités prévues par les conventions collectives applicables en cas de départ à la retraite à l'initiative du salarié.

6.2.8.14 Options sur actions consenties aux salariés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », lorsque des options sur actions sont destinées aux salariés (telles que les Bons de Souscription d'Actions ou BSA), leur juste valeur est estimée à la date d'attribution et constatée en charges en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lorsque l'attribution des options est soumise à des conditions, la prise en charge de la valeur des options est étalée sur la durée nécessaire à la levée de ces conditions.

A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

6.2.8.15 Capital et réserves

- Rachat d'actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les

actions ainsi rachetées sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « actions propres » jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

- Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes sur la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

6.2.8.16 Résultat net par action

Le résultat net consolidé par action non dilué est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué du nombre moyen d'actions de la société détenues par le Groupe OTOR.

L'effet de dilution qui pourrait résulter des bons de souscription d'actions accordés aux salariés est pris en compte pour le calcul du résultat net dilué par action, à partir de la date d'attribution des bons, lorsque l'option a une probabilité raisonnable de pouvoir être exercée et lorsque la valeur moyenne de l'action OTOR est supérieure à son prix d'exercice.

6.2.8.17 Information sectorielle

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels » impose la présentation d'une information sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe.

Cette information est basée sur le reporting interne, régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel de Groupe. Le détail de cette information figure en note 33.

6.2.8.18 Reconnaissance du revenu

Les ventes sont enregistrées lors de la livraison des produits, ou, dans certains cas particuliers, lors de la mise à disposition effective de ceux-ci.

6.2.8.19 Droits d'émission de gaz à effet de serre

OTOR a reçu à titre gratuit des droits d'émission de gaz à effet de serre. Ces droits sont alloués chaque année. Le Groupe restitue en année N+1 ses droits à hauteur des émissions effectives de l'année N. En l'absence de norme spécifique, IFRIC 3 ayant été retirée, le Groupe a décidé d'appliquer l'approche comptable suivante. Le Groupe évalue s'il dispose de suffisamment de droits pour couvrir ses émissions réelles sur la période de cinq ans. Si ces droits sont supérieurs aux besoins, aucun actif n'est constaté et les droits vendus sont constatés en résultat de l'exercice. Dans le cas contraire, un passif net est comptabilisé.

6.2.8.20 Droits Individuels à la Formation

OTOR a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique de formation pluriannuelle et intègre le DIF à ce plan de formation ; il n'y a pas de demande de formation sans lien avec l'emploi occupé ou susceptible d'être occupé.

Dans ce contexte, et compte tenu du fait que le Groupe attend des contreparties de ces formations, aucune provision n'est constituée et le coût des formations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les formations sont dispensées.

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 150 116 heures, soit une augmentation de 31 925 heures par rapport au 31 décembre 2008 (à périmètre constant). Les heures n'ayant pas donné lieu à demande s'établissent à 146 283 heures (dont 30 804 heures au titre de 2009).

6.3 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2009, 17 sociétés sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du Groupe OTOR (19 en 2008).

Les sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs consolidées par intégration globale au 31 décembre 2008 ont été cédées en 2009.

Il n'existe aucune participation importante, entité contrôlée conjointement, entité associée ou entité ad hoc non incluse dans le périmètre de consolidation.

A - Sociétés intégrées globalement :

Raison sociale	Pays	Devise	31.12.2009 % d'intérêts	31.12.2008 % d'intérêts
OTOR	France	Euro	Société mère	
OTOR BRETAGNE	France	Euro	100,00	100,00
OTOR DAUPHINE	France	Euro	100,00	100,00
OTOR GmbH	Allemagne	Euro	100,00	100,00
OTOR GODARD	France	Euro	100,00	100,00
OTOR NORMANDIE	France	Euro	100,00	100,00
SOCIETE ROUENNAISE DE PARTICIPATIONS	France	Euro	100,00	100,00
OTOR PICARDIE	France	Euro	99,98	99,98
OTOR SERVICES	France	Euro	99,99	99,99
OTOR LEASE	France	Euro	100,00	100,00
OTOR SUISSE	Suisse	CHF	99,40	99,40
OTOR SYSTEMS	France	Euro	100,00	99,99
OTOR VELIN	France	Euro	100,00	100,00
ETUIS COGNAC	France	Euro	100,00	100,00
NORMANDIE ONDULE	France	Euro	100,00	99,99
GIE OTOR INVESTISSEMENT	France	Euro	100,00	100,00
OTOR PAPETERIE SAINT- MICHEL	France	Euro		100,00
OTOR PAPETERIE DE NANTES	France	Euro	100,00	100,00
OTOR PAPETERIE DU DOUBS	France	Euro		100,00

B - Sociétés mises en équivalence :

Il n'existe pas de sociétés mises en équivalence.

NOTE 2 : GOODWILL

La variation du montant net des goodwill se présente comme suit :

en milliers d'euros

31 décembre 2008	62 077
------------------	--------

Acquisitions de l'exercice

Cessions

Dépréciations

Mouvements de périmètre

31 décembre 2009	62 077
------------------	--------

Le détail des goodwill par UGT est le suivant :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
UGT emballage	62 133	62 133
UGT Papeterie de Nantes	229	229
UGT Papeterie Saint-Michel		13 434
Dépréciation UGT emballage	-56	-56
Dépréciation UGT Papeterie de Nantes	-229	-229
Dépréciation UGT Papeterie Saint-Michel		-13 434
Total net goodwill	62 077	62 077

Au 31 décembre 2009, le montant net des goodwill est affecté en totalité à l'UGT emballage.

Ces goodwill font l'objet d'un test de valeur tous les ans.

Les tests de valeur réalisés en 2009 font apparaître qu'aucune dépréciation complémentaire n'est à constater à la clôture de l'exercice. Les analyses relatives à ces tests de dépréciation figurent en note 20.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Frais de développement et brevets déposés	Autres immobilisations incorporelles	Total
31 décembre 2008	10 139	6 529	16 668
Acquisitions	779	1 249	2 028
Cessions et sorties	-3 301	-231	-3 532
Reclassements			
Ecarts de conversion			
Reclassements en actifs destinés à être cédés			
Mouvements de périmètre		-60	-60
31 décembre 2009	7 617	7 487	15 104

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Frais de développement et brevets déposés	Autres immobilisations incorporelles	Total
31 décembre 2008	7 229	3 386	10 615
Dotations aux amortissements et dépréciations	869	1 097	1 966
Reprises dépréciations antérieures			
Cessions et sorties	-3 301	-211	-3 512
Reclassements			
Ecarts de conversion			
Reclassements en actifs destinés à être cédés			
Mouvements de périmètre		-52	-52
31 décembre 2009	4 797	4 220	9 017

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Frais de développement et brevets déposés	Autres immobilisations	Total
31 décembre 2008	2 910	3 143	6 053
31 décembre 2009	2 820	3 267	6 087

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
31 décembre 2008	3 507	63 035	243 103	13 244	2 805	325 694
Acquisitions	41	1 348	10 734	974	-451	12 646
Cessions et sorties	-12	-581	-6 308	-3 220		-10 121
Reclassements			-25		25	
Ecarts de conversion						
Reclassements en actifs destinés à être cédés						
Mouvements de périmètre	-882	-6 207	-28 283	-957	-853	-37 182
31 décembre 2009	2 654	57 595	219 221	10 041	1 526	291 037

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres immobilisations	Total des amortissements	Total des dépréciations
31 décembre 2008	251	41 144	193 693	9 938	245 026	12 564
Dot. amortissements et dépréciations	34	2 228	10 506	918	13 686	3 794
Reprises dépréciations antérieures						
Cessions et sorties	-10	-578	-6 160	-2 902	-9 650	
Reclassements						599
Ecart de conversion						
Reclas.en actifs destinés à être cédés						
Mouvements de périmètre	-150	-4 296	-20 185	-421	-25 052	-11 136
31 décembre 2009	125	38 498	177 854	7 533	224 010	5 821

Les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles, avant dépréciations et hors immobilisations en cours, ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Terrains	2 529	3 256
Constructions	19 097	21 891
Matériels et outillages	41 367	49 410
Autres immobilisations	2 508	3 306
Total	65 501	77 863

Rapprochement avec le total des immobilisations :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations	65 501	77 863
Immobilisations en cours	1 526	2 805
Dépréciations	-5 821	-12 564
Total activités poursuivies	61 206	68 104

NOTE 5 : CONTRATS DE LOCATION

Les immobilisations incorporelles et corporelles incluent les biens financés par le Groupe grâce à des contrats de location-financement. Ces biens ont les valeurs nettes suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres immobilisations incorporelles	1 029	1 398
Terrains	267	256
Constructions	6 467	7 019
Installations techniques, matériels et outillages	11 278	11 609
Autres immobilisations	1 842	2 246
Reclassement en actifs destinés à être cédés		
Valeurs nettes des biens financés par location-financement	20 883	22 528

L'échéancier de la dette correspondant à des contrats de location-financement est le suivant :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Payable à moins d'un an	5 697	5 295
Payable à plus d'un an et à moins de cinq ans	9 056	9 727
Payable à plus de cinq ans	2 034	2 336
Total	16 787	17 358

En ce qui concerne les locations simples non résiliables, les loyers restant à payer se répartissent selon les échéances suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Payable à moins d'un an	1 540	1 303
Payable à plus d'un an et à moins de cinq ans	1 468	1 645
Payable à plus de cinq ans		
Total	3 008	2 948

Le rapprochement entre les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu des contrats de location-financement et la valeur de la dette financière se présente comme suit :

en milliers d'euros	N+1	N+2 à N+5	Ultérieur	Total
Dette financière (valeur actualisée)	5 668	8 608	2 000	16 276
Total des paiements minimaux futurs	6 250	9 608	2 354	18 212
Différence : charges financières futures	582	1 000	354	1 936

NOTE 6 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

L'échéance des actifs financiers non courants se ventile comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers non courants	13 534	15 691
Actifs destinés à être cédés		
Total	13 534	15 691
A moins de cinq ans	12 089	14 070
A plus de cinq ans	1 445	1 621
Total	13 534	15 691

Les actifs financiers non courants comprennent :

- des FCP Natixis Cash Première bloqués jusqu'en 2013 pour une valeur actuelle de 8,2 millions d'euros,
- les dépôts sur l'affacturage confirmé pour 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2008,
- les prêts au titre de l'effort de construction pour 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2008,
- le solde étant constitué par des dépôts de garantie divers versés dans le cadre de contrats de location.

NOTE 7 : IMPÔTS

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Créances d'impôt sur les bénéfices à long terme		
Impôts différés actifs	17 165	19 440
Créances d'impôts sur les bénéfices à court terme	16	28

La nature des impôts différés est précisée en note 23.

NOTE 8 : STOCKS

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Matières premières, approvisionnements et marchandises	26 544	33 078
Produits finis et encours	9 982	11 446
Reclassement en actifs destinés à être cédés		
Total	36 526	44 524

NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs brutes	60 427	92 087
Dépréciations	-2 170	-2 531
Reclassement en actifs destinés à être cédés		
Valeurs nettes	58 257	89 556

La juste valeur de ces créances et autres débiteurs est estimée proche de leur valeur comptable à la clôture.

Les créances ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

Le montant des créances en garantie de l'affacturage s'élève à 50,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 83,6 millions d'euros au 31 décembre 2008. Tous ces montants figurent en créances clients à l'actif du bilan et en dettes financières au passif pour la partie utilisée.

Au 31 décembre 2009, les créances libellées en devises ne sont pas significatives.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances clients :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients nettes dépréciées	439	582
Créances clients nettes échues mais non dépréciées (*)	7 822	6 756
Créances clients nettes non échues	49 996	82 218
Créances clients nettes	58 257	89 556
(*) Dont :		
- échues depuis au plus 30 jours	6 493	5 607
- échues de 30 à 60 jours	751	639
- échues de 60 à 90 jours	115	146
- échues depuis plus de 90 jours	463	364
Créances clients nettes échues mais non dépréciées	7 822	6 756

NOTE 10 : AUTRES DÉBITEURS

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres débiteurs	6 982	9 922
Reclassements en actifs destinés à être cédés		
Total autres débiteurs	6 982	9 922
Charges constatées d'avance	686	946
Reclassement en actifs destinés à être cédés		
Total charges constatées d'avance	686	946

Les créances ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

Les autres débiteurs incluent en particulier :

- la TVA pour 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- les comptes de réserve sur l'affacturage confirmé pour 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, les autres débiteurs libellés en devises ne sont pas significatifs.

NOTE 11 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme		
Disponibilités	1 750	921
Reclassement en actifs destinés à être cédés		
Total	1 750	921
Découverts et dettes bancaires non garantis	-1 231	-566
Reclassement en passifs destinés à être cédés		
Trésorerie des activités poursuivies présentée dans le tableau des flux de trésorerie	519	355

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Toutes les actions composant le capital d'OTOR ont été appelées et sont entièrement libérées. La valeur nominale des actions est de 1 euro. Le nombre d'actions composant le capital d'OTOR a évolué comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	22 167 792	22 167 792
Augmentation (ou réduction) de capital suite à une incorporation de réserves (imputation de pertes)		
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire		
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés		
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	22 167 792	22 167 792

Les actions propres détenues par le Groupe s'analysent comme suit :

en euros	Nombre d'actions	Valeur brute totale	Dépréciation	Valeur nette totale	Valeur nette unitaire
31 décembre 2008	22 974	397 259	227 251	170 008	7,40
31 décembre 2009	22 974	397 259	276 356	120 903	5,26

Les titres d'autocontrôle ont été évalués au cours moyen du mois de décembre.

Le poste « Réserves - Part du Groupe » comprend les ajustements de valeur des instruments dérivés pour les montants suivants :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Impact de l'ajustement sur les capitaux propres à l'ouverture	134	356
Variation de l'exercice, nette d'impôts différés	-164	-222
Impact de l'ajustement sur les capitaux propres à la clôture	-30	134

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

13-1 Emprunts et dettes financières à moyen et long terme

Le détail du poste des emprunts et dettes financières à long et moyen terme est le suivant :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 501	36 861
Emprunts et dettes financières relatifs aux contrats de location-financement	16 788	17 358
Emprunts et dettes financières divers	8	137
Total	45 297	54 356
dont : part à plus d'un an des emprunts à long et moyen terme	31 309	40 516
part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme	13 988	13 840

La juste valeur des emprunts est estimée proche de la valeur comptable.

La variation des emprunts et dettes financières à moyen et long terme se présente comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 861	974	8 500	-834	28 501
Emprunts et dettes financières relatifs aux contrats de location-financement	17 358	6 625	6 447	-748	16 788
Emprunts et dettes financières divers	137		74	-55	8
Total	54 356	7 599	15 021	-1 637	45 297

L'augmentation de 974 milliers d'euros des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond, pour l'essentiel, à la souscription d'emprunts à hauteur de 875 milliers d'euros et au retraitement du coût amorti de certains emprunts. L'augmentation des emprunts et dettes relatifs aux contrats de location-financement correspond essentiellement au financement d'investissements 2009 pour 1 676 milliers d'euros et à deux contrats de lease back pour 4 921 milliers d'euros. La diminution des emprunts auprès des établissements de crédit correspond principalement au montant des remboursements effectués pour 8 296 milliers d'euros.

Les échéances des emprunts à long et moyen terme sont les suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
2010		12 889
2011	12 192	10 957
2012	11 105	9 587
2013	5 351	4 566
2014	601	
Ultérieur	2 060	2 517
Part à long terme	31 309	40 516
2009		13 840
2010	13 988	
Part à court terme	13 988	13 840
Total	45 297	54 356

Sur l'exercice 2009, le taux moyen d'intérêts sur l'ensemble des emprunts et affacturage ressort à 3,4% contre 7,1% sur l'exercice 2008.

La part à taux fixe des emprunts, hors dettes de location-financement, s'élève à 3% au 31 décembre 2009, sensiblement identique au 31 décembre 2008.

Il n'existe pas d'emprunts libellés en devises au 31 décembre 2009.

Précisions sur certains contrats de financement

a) *Contrat de crédit entre OTOR SA et un pool de banques dont Natixis Banque Populaire est l'agent, pour un montant de 58,5 millions d'euros signé le 24 février 2006.*

Au titre de ce contrat, OTOR SA s'est engagée à respecter les ratios financiers définis comme suit :

- Le "ratio R1" désigne le rapport entre la Dette Financière Nette consolidée et le Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions consolidés.

La Dette Financière Nette consolidée est définie comme étant la somme des emprunts à long et moyen terme, de la part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme, des crédits à court terme et découverts bancaires (y compris les effets escomptés non échus, les cessions Dailly avec recours et l'affacturage escompte), des autres mobilisations du poste clients avec recours sur l'emprunteur non comptabilisées dans les "crédits à court terme et découverts bancaires"; diminuée des disponibilités et valeurs mobilières de placement et dépôts à court terme (y compris les dépôts auprès des factors).

- Le "ratio R2" désigne le rapport entre la Dette Financière Nette consolidée et le total capitaux propres consolidés.

- Le "ratio R3" désigne le rapport entre le Résultat opérationnel courant consolidé avant dotations aux amortissements et provisions et le Coût de l'endettement financier net.

Ces ratios, initialement définis lors de la mise en place de l'emprunt en février 2006, ont fait l'objet d'un avenant au contrat qui a été signé le 18 septembre 2007. Le nouveau niveau des ratios tels que définis par l'avenant signé le 18 septembre 2007 est le suivant :

- Le ratio R1 doit être inférieur ou égal aux montants visés ci-dessous pour la période indiquée :

31/12/2009	30/06/2010	31/12/2010 et suivants
2,75	2,75	2,75

Le contrat de prêt signé en février 2006 par OTOR SA prévoit des restrictions sur le paiement des dividendes : interdiction de distribuer plus de 30% du résultat consolidé de l'exercice tant que le niveau du ratio R1 sera supérieur à 4,1 pour la totalité des actions composant le capital social.

- Le ratio R2 doit être inférieur ou égal aux montants visés ci-dessous pour la période indiquée :

31/12/2009	30/06/2010	31/12/2010 et suivants
1,50	1,25	1,10

- Le ratio R3 doit être supérieur ou égal aux montants visés ci-dessous pour la période indiquée :

31/12/2009	30/06/2010	31/12/2010 et suivants
4,50	4,50	4,75

Par ailleurs au titre de ce contrat, le Groupe s'est engagé à respecter une limitation annuelle d'investissements (correspondant à la ligne "décaissements, acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles" du tableau de flux de trésorerie) de vingt-deux millions d'euros, calculée sur la base de la moyenne annuelle glissante des investissements réalisés sur trois ans, sachant que le montant des investissements réalisés au cours d'une année ne peut excéder vingt-cinq millions d'euros.

Cette limite n'inclut pas :

(i) les investissements réalisés à la suite d'un sinistre assuré, à hauteur du montant indemnisé par l'assurance dommages et responsabilité civile, et

(ii) les investissements non budgétés mais dont la mise en œuvre, à la suite d'une panne ou d'une casse, est impérative pour permettre aux usines de l'emprunteur ou ses filiales de maintenir leur activité normale, à hauteur d'un montant maximum de un million cinq cent mille euros par an.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, l'ensemble des ratios ci-dessus est respecté.

b) *Convention de syndication entre OTOR SA et Eurofactor, Factorem et Factocic d'une ligne d'affacturage confirmée, signée le 15 mars 2006 (solde dû au 31 décembre 2009 : 13 millions d'euros).*

L'enveloppe globale d'affacturage disponible est de 100 millions d'euros depuis fin 2008, suite à la cession d'OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen.

La convention prévoit la possibilité pour les factors de résilier le contrat en cas de dégradation, à compter de la date de signature de la convention, de la situation financière constatée par une diminution des fonds propres de plus de 20% ou par une augmentation de l'endettement de plus de 20%.

Les comptes au 31 décembre 2009 ne font apparaître, par rapport à ceux au 30 juin 2009 ou à ceux au 31 décembre 2008, ni une diminution des fonds propres de plus de 20% ni une augmentation de l'endettement de plus de 20%.

13-2 Crédits à court terme et découverts bancaires

Les crédits à court terme et découverts bancaires s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Affacturage confirmé	13 124	46 561
Découverts bancaires	1 231	566
Autres (intérêts courus)	74	71
Total	14 429	47 198

Le Groupe a sécurisé le financement de ses créances commerciales en mettant en place le 15 mars 2006, une opération d'affacturage confirmé syndiqué auprès de trois factors. Le contrat d'affacturage a fait l'objet d'une confirmation de deux ans à compter de la date de signature le 15 mars 2006 ; le contrat prévoit que cette confirmation est renouvelée par tacite reconduction chaque année pour une année supplémentaire ; à la date des présentes, le contrat en cours est donc confirmé jusqu'au 15 mars 2011. Les créances cédées dans le cadre de ce contrat et les dettes qui représentent leur financement sont maintenues dans le bilan consolidé. Malgré sa confirmation jusqu'en 2011, cet endettement a été classé en emprunts à court terme dans les comptes consolidés du Groupe.

Le montant de l'affacturage qui figure au passif du bilan correspond au montant des créances financées et non au montant effectif des financements reçus. Le montant net financé s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Montant de l'affacturage au passif	13 124	46 561
- Dépôts de garantie versés au factor	-2 831	-4 376
- Comptes de réserve factor	-2 774	-4 294
Total dette affacturage	7 519	37 891

NOTE 14 : AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Régime d'avantages post-emploi consentis au personnel	11 166	11 825
Régimes d'avantages à long terme consentis au personnel	471	462
Reclassement en passifs destinés à être cédés		
Total	11 637	12 287

Avantages post-emploi

Le régime d'avantages post-emploi à prestations définies consenti au personnel correspond au régime d'indemnité de départ en retraite (IDR) s'imposant aux entreprises françaises.

Les montants comptabilisés au passif au titre de ce régime s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée de la dette	12 119	12 686
Coût des services passés (effet "Fillon")	-204	-264
Produit (charge) actuariel différé - Gain (perte) non reconnu	-749	-597
Reclassement en passifs destinés à être cédés		
Montant net comptabilisé au bilan	11 166	11 825

La sensibilité de l'IDR 2009 à l'évolution du taux d'actualisation est la suivante :

	4,00%	4,50%	5,00%
Taux d'actualisation	4,00%	4,50%	5,00%
Engagement (en milliers d'euros)	12 909	12 119	11 396
Variation en pourcentage de l'engagement à fin 2009	6,5%	0,0%	-6,0%

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des régimes d'avantages post-emploi à prestations définies, s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	686	638
Coût financier	550	588
Amortissement du coût des services passés (effet "Fillon")	33	33
Ecart actuariels		
Charge nette de l'exercice	1 269	1 259

La variation des montants nets comptabilisés au bilan s'explique de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	11 825	14 131
Charge nette de l'exercice	1 269	1 259
Indemnités versées aux salariés	-590	-1 023
Réduction liée au plan social		
Reclassement en passifs destinés à être cédés		
Mouvements de périmètre	-1 338	-2 542
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice	11 166	11 825

Avantages à long terme

Le régime d'avantages à long terme consenti au personnel correspond aux médailles du travail (MDT). La variation de la dette et de la charge s'établit comme suit :

Au bilan (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur actualisée de la dette	471	462
Montant net comptabilisé au bilan	471	462

Au compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	32	33
Coût financier	24	23
Ecart actuariels	34	3
Charge nette de l'exercice	90	59

Les charges sociales se répartissent comme suit :

Répartition des charges sociales (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Cotisations d'assurance maladie, prévoyance et autres charges sociales	14 201	13 602
Cotisations de retraites et chômage	11 601	12 138
Total des charges sociales	25 802	25 740

NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges sur l'exercice 2009 comprend les éléments suivants :

en milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Reprises liées à utilisation	Reprises prov. non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2009
Total	1 535	402	431	197		1 309

Au 31 décembre 2009, les provisions pour risques et charges comprennent principalement des sommes provisionnées au titre de divers litiges et autres risques d'exploitation.

Les autres provisions sont constituées de montants individuellement peu significatifs.

Ces provisions se décomposent de la manière suivante :

dont :	31/12/2009	31/12/2008
Provisions à long terme	280	729
Provisions à court terme	1 029	806
Total	1 309	1 535

NOTE 16 : SUBVENTIONS (PRODUITS DIFFÉRÉS)

en milliers d'euros	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Subventions - produits différés	67	1	15	53

NOTE 17 : PARTICIPATION DES SALARIÉS

en milliers d'euros	Montant au 31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Montant au 31/12/2009
Participations des salariés	7 892	1 514	2 313	-334	6 759

dont :	31/12/2009	31/12/2008
Part à plus d'un an	5 454	5 948
Part à moins d'un an	1 305	1 944
Total	6 759	7 892

NOTE 18 : AUTRES CRÉDITEURS

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fiscales et sociales	26 904	26 544
Dettes sur immobilisations	1 677	1 877
Avances et acomptes	119	388
Produits constatés d'avance	4	89
Autres dettes	3 693	4 290
Reclassement en passifs destinés à être cédés		
Autres créditeurs	32 397	33 188

Les montants ci-dessus étant principalement à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif. Les autres dettes incluent essentiellement les ristournes périodiques dues aux clients.

NOTE 19 : DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de Recherche et Développement comptabilisées en charges sont évaluées respectivement à 3,5 millions d'euros et 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

NOTE 20 : DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

La norme IAS 36 prescrit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable ; celle-ci est appréciée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif jusqu'à la date de sortie prévue de cet actif.

OTOR a procédé à l'estimation de la valeur recouvrable de la totalité des actifs immobilisés des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui composent le Groupe, en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés des différentes UGT, sur la base de business plan d'une durée de 5 ans (cf. modalités décrites dans § 6.2.8.5 de la présente annexe).

La valeur recouvrable a été déterminée uniquement par la valeur d'utilité au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, la Direction du Groupe a procédé aux tests de dépréciation annuels requis pour les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. En ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie, des tests de dépréciation ont été mis en œuvre lorsqu'au 31 décembre 2009, des événements ou des circonstances liées à l'environnement économique ayant entraîné des modifications des conditions économiques et des business plan sont survenus.

en milliers d'euros	Emballage	Etuis Cognac	Papeterie de Nantes
Taux d'actualisation :			
+ 1%	- 26 162	- 640	- 366
- 1%	33 480	810	496
Taux de croissance à l'infini :			
+ 0,5%	6 720	191	-1873
- 0,5%	- 5 950	-169	195

Ni l'augmentation du taux d'actualisation de 1%, ni la baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5% ne conduiraient à déprécier les actifs de l'UGT Emballage.

En outre, une variation négative de 1% conduirait à une valeur d'utilité de l'UGT Etuis Cognac très légèrement inférieure à la valeur des actifs. Aucune dépréciation ne serait à constater étant donné le caractère non significatif de l'écart.

Par ailleurs, les actifs corporels et incorporels de l'UGT Papeterie de Nantes étant dépréciés en totalité, l'analyse de sensibilité présentée n'a en pratique pas d'effet.

Suite à ces tests, la dépréciation des actifs à la clôture de l'exercice s'élève à 6,1 millions d'euros répartis comme suit sur les différentes UGT :

- UGT Papeterie de Nantes : dépréciation de 4,3 millions d'euros (4,0 millions au 31 décembre 2008), dont dépréciation du goodwill de 0,2 million d'euros,
- UGT Etuis Cognac : dépréciation de 1,8 million d'euros (montant identique au 31 décembre 2008).

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des UGT Emballage et Papeterie de Nantes sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 8,7%
- taux de croissance à l'infini de 0,5%

En ce qui concerne l'UGT Etuis Cognac, un taux d'actualisation différent a été retenu (9,2%) pour tenir compte du risque plus important de non réalisation des flux financiers liés au changement de stratégie de cette UGT.

Le marché dans lequel évolue le Groupe OTOR est soumis à des fluctuations importantes des prix d'achat. Les prix de vente étant eux-mêmes corrélés à ces variations de prix d'achat, la valorisation des UGT a été effectuée par l'intermédiaire de prix normés pour la valeur terminale, l'atteinte des prix normés ayant été lissée sur quatre années à partir du budget de l'année 2010. Cette approche, représentative du modèle économique de ce secteur, permet de limiter toute variation erratique liée aux cours des matières premières et par conséquent de tenir compte, dans les estimations de business plan, du risque de non réalisation de l'échéancier des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification du taux d'actualisation ou de croissance à l'infini est la suivante :

NOTE 21 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

Le montant net des autres produits et autres charges opérationnels s'élève à -19 276 milliers d'euros. Ce montant comprend :

- la perte sur cession des titres OTOR Papeterie Saint-Michel (cédés 1 euro) pour 7 216 milliers d'euros,
- la charge liée à l'abandon du compte courant détenu sur OTOR Papeterie Saint-Michel pour 1 213 milliers d'euros,
- la perte sur cession des titres OTOR Papeterie du Doubs (cédés 1 euro) pour 6 121 milliers d'euros,
- la charge liée à l'abandon du compte courant détenu sur OTOR Papeterie du Doubs pour 3 008 milliers d'euros,
- les frais liés à la cession des deux papeteries sus mentionnées pour 500 milliers d'euros,
- les coûts enregistrés par les sociétés OTOR Velin, OTOR Godard et Etais Cognac au titre de la restructuration d'effectifs pour un montant de 1 224 milliers d'euros,
- divers produits et charges pour un montant net de 6 milliers d'euros.

Sur l'exercice 2008, ce poste représentait une charge nette de 708 milliers d'euros ; il comprenait principalement les éléments suivants :

- des frais de restructuration : 870 milliers d'euros,
- un produit net sur la cession d'un terrain : 170 milliers d'euros.

NOTE 22 : COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Le coût de l'endettement financier brut (en 2008, des activités poursuivies) se décompose en :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur découverts bancaires et emprunts	2 115	8 177
Intérêts sur les dettes financières des contrats de location-financement	769	1 480
Reclassement en passifs destinés à être cédés		
Coût de l'endettement financier brut	2 884	9 657

NOTE 23 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

- Analyse de la charge d'impôt :

La charge d'impôts (en 2008, des activités poursuivies) se décompose en :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants - produit (charge)	465	-8
Impôts différés - produit (charge)	-626	-2 661
Total impôts sur les résultats : produit - (charge) des activités poursuivies	-161	-2 669

- Analyse du taux effectif d'imposition :

Le taux effectif d'imposition s'établit à 6,93%, pourcentage à comparer à un taux théorique de 34,43%. Cet écart de taux s'explique de la façon suivante :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôt et mise en équivalence des activités poursuivies	2 324	-5 602
Charge d'impôt théorique à 34,43%	-800	1 929
Rapprochement :		
Différences permanentes	834	-4 589
Produits non soumis à l'impôt au taux normal	3	4
Impôt contrôle fiscal		-15
Ajustement du taux d'impôt différé		
Crédits d'impôt	475	2
Impôt différé sur la CVAE	-673	
Charge réelle d'impôt des activités poursuivies	-161	-2 669

En 2009, les différences permanentes comprennent principalement l'impact des pertes sur la cession des Papeteries du Doubs et Saint-Michel.

En 2008, les différences permanentes comprenaient principalement l'impact d'une dépréciation de goodwill de 12,9 millions d'euros, qui n'engendrait pas d'impôt différé actif.

Comme décrit au § 6.2.8.10, le Groupe a décidé de classer la CVAE en impôt sur les sociétés à compter de l'exercice 2010. Par conséquent, un impôt différé passif a été constaté à la clôture de l'exercice 2009 pour un montant de 673 milliers d'euros.

Cet impôt a été calculé comme suit :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations incorporelles (sauf goodwill)	15 104	8 966	6 138
Immobilisations corporelles			
Constructions	57 595	38 498	19 097
Matériel et outillage	219 221	177 854	41 367
Autres immobilisations corporelles	10 041	7 533	2 508
Avances et encours	1 526		1 526
Total immobilisations	303 487	232 851	70 636
Dépréciations clients			-2 170
Total net			68 466
Impôt différé passif			1 027
Impôt différé actif			354
Impôt différé passif net lié à la CVAE			673

• Origine des impôts différés :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations financières IDA	488	530
Immobilisations corporelles et incorporelles (*)	1 478	6 918
Retraitements des locations financement IDP	-2 052	-1 705
Marges sur stocks IDA	16	18
Avantages du personnel IDA	3 907	4 071
IDA sur différences temporaires	4 401	3 460
IDP sur différences temporaires	-1 032	-1 444
Autres	-802	-1 217
Reports déficitaires (**)	11 434	8 809
Impôt différé sur la CVAE	-673	-
Impôts différés nets au bilan - actif (passif)	17 165	19 440

(*) Compte tenu des résultats futurs estimés, les dépréciations d'immobilisations donnent lieu à impôts différés pour la totalité de leur montant. Il s'ensuit que les dotations et reprises entraînent des mouvements sur les impôts différés.

(**) De même, la totalité des déficits fiscaux provenant de l'intégration fiscale a été activée.

Les déficits fiscaux reportables et différences temporaires, pour lesquels aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé, ne sont pas significatifs.

• Régime fiscal de Groupe

Au 31 décembre 2009, le groupe d'intégration fiscale dont la société OTOR est tête de groupe se compose des sociétés suivantes :

- OTOR GODARD
- OTOR NORMANDIE
- OTOR BRETAGNE
- OTOR VELIN
- OTOR PICARDIE
- ETUIS COGNAC
- OTOR SERVICES
- NORMANDIE ONDULÉ
- OTOR DAUPHINÉ
- OTOR SYSTEMS
- OTOR LEASE
- SOCIETE ROUENNAISE DE PARTICIPATIONS
- OTOR PAPETERIE DE NANTES

Les sociétés OTOR Papeterie du Doubs et OTOR Papeterie Saint-Michel ne sont pas rentrées dans le périmètre du régime fiscal de Groupe du fait de leur cession en 2009.

NOTE 24 : ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION

Au cours du 1^{er} semestre 2008, OTOR avait cédé ses filiales OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen (« activités abandonnées 2008 »). Le résultat 2008 de ces sociétés est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	31/12/2008 (5 mois)
Chiffre d'affaires	45 182
Autres produits de l'activité	31
Achats consommés	-18 681
Charges de personnel (y.c participation et intéressement)	-5 969
Autres achats et charges externes	-16 626
Impôts et taxes	-1 491
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	1 501
Autres charges d'exploitation	-1 079
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 868
Dotations aux amortissements des immobilisations	-3 735
Dotations aux dépréciations des immobilisations - Tests de valeur	
Reprises sur dépréciations des immobilisations - Tests de valeur	
Résultat opérationnel courant	-867
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾	25 898
Autres charges opérationnelles	-1 334
Résultat opérationnel	23 697
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	
Coût de l'endettement financier brut	-1 736
Coût de l'endettement financier net	-1 736
Coût financier de l'engagement de retraite	-55
Autres produits financiers	41
Autres charges financières	-213
Résultat avant impôts et mises en équivalence	21 734
Charge ou produit d'impôt	937
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Résultat net	22 671
- part du groupe	22 671
- intérêts minoritaires	

(1) dont résultat de cession des titres, net de frais : 24 884 milliers d'euros

NOTE 25 : RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre moyen d'actions	22 167 792	22 167 792
Nombre moyen d'actions dilué	22 167 792	22 167 792
Résultat des activités poursuivies, part du groupe (en milliers d'euros)	2 162	-8 271
- Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	0,10	-0,37
- Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	0,10	-0,37
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession (en milliers d'euros)		22 671
- Résultat par action des activités abandonnées ou en cours de cession (en euros)		1,02
- Résultat dilué par action des activités abandonnées ou en cours de cession (en euros)		1,02
Résultat net, part du groupe (en milliers d'euros)	2 162	14 399
- Résultat net par action (en euros)	0,10	0,65
- Résultat net dilué par action (en euros)	0,10	0,65

NOTE 26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les relations du Groupe avec les entreprises qui lui sont liées donnent lieu à des transactions qui sont réalisées aux conditions normales de marché.

Sont qualifiées d'entreprises liées, les principaux dirigeants du Groupe, ainsi que les entreprises qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le capital d'OTOR.

Aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009, les comptes ouverts au nom des sociétés liées sont soldés.

Transactions (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Refacturation de frais (The Carlyle Group)		603

OTOR FINANCE, actionnaire majoritaire de la société OTOR, établit des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2009, la valeur actualisée des engagements de retraite concernant les mandataires sociaux d'OTOR SA s'élève à 92 milliers d'euros.

Les rémunérations totales attribuées aux mandataires sociaux d'OTOR SA au cours de l'exercice 2009 se sont élevées à 627 milliers d'euros.

NOTE 27 : FLUX COMPTABLES SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

Comme ils ne comportent pas une incidence sur la trésorerie du Groupe, les flux suivants ne figurent pas dans le tableau des flux de trésorerie :

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Acquisitions d'immobilisations financées par location financement :		
coût d'acquisition et dette correspondante	1 676	5 627

Les acquisitions de l'exercice 2009 n'incluent pas les deux contrats de lease-back pour un montant de 4 921 milliers d'euros, car ayant donné lieu à un flux d'encaissement. L'augmentation de la dette correspondant aux contrats de location financement inclut en revanche ce dernier montant, soit un total de 6 597 milliers d'euros.

NOTE 28 : ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Sûretés

en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Hypothèques, cautions et autres concernant des montants figurant au passif du bilan consolidé	34 736	47 316
- dont cautions	7 778	12 656
- dont nantissements	26 958	34 660
Autres engagements hors bilan		

Les hypothèques, nantissements, cautions et autres engagements hors bilan concernent des engagements sur des emprunts figurant au passif du bilan, principalement nantissement des titres des filiales d'OTOR au profit des établissements de crédit pour un montant de 26 958 milliers d'euros dû au titre du principal de l'emprunt souscrit en février 2006 par OTOR.

Engagements liés à la convention d'affacturage

La convention d'affacturage confirmé prévoit la possibilité pour les factors, à compter de la date de signature de la convention actuelle (soit mars 2006) de résilier le contrat en cas de dégradation de la situation financière, constatée par une diminution des fonds propres de plus de 20% ou par une augmentation de l'endettement de plus de 20%.

Garantie de passif

Suite à la cession des sociétés OTOR Papeterie de Rouen et OTOR Cartonnerie de Rouen, OTOR a accordé une garantie de passif limitée à 5 ans (soit jusqu'en mai 2013) et à 8 millions d'euros. A la demande du repreneur, cette garantie de passif a été couverte par une garantie bancaire. En contrepartie de cette

dernière garantie, OTOR a dû bloquer dans un compte gage-espèces une somme de 8 millions d'euros sur 5 ans.

OTOR a décidé de couvrir cette garantie de passif. A cette fin, le Groupe a souscrit une police garantie de passif vendeur qui couvre la totalité des risques liés à la dite garantie de passif. Ceci s'est concrétisé par la signature d'un contrat spécifique le 1^{er} août 2008 et le versement d'une somme de l'ordre de 1 million d'euros en règlement d'une prime unique, ferme et définitive.

Contrats d'approvisionnements

Le groupe a souscrit des contrats d'approvisionnement lors des cessions d'OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs mentionnés au paragraphe 6.1.2.

NOTE 29 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Comme indiqué au § 6.2.8.8., le Groupe continue d'utiliser des instruments dérivés de taux dans un objectif de couverture des risques financiers.

En 2006, le Groupe avait mis en place quatre contrats de CAP garantissant un taux plafond de 3,75% sur 3 ans destinés à transformer son endettement à taux variable (Euribor 3 mois) en dette à taux fixe. Le montant notionnel ainsi couvert, au 31 décembre 2008, était de 50,6 millions d'euros.

Ces CAP étaient comptabilisés comme des opérations de couverture de flux futurs.

La juste valeur de ces instruments dérivés était, au 31 décembre 2008, de 84 milliers d'euros.

Ces contrats étant venus à échéance le 3 juillet 2009, le Groupe a mis en place, en juillet 2009, les nouveaux instruments suivants :

- CAP à 2,5% sur l'Euribor 3M pour un montant notionnel de 7 millions d'euros sur une durée de 3 ans,
- CAP à 2,5% avec barrière désactivante à 4% sur l'Euribor 3M pour un montant notionnel de 7 millions d'euros sur une durée de 3 ans,
- Accord de SWAP de taux Euribor 3M à 2,215% pour un montant notionnel de 7 millions d'euros pour une durée de 3 ans,
- Soit un montant notionnel total de 21 millions d'euros.

A l'exception du CAP avec barrière désactivante, ces instruments financiers sont comptabilisés comme des opérations de couverture de flux futurs.

La juste valeur de ces instruments dérivés est, au 31 décembre 2009, de 26 milliers d'euros.

NOTE 30 : GESTION DES RISQUES

Risques juridiques

A la date d'arrêté des comptes, la société OTOR et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Risques fiscaux

La société OTOR a fait l'objet de contrôles fiscaux en 2004 et en 2007 couvrant les exercices 2006 et antérieurs. Le seul point de redressement suite à ces contrôles a fait l'objet d'une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif. Les montants concernés sont les suivants :

- pour les exercices 2003 et antérieurs, une somme de 723 milliers d'euros qui a fait l'objet d'une mise en recouvrement. Cette somme n'est pas provisionnée dans les comptes 2009,
- pour les exercices 2004 et 2005, une rectification des déficits fiscaux reportables de 533 milliers d'euros, qui viendrait, le cas échéant, réduire de 183 milliers d'euros les déficits fiscaux activés.

Le Tribunal de Montreuil, par un jugement en date du 7 janvier 2010, a rejeté la demande de la société et maintenu les impositions correspondantes, prenant ainsi une position inverse à celle du rapporteur public. OTOR a fait appel de ce jugement en date du 10 mars 2010, et compte tenu des éléments du dossier, considère qu'il est probable que sa position soit en définitive entérinée.

Risques clients et risques d'impayés

Ce risque est pondéré par plusieurs facteurs : taux de dilution assez élevé de la clientèle, qualité générale des principaux groupes agroalimentaires, existence d'une police d'assurance crédit « excess ». Une analyse des comptes clients est effectuée régulièrement et aboutit à une appréciation ciblée des créances présentant un risque de non recouvrement.

Les créances douteuses (défaillance du client) sont dépréciées à 100%, sauf dans les cas où il existe une forte probabilité de récupération partielle.

Risques liés à l'évolution des prix des matières et de l'énergie

La quantification de ces risques a été faite selon une source interne Otor.

Concernant les ventes, toute variation de 1% du prix des emballages en carton ondulé se traduit, à mix de ventes constant, par une variation de l'ordre de 2,75 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé.

Les grands postes d'achats sont par ordre d'importance : les papiers recyclés, l'énergie, la logistique et les matières amylacées.

- Papiers pour ondulé (PPO) :

Les prix du papier pour ondulé connaissent d'importantes variations à la hausse comme à la baisse. Toute variation de 1% du prix du papier pour ondulé se traduit, à mix constant, par une variation de l'ordre de 580 milliers d'euros des achats consolidés.

- Energie :

Toute variation de 1% du prix de l'énergie impacte le résultat courant du Groupe d'environ 150 milliers d'euros.

- Logistique :

Toute variation de 1% des coûts logistiques impacte le résultat courant du Groupe d'environ 200 milliers d'euros.

Risques liés à l'environnement et à la sécurité

L'activité du Groupe implique une exposition aux risques liés à l'environnement, en particulier en papeterie, et à l'utilisation de matériel industriel. La maîtrise de ces risques, même s'il est impossible de les éliminer totalement, passe par le respect des normes en vigueur et par la politique de gestion des risques du groupe.

Les investissements dans ces domaines constituent une priorité du Groupe, ils se sont élevés au total à environ 2 millions d'euros sur les 3 dernières années.

Risques liés à la défense de la propriété industrielle

Le Groupe est détenteur de nombreux brevets, qui sont en partie à l'origine de l'avance technologique dont il bénéficie dans certains segments (emballage, mécanisation) ; la défense de ces brevets passe par une veille technologique organisée et par des actions en contrefaçon, lorsque cela s'avère nécessaire.

Risques liés à la structure financière du Groupe OTOR

- Risque de liquidité

La structure financière d'OTOR repose en partie sur le recours à la dette ; cette dépendance peut se traduire par un risque de liquidité, notamment en période de bas de cycle, lorsque les flux de trésorerie peuvent diminuer de manière substantielle du fait de la baisse des marges d'exploitation. Toutefois, certaines opérations de financement ou de cessions de sociétés mises en place par le Groupe et l'amélioration du cash-flow d'exploitation limitent ce risque de liquidité. Au 31 décembre 2009, les ratios inscrits dans les contrats de prêts sont respectés.

- Risque de remboursement anticipé de concours bancaires

Le contrat de financement mis en place en février 2006, ainsi que le contrat d'affacturage, prévoient des possibilités pour les établissements financiers de demander le remboursement par anticipation des financements concernés si certains ratios financiers ne sont pas respectés. A la clôture de l'exercice 2009, l'ensemble des ratios est respecté.

- Risque de taux d'intérêts

Afin de réduire son exposition aux risques de taux, OTOR a conclu trois contrats en juillet 2009 couvrant 21 millions d'euros sur une durée de trois ans. Ces contrats sont décrits en note 29.

Risque de taux de change

Les exportations du Groupe à partir de France sont pratiquement toutes facturées en euros. Cette activité ne génère donc pas de risque de change. De même, les achats du Groupe sont également presque tous facturés en euros.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance d'OTOR, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir (ou ayant eu dans le passé) une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de OTOR et de ses filiales.

NOTE 31 : AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ - PERMIS D'ÉMISSION (QUOTAS DE CO2)

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Directive Européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre est entrée en vigueur en 2005 pour une première période de 3 ans, suivie d'une seconde période de 5 ans. Les papeteries du Groupe sont concernées par l'application de cette directive. Les quotas sont alloués gratuitement.

Les allocations reçues par les sociétés du groupe pour la seconde période, quinquennale, (2008-2012) sont conformes aux restitutions de quotas. Il n'y a eu ni cession, ni achat en 2009.

L'interprétation IFRIC 3 relative au traitement comptable de ces permis d'émission a fait l'objet d'un retrait par l'IASB en juin 2005. Dans l'attente d'un nouveau texte sur le sujet, et compte tenu de sa situation excédentaire, le Groupe a maintenu la méthode comptable décrite au § 6.2.8.19.

Au titre de l'exercice 2009, les autres produits de l'activité sont constitués de redevances pour brevets et licences pour 178 milliers d'euros, de subventions pour 117 milliers d'euros et de divers autres produits pour 813 milliers d'euros.

NOTE 32 : EFFECTIFS, SALAIRES ET CHARGES

• Analyse des charges

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Salaires	59 883	61 401
Charges sociales	25 802	25 740
Participation	1 675	1 830
Intéressement	728	680
Total	88 088	89 651
Effectif	1 720	1 968

Les effectifs ci-dessus comprennent le total du personnel en contrat à durée indéterminée, du personnel en contrat à durée déterminée et des intérimaires. Les effectifs 2008 comprenaient ceux des sociétés OTOR Papeterie Saint-Michel et OTOR Papeterie du Doubs pour 182 personnes.

• Options sur actions consenties aux salariés (BSA)

Il n'existe pas d'options sur actions consenties aux salariés en cours de validité.

NOTE 33 : SEGMENTS OPÉRATIONNELS

Depuis 2006, suite à la cession de l'activité « recyclage », le Groupe OTOR ne présentait plus qu'un seul secteur d'activité : le secteur d'activité « emballage » (qui prend en compte l'intégration verticale de la production de papier).

Au 31 décembre 2008, trois papeteries (OTOR Papeterie Saint-Michel, OTOR Papeterie du Doubs et OTOR Papeterie de Nantes) ont été filialisées dans l'objectif de pouvoir être suivies individuellement par la suite.

Dans le cadre de la première application de la nouvelle norme IFRS 8, ces papeteries, qui sont au-dessous des seuils de signification qui imposent une présentation en tant que segments distincts, sont regroupées en « autres segments » dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

L'ensemble des autres entreprises du groupe constitue un seul segment, le segment « emballage », largement prépondérant :

- il n'existe qu'un seul principal décideur opérationnel pour l'ensemble des établissements,
- les différents établissements se situent dans le même environnement économique,
- le reporting utilisé pour les allocations de ressources ne fournit pas de distinctions particulières.

De ce fait, l'application de la norme IFRS 8 à compter du 1^{er} janvier 2009 n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation des comptes établis au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, la filialisation des papeteries étant intervenue au 31 décembre 2008, l'information comparative au 31 décembre 2008 sur les éléments de compte de résultat ne peut pas être présentée, l'information nécessaire n'étant disponible qu'à compter de la filialisation des dites papeteries. Les éléments relatifs au bilan ne présentent pas un caractère significatif et ne sont donc pas détaillés.

31/12/2009
en milliers d'eurosSegment
emballage

Chiffre d'affaires externe au groupe	310 020
Chiffre d'affaires inter-segments	2 860
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations	46 133
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	67 011
Investissements en immobilisations incorporelles	2 028
Investissements en immobilisations corporelles	9 791
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 966
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	12 546
Résultat des sociétés mises en équivalence	

Les activités du segment emballages correspondent essentiellement à la production d'emballages en carton ondulé. Le chiffre d'affaires des segments peut être réconcilié avec le chiffre d'affaires du Groupe de la façon suivante :

31/12/2009
en milliers d'euros

Chiffre d'affaires externe au groupe du segment emballage	310 020
Chiffre d'affaires externe au groupe des autres segments	5 080
Total du chiffre d'affaires externe au groupe	315 100

Le résultat opérationnel courant des segments, avant dotations aux amortissements et dépréciations, peut être réconcilié comme suit avec le résultat consolidé de la période :

31/12/2009
en milliers d'euros

Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations du segment emballage	46 133
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations des autres segments	-1 751
Total du résultat opérationnel des segments avant dotations aux amortissements et dépréciations	44 382
Eléments de réconciliation :	
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	-15 652
Impairments des immobilisations des Papeteries	-3 920
Pertes sur cession Papeterie du Doubs et Papeterie Saint-Michel	-18 058
Autres charges et produits opérationnels	-1 218
Coût de l'endettement financier net	-2 884
Coût financier de l'engagement de retraite	-550
Autres produits financiers	921
Autres charges financières	-697
Charge ou produit d'impôt	-161
Résultat consolidé de la période	2 163

NOTE 34 : EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Transfert de la cotation de la société OTOR d'Euronext vers Alternext

Par communiqué du 17 mars 2010, le Groupe a annoncé que l'assemblée générale ordinaire de la société OTOR (la Société) a autorisé en date du 17 mars 2010 le projet de demande d'admission aux négociations de ses actions sur Alternext.

• Motifs et modalités du transfert

Sous réserve de l'accord de NYSE Euronext, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Le retrait effectif des actions du marché Euronext pourrait intervenir au plus tôt le

17 mai 2010, conformément aux dispositions du nouvel article L. 421-14 V du code monétaire et financier, simultanément à leur cotation sur le marché Alternext.

Sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires de la Société ont considéré que ce transfert sur Alternext est opportun. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux PME et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable moindres par rapport à celles applicables sur Euronext. L'Assemblée générale a ainsi donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour transmettre à la société NYSE- Euronext le dossier nécessaire à ce transfert.

• Principales différences entre Euronext et Alternext et conséquences du transfert pour les actionnaires

Ouvert depuis le 17 mai 2005, Alternext a remplacé le Second et le Nouveau marché fusionnés au sein d'Euronext. Destiné à ouvrir l'accès des marchés boursiers aux PME, Alternext est un marché boursier « organisé » contrairement à Euronext qui est un marché « réglementé ».

De cette différence de statut, résultent principalement deux différences :

1 - Un cadre juridique de protection des actionnaires minoritaires plus limité : à ce jour, seul le mécanisme de garantie de cours en cas d'acquisition d'un bloc de contrôle s'impose sur Alternext.

2 - Des obligations allégées en termes d'information : parmi celles-ci et sans prétendre à l'exhaustivité, les sociétés cotées sur Alternext :

- n'ont pas d'obligation de communication en matière d'informations trimestrielles,
- bénéficient d'un délai de 4 mois pour la publication des comptes semestriels,
- ont le choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement de leurs comptes consolidés,
- ne doivent communiquer au marché en terme d'évolution de l'actionariat que les franchissements des seuils (à la hausse ou à la baisse), de 95% et 50% du capital ou des droits de vote.

Néanmoins, eu égard aux allègements dont bénéficieront les sociétés qui seront transférées sur Alternext et afin de préserver les droits des actionnaires minoritaires, il est instauré une période de transition de 3 ans à compter du transfert effectif de marché durant laquelle, les dispositions suivantes continueront à s'appliquer :

- Maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext, et
- Application du régime des offres publiques en vigueur pour les sociétés admises sur un marché réglementé, étant précisé par l'AMF que la possibilité de mettre en œuvre une offre publique de retrait, suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire, demeure sans limitation de durée.

Enfin, s'agissant d'un marché boursier non réglementé, il pourrait en résulter au cas par cas, une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité historiquement constatée.

• Calendrier indicatif

Dépôt du dossier de demande de transfert sur Alternext auprès de la société NYSE- Euronext effectué le 6 avril 2010.

Fin mai 2010 (sous réserve de la décision d'Euronext)

- Publication par NYSE-Euronext d'un avis sur les modalités de transfert de compartiment boursier
- Premières négociations des actions OTOR sur NYSE-Alternext et cessation de la cotation sur NYSE-Euronext.



Bellot Mullenbach & Associés
11, rue de Laborde
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos au 31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Otor, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 6.2.1 « Référentiel comptable » de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application à compter du 1^{er} janvier 2009 de nouvelles normes et interprétations.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie. Elle évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 6.2.3.1, 6.2.8.5 et 20 aux états financiers. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre société, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et des évaluations qui en résultent. Nous avons également vérifié que les notes 6.2.3.1, 6.2.8.5 et 20 aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Louis Mullenbach - Eric Seyvos

Deloitte & Associés

Christophe Saubiez



Comptes sociaux au 31 décembre 2009

Arrêtés par le Conseil d'administration du 19 avril 2010
et présentés à l'Assemblée Générale du 29 juin 2010
pour approbation

comptes au 31/12/2009
en euros

ACTIF	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets 21/12/09	Montants nets 31/12/08
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	4 449 521	-2 430 399	2 019 122	1 910 524
Brevets	3 167 417	-2 367 095	800 322	999 244
Fonds commercial	30 490		30 490	30 490
Autres immobilisations incorporelles	676 910	-504 732	172 178	301 017
Immobilisations en cours				32 430
Total immobilisations incorporelles	8 324 338	-5 302 226	3 022 112	3 273 705
Immobilisations corporelles	303 114	-75 377	227 737	101 057
Immobilisations en cours	264		264	49 655
Total immobilisations corporelles	303 378	-75 377	228 001	150 712
Participations	233 448 433	-133 424 370	100 024 063	87 024 032
Titres en équivalence				
Créances rattachées à des participations	31 065 104	-10 400 000	20 665 104	27 843 599
Autres titres immobilisés				
Prêts	174 895		174 895	156 746
Autres immobilisations financières	8 147 815		8 147 815	8 176 873
Total immobilisations financières	272 836 247	-143 824 370	129 011 877	123 201 250
Total actif immobilisé	281 463 963	-149 201 973	132 261 990	126 625 667
Marchandises	457 347	-457 000	347	347
Total stocks & en-cours	457 347	-457 000	347	347
Avances et acomptes sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 779 492	-7 342	1 772 150	3 740 497
Autres créances d'exploitation	24 485 255	-2 137 623	22 347 632	25 855 872
Capital souscrit, appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement	397 259	-276 356	120 903	170 008
Disponibilités	110 059		110 059	297 715
Charges constatées d'avance	209 398		209 398	163 830
Total actif circulant	27 438 810	-2 878 321	24 560 489	30 228 269
Frais d'émission d'emprunts à étaler	290 760		290 760	382 584
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				29 465
Total actif	309 193 533	-152 080 294	157 113 239	157 265 985

31/12/2009
en euros

PASSIF	21/12/09	31/12/08
Capital	22 167 792	22 167 792
Primes de fusion, d'émission ou d'apport	41 779 091	41 779 091
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 448 645	8 448 645
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	75 311 343	75 311 343
Report à nouveau	-92 181 922	-64 394 984
Résultat de l'exercice	477 343	-27 786 938
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	56 002 292	55 524 949
Provisions pour risques	365 000	394 465
Provisions pour charges	12 224 125	5 925 960
Total provisions	12 589 125	6 320 425
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 065 151	34 929 201
Emprunts et dettes financières divers	56 642 904	55 168 352
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 529 327	2 217 384
Dettes fiscales et sociales	2 683 763	2 570 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	490 557	377 186
Autres dettes	110 120	157 984
Total passif exigible	88 521 822	95 420 556
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif		55
Total passif	157 113 239	157 265 985

31/12/2009
en euros

COMPTE DE RESULTAT	2 009	2 008
Ventes de marchandises- France	33 662	15 850
+ prestations de services- France	13 430 503	14 994 787
= chiffre d'affaires- France	13 464 165	15 010 637
Ventes de marchandises- Etranger		
+ prestations de services- Etranger	3 858	212 497
= chiffre d'affaires- Etranger	3 858	212 497
Chiffre d'affaires total	13 468 023	15 223 134
Production stockée		
Production immobilisée		
Transferts de charges	92 260	221 440
Reprises sur amortissements et provisions	12 475	338 154
Autres produits d'exploitation	408 752	519 189
Total des produits d'exploitation	13 981 510	6 301 917
Achats de marchandises	33 662	15 850
Variations des stocks de marchandises		
Achats stockés de matières premières et approvisionnements		
Variation des stocks de matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	6 304 578	8 537 941
Impôts, taxes et versements assimilés	322 872	478 893
Salaires et traitements	4 167 583	4 448 213
Charges sociales	1 770 036	1 820 002
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 165 259	1 090 169
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actifs circulants		14 622
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 900	80 000
Autres charges d'exploitation	116 713	137 489
Total des charges d'exploitation	13 883 603	16 623 179
Résultat d'exploitation	97 907	-321 262
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	3 585	1 607 005
Reprises de provisions et transferts de charges	8 029 465	57 116

31/12/2009

en euros

COMPTE DE RESULTAT	2 009	2 008
Différences positives de change	49	190
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
= Produits financiers	8 033 099	1 664 311
Dotations aux amortissements et provisions	2 449 105	31 027 829
Intérêts et charges assimilées	860 240	3 056 004
Différences négatives de change	51 579	318
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
= Charges financières	3 360 924	34 084 151
Résultat financier	4 672 175	-32 419 840
Résultat courant avant Impôt	4 770 082	-32 741 102
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 920	
Reprises exceptionnelles de provisions et transferts de charges	92 260	221 440
= Produits exceptionnels	109 180	221 440
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 313 372	1 878 055
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 878	10 519
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 400 000	200 000
= Charges exceptionnelles	10 740 250	2 088 574
Résultat exceptionnel	-10 631 070	-1 867 134
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-6 338 331	-6 821 298
Total Produits	22 123 789	18 187 668
Total Charges	21 646 446	45 974 606
Bénéfice ou perte	477 343	-27 786 938

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**Cession des sociétés OTOR PAPERIE SAINT-MICHEL et OTOR PAPERIE DU DOUBS**

Le 22 juillet 2009, la totalité des titres d'OTOR PAPERIE SAINT-MICHEL, détenus par OTOR DAUPHINÉ, filiale d'OTOR, ainsi que toutes les créances détenues par OTOR sur cette société ont été cédées pour un prix total de 2 euros à Monsieur Alain Dubois, par ailleurs PDG des Papeteries de Veuze à Angoulême.

Le 29 octobre 2009, la totalité des titres d'OTOR PAPERIE DU DOUBS, détenus par OTOR VELIN, filiale d'OTOR, ainsi que toutes les créances détenues par OTOR sur cette société ont été cédées pour un prix total de 2 euros à Monsieur Louis Philippe Soenen, qui dirige la cartonnerie Soenen GolfKarton située en Belgique.

Les pertes sur ces cessions de créances sont enregistrées en charges exceptionnelles, elles s'élèvent respectivement à 1,2 et 3,0 millions d'euros.

Tests de dépréciation

Les tests de valeur effectués sur les comptes clos le 31 décembre 2009, décrits au paragraphe 1.3 ci-dessous, ont conduit à l'enregistrement des mouvements suivants :

- OTOR DAUPHINÉ : reprise de dépréciation des titres pour 8 millions d'euros,
- ETUIS COGNAC : dépréciation complémentaire du compte courant pour 1,1 millions d'euros,
- OTOR SERVICES : dépréciation complémentaire de l'avance conditionnée de 1,3 millions d'euros.

Ces dépréciations ou reprises sont enregistrées dans le résultat financier de l'exercice.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement 99-03 et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Evaluation et durées d'amortissement :**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées suivantes :

- brevets et frais de dépôts afférents : 10 ans
- recherche et développement : 5 ans
- autres immobilisations incorporelles (logiciels) : 1 à 7 ans

L'analyse de ces actifs n'a pas mis en évidence d'éléments nécessitant de déprécier en complément des amortissements.

Recherche et développement, brevets :

Le Groupe a mis en place depuis de nombreuses années une importante politique de Recherche et Développement qui l'a conduit à déposer de nombreux brevets. Les frais de recherche sur les nouveaux emballages sont passés en charge immédiatement.

Certains frais de développement spécifiques (concernant en particulier la mécanisation) correspondant à des projets clairement identifiés pour lesquels les coûts sont individualisés de façon fiable et l'existence d'un marché potentiel est démontrée, sont immobilisés et amortis en 5 ans, ou 10 ans s'ils donnent lieu à des brevets. Les montants payés relatifs à des dépôts de brevets en France ou à l'étranger sont immobilisés. En cas de non obtention des brevets, ces frais ne sont pas immobilisés.

Dans ce cadre, OTOR peut céder certains brevets sur des zones géographiques limitées. Le montant net de ces cessions est reclassé dans les produits d'exploitation par le biais du compte de transferts de charges.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée :

- constructions : 20 ans
- agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport, sans utilisation de la méthode de mise en équivalence. Les frais accessoires ne sont pas pris en compte.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage de la filiale pour la société, et prend notamment en compte les critères suivants : EBE, parts de marché sur une zone ou un produit donné, chiffre d'affaires, quantités vendues, contribution à l'EBE consolidé.

Les critères retenus sont homogènes avec les critères utilisés en consolidation.

A l'occasion de chaque clôture, OTOR recherche s'il existe des indicateurs de perte de valeur pour ses titres de participation et les créances qui s'y rattachent.

Un premier niveau d'analyse consiste, pour chaque ligne de participation, à comparer la valeur nette comptable des titres et des créances à la quote-part de la situation nette détenue.

Puis, pour les papeteries et les cartonneries du groupe qui présentent à ce premier niveau un indicateur de perte de valeur, une analyse est réalisée par référence à des formules fréquemment utilisées, en retenant une formule de 6 fois l'EBE pour déterminer une valeur d'entreprise. Cette valeur, diminuée des dettes financières nettes, est comparée pour chaque ligne de titre à celle des titres qui figurent dans le bilan d'OTOR.

Enfin, toutes les sociétés qui présentent à ce stade un indicateur de perte de valeur font l'objet d'une étude de valeur au cas par cas. Dans ce cadre, la valeur d'usage est estimée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation est déterminé par l'approche du coût moyen pondéré du capital, il s'élève en 2009 à 9,2% pour ETUIS COGNAC et 8,7% pour les autres sociétés.

Les résultats de ces évaluations sont les suivants :

- ETUIS COGNAC : cette société a de nouveau connu une exploitation déficitaire en 2009 (résultat d'exploitation de -1,0 million d'euros), en dégradation par rapport à l'exercice précédent. De plus, ses marchés traditionnels souffrent de la situation économique mondiale. Les tests de dépréciation effectués en 2008 avaient eu pour résultat de déprécier la totalité des titres de participation et une partie du compte courant, à hauteur de 1 030 000 euros. Leur mise à jour en 2009 conduit à l'enregistrement d'une provision complémentaire de 1,1 million d'euros ;

- OTOR DAUPHINÉ : cette société, qui demeure en perte en 2009 du fait de la cession d'OTOR PAPETERIE SAINT-MICHEL, a vu son résultat d'exploitation s'améliorer fortement en 2009, passant de 2,2 à 4,0 millions d'euros. Les tests de dépréciation effectués conduisent à une reprise partielle de la dépréciation enregistrée en 2008, que nous avons limitée à la somme :

- du résultat de la société avant prise en compte de la cession de sa filiale
- et du montant d'IS représenté par son déficit fiscal, sachant que celui-ci est provisionné par ailleurs (voir ci-dessous 1.6).

Par ailleurs, OTOR SERVICES, dont l'activité est la réalisation de prestations de services au sein du groupe, a connu des pertes au cours de l'exercice et sa situation nette est négative de 10,5 millions d'euros à fin 2009. Compte tenu de ces éléments, l'avance conditionnée de 10,4 millions d'euros accordée par OTOR, provisionnée à fin 2008 à hauteur de 9,1 millions d'euros a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 1,3 millions d'euros, elle est ainsi provisionnée en totalité.

Les méthodes de test de valeur, lorsqu'elles sont fondées sur des prévisions de flux de trésorerie à moyen terme, présentent un caractère par nature aléatoire. De plus, leur construction induit une sensibilité des valeurs aux variations de certaines hypothèses et paramètres tels que l'évolution prévisionnelle du niveau d'activité, le taux d'actualisation ou encore le taux de croissance à l'infini.

1.4 ECARTS DE CONVERSION

La société tient ses comptes en devises au coût historique, et enregistre les écarts entre ces coûts historiques et le résultat de l'application du taux de fin d'année via des comptes d'écarts de conversion actif et passif. Les écarts de conversion actif sont provisionnés en totalité. Les gains de change latents (écarts de conversion passif) ne sont pas constatés en résultat.

1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent les valeurs de placement et les titres d'autocontrôle.

1.5.1 VALEURS DE PLACEMENT

Ces valeurs sont comptabilisées au coût historique. Afin que celui-ci soit le plus proche possible du cours de la fin d'exercice, des opérations de vente et rachat sont effectuées chaque fin d'exercice.

1.5.2 TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. A chaque fin d'exercice, une comparaison est effectuée entre le cours d'achat et le cours moyen de l'action OTOR du mois de décembre. L'écart négatif éventuel entre ces cours donne lieu à la constatation d'une provision.

1.6 IMPOT SUR LES BENEFICES

OTOR paie l'impôt pour les sociétés du groupe fiscalement intégrées :

- OTOR GODARD
- OTOR NORMANDIE
- OTOR PAPETERIE DE NANTES
- OTOR BRETAGNE
- OTOR VELIN
- OTOR PICARDIE
- ETUIS COGNAC
- OTOR LEASE
- NORMANDIE ONDULÉ
- OTOR DAUPHINÉ
- OTOR SYSTEMS
- OTOR SERVICES
- SOCIETE ROUENNAISE DE PARTICIPATIONS

L'écart entre l'impôt calculé selon le régime de droit commun et l'impôt calculé selon le régime fiscal de groupe est enregistré au compte de résultat par la société mère l'année de sa constatation. Le profit d'impôt comptabilisé à ce titre en 2009 s'élève à 6,4 millions d'euros.

Suite à l'avis 2005-G du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 12 octobre 2005, OTOR provisionne depuis le 31 décembre 2004 le profit d'impôt restituable aux filiales déficitaires concernées, bien qu'elle ne soit pas dans l'une des situations où la constatation d'une telle provision est obligatoire. La société dote un montant égal au profit d'impôt dégagé dans le cadre de l'intégration fiscale, jusqu'à atteindre un niveau de provision égal au montant d'impôt que représente le cumul des déficits transmis au groupe fiscal par chacune de ses filiales susceptibles de récupérer ces déficits, sans déduction des déficits d'intégration qui existent au niveau de la société-mère. La dotation de l'exercice 2009 s'élève à 6,4 millions euros, et s'explique principalement par l'accroissement des déficits fiscaux d'OTOR VELIN et OTOR DAUPHINÉ lié aux cessions de leurs filiales.

1.7 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Conformément à l'option offerte par le PCG (art. 361-3) et à l'avis du Comité d'Urgence CNC 2006-A du 7 juin 2006, les commissions

versées à des intermédiaires financiers pour la mise en place de financements à moyen terme sont réparties sur la durée de l'emprunt. L'année de leur premier enregistrement, ces frais sont enregistrés en frais bancaires, puis transférés à l'actif pour leur montant total en charges à répartir via un compte de transfert de charges.

Ces charges à répartir font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

1.8 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires de la société est composé principalement de produits intragroupe:

- prestations de services dans le cadre de la convention d'assistance générale
- refacturations diverses

Les autres produits d'exploitation comprennent les redevances perçues sur les licences accordées pour 0,3 million d'euros.

1.9 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

La société a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique de formation pluriannuelle, elle intègre le DIF à ce plan de formation, il n'y a pas de demande de formation sans lien avec l'emploi occupé (ou susceptible d'être occupé).

Dans ce contexte, et compte tenu du fait que la société attend des contreparties de ces formations, aucune provision n'est enregistrée, et le coût des formations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les formations sont dispensées.

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre des DIF est de 2 834 heures, les heures n'ayant pas donné lieu à demande s'établissent à 2 511 heures. Au cours de l'exercice 2009, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'est accru de 494 heures, et celui des heures n'ayant pas donné lieu à demande de 487.

1.10 AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies :

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels la société verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies ne générant pas d'engagement futur pour la société ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour la société une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de l'engagement s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur de l'engagement.

Les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ en retraite (IDR) et les médailles du travail (MDT).

La société n'a pas d'engagement au titre des médailles du travail (MDT), et ne comptabilise pas les engagements de retraites (IDR), présentés en engagements hors bilan.

Les calculs sont effectués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations privées «AA», il est établi en fonction de la durée d'activité résiduelle moyenne du régime.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des IDR sont les suivantes :

Hypothèses

Taux de turn-over :	3%
20 à 29 ans	2%
30 à 39 ans	1%
40 à 49 ans	0%
au-delà	3,5%
Taux moyen d'évolution de la masse salariale	4,5%
Taux d'actualisation – IDR	

Age de départ volontaire à la retraite :	65 ans
• Cadres : moins de 56 ans	61 ans
• Cadres : 56 ans et plus	62 ans
• Non-Cadres : moins de 56 ans	60 ans
• Non-Cadres : 56 ans et plus	45%
• Taux de charges patronales	

La table de mortalité utilisée est la table INSEE 2004-2006 féminine.

Conformément à la pratique effective de la société, les indemnités de départ sont calculées selon les modalités prévues par la convention collective en cas de départ à la retraite à l'initiative du salarié.

1.11 AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS SOCIAUX

Il n'y a pas d'avances, prêts ou crédits alloués aux dirigeants sociaux.

1.12 COMPTES CONSOLIDES

OTOR publie des comptes consolidés, ses comptes sont par ailleurs inclus dans les comptes consolidés publiés en France par sa société-mère (non cotée) OTOR FINANCE.

1.13 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Transfert de la cotation de la société OTOR d'Euronext vers Alternext.

Par communiqué du 17 mars 2010, le Groupe a annoncé que l'assemblée générale ordinaire de la société OTOR (la Société) a autorisé en date du 17 mars 2010 le projet de demande d'admission aux négociations de ses actions sur Alternext.

- Motifs et modalités du transfert

Sous réserve de l'accord de NYSE Euronext, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Le retrait effectif des actions du marché Euronext pourrait intervenir au plus tôt le 17 mai 2010, conformément aux dispositions du nouvel article L. 421-14 V du code monétaire et financier, simultanément à leur cotation sur le marché Alternext. Sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires de la Société ont considéré que ce transfert sur Alternext est opportun. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux PME et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable moindres par rapport à celles applicables sur Euronext. L'Assemblée générale a ainsi donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour transmettre à la société NYSE- Euronext le dossier nécessaire à ce transfert.

- Principales différences entre Euronext et Alternext et conséquences du transfert pour les actionnaires

Ouvert depuis le 17 mai 2005, Alternext a remplacé le Second et le Nouveau marché fusionnés au sein d'Euronext. Destiné à ouvrir l'accès des marchés boursiers aux PME, Alternext est un marché boursier « organisé » contrairement à Euronext qui est un marché « réglementé ».

De cette différence de statut, résultent principalement deux différences :

1 - Un cadre juridique de protection des actionnaires minoritaires plus limité : à ce jour, seul le mécanisme de garantie de cours en cas d'acquisition d'un bloc de contrôle s'impose sur Alternext.

2 - Des obligations allégées en termes d'information : parmi celles-ci et sans prétendre à l'exhaustivité, les sociétés cotées sur Alternext :

- n'ont pas d'obligation de communication en matière d'informations trimestrielles,
- bénéficient d'un délai de 4 mois pour la publication des comptes semestriels,
- ont le choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement de leurs comptes consolidés,
- ne doivent communiquer au marché en terme d'évolution de l'actionariat que les franchissements des seuils (à la hausse ou à la baisse), de 95% et 50% du capital ou des droits de vote.

Néanmoins, eu égard aux allègements dont bénéficieront les sociétés qui seront transférées sur Alternext et afin de préserver les droits des actionnaires minoritaires, il est instauré une période de transition de 3 ans à compter du transfert effectif de marché durant laquelle, les dispositions suivantes continueront à s'appliquer :

- maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext, et
- application du régime des offres publiques en vigueur pour les sociétés admises sur un marché réglementé, étant précisé par l'AMF que la possibilité de mettre en œuvre une offre publique de retrait, suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire, demeure sans limitation de durée.

Enfin, s'agissant d'un marché boursier non réglementé, il pourrait en résulter au cas par cas, une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité historiquement constatée.

- Calendrier indicatif

Dépôt du dossier de demande de transfert sur Alternext auprès de la société NYSE- Euronext effectué le 6 avril.

Fin mai 2010 (sous réserve de la décision d'Euronext) :

- publication par NYSE-Euronext d'un avis sur les modalités de transfert de compartiment boursier
- premières négociations des actions OTOR sur NYSE-Alternext et cessation de la cotation sur NYSE-Euronext.

2 ACTIF IMMOBILISE**2.1 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ - VALEURS BRUTES**

en euros	Montant au 31.12.08	Acquisitions	Cessions et autres mouvements	Montant au 31.12.09
Immobilisations incorporelles	10 870 792	784 880	3 331 334	8 324 338
Immobilisations corporelles	162 248	141 130		303 378
Immobilisations financières	273 725 620	5 019 589	5 908 962	272 836 247
Total	284 758 660	5 945 599	9 240 296	281 463 963

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles représentent essentiellement des investissements en matière de développement, les sorties concernent des immobilisations totalement amorties qui ont été sorties du bilan après analyse.

La hausse des immobilisations financières comprend essentiellement l'augmentation de capital d'OTOR DAUPHINE, pour 5 millions d'euros.

La baisse des immobilisations financières s'explique essentiellement par le remboursement de prêts aux filiales du groupe, pour 5,9 millions d'euros.

Le détail des variations des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

en euros	Montant au 31.12.08	Acquisitions	Cessions et autres mouvements	Montant au 31.12.09
Frais de développement	3 730 495	719 026		4 449 521
Brevets	6 408 443	60 104	3 301 130	3 167 417
Fonds commercial	30 490			30 490
Autres immobilisations incorporelles	668 934	38 180	30 204	676 910
Immobilisations en cours	32 430	-32 430		
Total	10 870 792	784 880	3 331 334	8 324 338

2.2 VARIATION DES AMORTISSEMENTS

en euros	Montant au 31.12.08	Dotations	Reprises et autres mouvements	Montant au 31.12.09
Immobilisations incorporelles	7 597 087	1 009 594	3 304 455	5 302 226
Immobilisations corporelles	11 536	63 841		75 377
Immobilisations financières				
Total	7 608 623	1 073 435	3 304 455	5 377 603

Le détail des variations des amortissements des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

en euros	Montant au 31.12.08	Dotations et autres mouvements	Reprises et autres mouvements	Montant au 31.12.09
Frais de développement	1 819 971	610 428		2 430 399
Brevets	5 409 199	259 026	3 301 130	2 367 095
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	367 917	140 140	3 325	504 732
Total	7 597 087	1 009 594	3 304 455	5 302 226

3 ACTIF CIRCULANT

3.1 CRÉANCES

Les créances sont réalisables à court terme.
Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.

3.2 ACTIONS PROPRES

en euros	Montant au 31.12.08	Mouvements	Montant au 31.12.09
Nombre d'actions détenues en propre	22 974		22 974
Valeur brute totale	397 259		397 259
Provision totale	227 251	49 105	276 356
Valeur nette totale	170 008	49 105	120 903

Le cours de l'action OTOR du mois de décembre 2009 est de 5,26 euros, étant entendu que le nombre de cotations au cours de ce mois a été très limité.

4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en euros	2009	2008
Capitaux propres au 1 ^{er} Janvier	55 524 949	94 384 296
Résultat de l'exercice	477 343	-27 786 938
Augmentations de capital et primes d'émission		
Dotations aux provisions réglementées		
Reprises de provisions réglementées		
Dividendes		-11 083 896
Autres variations		11 487
Total	56 002 292	55 524 949

5 VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

en euros	Montant au 31.12.08	Dotations et autres	Reprises	Montant au 31.12.09
Risques et charges (voir tableau 5.1)	6 320 425	6 402 900	134 200	12 589 125
Titres de participation (voir tableau 5.2)	141 424 370		8 000 000	133 424 370
Avances à long terme (voir tableau 5.3)	9 100 000	1 300 000		10 400 000
Dépréciation des stocks	457 000			457 000
Valeurs de placement (actions propres)	227 251	49 105		276 356
Clients	7 342			7 342
Autres créances (voir tableau 5.4)	1 037 623	1 100 000		2 137 623
Total	158 574 011	8 852 005	8 134 200	159 291 816

5.1 LE DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES S'ÉTABLI COMME SUIT :

en euros	31.12.08	Dotations	Reprises	31.12.09
Provision pour restitution d'impôt	5 800 000	6 400 000		12 200 000
Pertes de change	29 465		29 465	
Impôts				
Départ de personnel	108 560		92 260	16 300
Litige prud'homme	45 000			45 000
Litiges liés à la propriété industrielle	320 000			320 000
Divers	17 400	2 900	12 475	7 825
Total	6 320 425	6 402 900	134 200	12 589 125

Les reprises de provisions non utilisées sont négligeables.

5.2 LE DÉTAIL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS S'ÉTABLI COMME SUIT :

en euros	31.12.08	Dotations	Reprises	31.12.09
ETUIS COGNAC	10 033 674			10 033 674
OTOR DAUPHINÉ	25 000 000		8 000 000	17 000 000
GIE OTOR INVESTISSEMENT	170 000			170 000
SOCIETE ROUENNAISE DE PARTICIPATIONS	106 220 696			106 220 696
Total	141 424 370		8 000 000	133 424 370

Les dépréciations de titres sont explicitées ci-dessus note 1-3.

5.3 LE DÉTAIL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AVANCES À LONG TERME S'ÉTABLI COMME SUIT :

en euros	31.12.08	Dotations	Reprises	31.12.09
OTOR SERVICES	9 100 000	1 300 000		10 400 000
Total	9 100 000	1 300 000		10 400 000

5.4 LE DÉTAIL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES S'ÉTABLI COMME SUIT :

en euros	31.12.08	Dotations et autres	Reprises	31.12.09
ETUIS COGNAC	1 030 000	1 100 000		2 130 000
DIVERS	7 623			7 623
Total	1 037 623	1 100 000		2 137 623

La dépréciation de 2 130 000 euros s'applique sur le compte courant détenu par OTOR sur sa filiale ETUIS COGNAC.

6 DETTES

6.1 RÉPARTITION

en euros	Montant au 31.12.08	Augmentations	Diminutions	Montant au 31.12.09
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
Moyen et long terme	34 660 000		7 702 222	26 957 778
Court terme (variation)	269 201		161 828	107 373
Emprunts et dettes financières divers, moyen et long terme				
Court terme (variation)	55 168 352	1 474 552		56 642 904
Total	90 097 553	1 474 552	7 864 050	83 708 055

Les emprunts et dettes financières divers sont composés de comptes courants vis à vis des sociétés du groupe.

Echéances :

Dont :

2010	7 809 595		
2011 - 2014	75 898 460	Etablissements de crédit	27 065 151
Au-delà		Emprunts et dettes financières divers	56 642 904
TOTAL	83 708 055		83 708 055

L'emprunt de 58,5 millions d'euros comporte des obligations en matière de respect de ratios dont les niveaux ont été renégociés par avenant au contrat d'emprunt le 18 septembre 2007. Les nouveaux ratios tels que définis dans cet avenant sont les suivants :

- Le ratio R1 désigne le rapport entre la dette financière nette consolidée et le résultat opérationnel courant consolidé avant dotations aux amortissements et provisions.
La dette financière nette consolidée est définie comme la somme des emprunts à long et moyen terme, de la part à moins d'un an de ces emprunts, des crédits à court terme et découverts bancaires (y compris les effets escomptés et non échus, les cessions Dailly avec recours et l'affacturage escompte), des autres mobilisations du poste client avec recours sur l'emprunteur non comptabilisées dans les "crédits à court terme et découverts bancaires", diminuée des disponibilités et valeurs mobilières de placement et dépôts à court terme, y compris les dépôts auprès des factors.

- le ratio R2 désigne le rapport entre la dette financière nette consolidée et le total capitaux propres consolidés
- le ratio R3 désigne le rapport entre le résultat opérationnel

courant consolidé avant dotations aux amortissements et provisions et le coût de l'endettement financier net consolidé. Les ratios R1 et R2 doivent être inférieurs ou égaux aux montants ci-dessous pour la période indiquée:

	R1	R2	
31/12/2009	2,75	1,50	
30/06/2010	2,75	1,25	
31/12/10 et suivants	2,75	1,10	
Le ratio R3 doit être supérieur ou égal aux montants ci-dessous pour la période indiquée:			
31/12/2009	4,50		
30/06/2010	4,50		
31/12/10 et suivants	4,75		

Par ailleurs, au titre de ce contrat, le groupe s'est engagé à respecter une limitation annuelle d'investissements (correspondant à la ligne "décaissements, acquisitions d'im-

mobilisations corporelles et incorporelles" du tableau de flux de trésorerie consolidé) de 22 millions d'euros, calculée sur la base de la moyenne annuelle glissante des investissements réalisés sur 3 ans, sachant que le montant des investissements réalisés au cours d'une année ne peut excéder 25 millions d'euros.

Cette limite ne comprend ni les investissements réalisés à la suite d'un sinistre assuré, à hauteur du montant indemnisé par l'assurance dommage et responsabilité civile, ni les investissements non budgétés mais dont la mise en oeuvre, à la suite d'une panne ou d'une casse, est impérative pour permettre aux usines de l'emprunteur ou de ses filiales de maintenir leur activité normale, à hauteur d'un montant maximal de 1,5 million d'euros par an.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, ces ratios sont tous respectés.

6.2 COUVERTURE DE TAUX

OTOR avait mis en place en juillet 2006 quatre contrats de couverture de taux d'intérêt de type CAP, garantissant un taux plafond de 3,75% sur 3 ans, destinés à transformer son endettement à taux variable (Euribor 3 mois) en dette à taux fixe.

Le montant couvert était dégressif sur la période, il s'élevait à 50,5 millions d'euros à fin 2008. Ces contrats étant venus à échéance le 3 juillet 2009, trois nouveaux contrats ont été mis en place en juillet 2009, pour un montant total de 21 millions d'euros :

- un CAP à 2,5% sur l'Euribor 3 mois pour un montant notionnel de 7 millions d'euros sur une durée de 3 ans
- un CAP à 2,5% avec barrière désactivante à 4% sur l'Euribor 3 mois pour un montant notionnel de 7 millions d'euros sur une durée de 3 ans
- un accord de SWAP de taux Euribor 3 mois à 2,215% pour un montant notionnel de 7 millions d'euros sur une durée de 3 ans

Les charges de commissions sont linéarisées sur les 3 exercices couverts.

Le montant des sûretés réelles correspond aux capitaux dus à la fin de l'exercice.

La diminution des engagements hors bilan s'explique par des remboursements d'emprunts supérieurs au montant des nouveaux emprunts garantis.

Engagements financiers au titre des avantages du personnel :

Le montant des engagements en matière de retraites calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté est évalué à 550 000 euros.

Garantie de passif :

Suite à la cession des sociétés OTOR PAPETERIE DE ROUEN et OTOR CARTONNERIE DE ROUEN, OTOR a accordé une garantie de passif limitée à 5 ans et 8 millions d'euros. A la demande du repreneur, cette garantie de passif a été couverte par une garantie bancaire. En contrepartie de cette dernière garantie, OTOR a dû bloquer dans un compte gage espèce une somme de 8 millions d'euros pendant 5 ans. Par ailleurs, OTOR a couvert cette garantie de passif par une police d'assurance garantie de passif vendeur concrétisée par la signature d'un contrat spécifique le 1^{er} août 2008 et le versement d'une somme d'environ 1 million d'euros en règlement d'une prime unique.

7 ENGAGEMENTS FINANCIERS

en euros	Montant au 31.12.09	Montant au 31.12.08
Engagements donnés :		
. Avals et cautions	7 757 172	12 630 438
. Nantissement de titres	26 957 778	34 660 000
. Nantissement du matériel		
. Abandons de créances (clause de retour à meilleure fortune)		
. Hypothèques terrains et bâtiments		
. Crédit-bail		
Engagements reçus :		
. Avals et cautions		
. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune		
Effets escomptés non échus		

8 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale en euros
1. - Actions composant le capital à l'ouverture de l'exercice	22 167 792	1,00
2. - Réduction de valeur nominale		
3. - Augmentation de capital		
4. - Actions composant le capital social en fin d'exercice	22 167 792	1,00

Toutes les actions composant le capital ont les mêmes droits, à l'exception des actions détenues depuis plus de 4 ans par un même actionnaire sous la forme nominative qui bénéficient d'un droit de vote double.

9 EFFECTIF MOYEN

	2009	2008
Cadres	33	35
Agents de maîtrise et techniciens	5	7
Employés	3	4
TOTAL	41	46

10 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

en euros	2009	2008
Prestations de service	12 597 122	14 023 174
Autres marchandises : papiers récupérés		
Autres marchandises : matériel	33 662	15 850
Refacturations de frais et divers	837 239	1 184 110
Total	13 468 023	15 223 134

11 RESULTAT FINANCIER

en euros	2009	2008
Dividendes reçus		
Dotation aux provisions sur titres de participation		-29 933 674
Reprise de provisions sur titres groupe	8 000 000	
Différences de change nettes (y compris provisions sur écarts de conversion)	-22 065	27 522
Frais (-) /produits financiers groupe	-217 831	1 459 461
Intérêts bancaires	-718 665	-3 080 613
Couverture de taux	76 257	458 800
Produits financiers hors groupe	3 388	
Dotation aux provisions sur créances groupe	-2 400 000	-1 030 000
Divers	-48 909	-321 337
Total	4 672 175	-32 419 840

La reprise de provision sur titres provient d'OTOR DAUPHINE (voir tableau 5.2 ci-dessus), et la dotation aux provisions sur créances groupe de la dépréciation du compte courant d'ETUIS COGNAC et de l'avance conditionnée d'OTOR SERVICES (voir tableaux 5.3 et 5.4 ci-dessus).

12 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

en euros	2009	2008
Charges constatées d'avance		
Services extérieurs	209 398	163 830
Produits à recevoir		
Ristournes		114 500
Impôt à recevoir - Régime fiscal de Groupe	6 408 634	6 821 298

13 CHARGES A PAYER ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

en euros	2009	2008
Charges à payer		
Services extérieurs	561 330	860 000
Divers	5 000	
Impôts et taxes	102 030	96 916
Frais de personnel et charges sociales	1 327 603	791 959
Frais financiers	107 373	269 201
Autres dettes		
Ristournes (avoirs à établir)		57 250

14 CHARGES A REPARTIR

en euros	31.12.08	transferts de charges	amortissements	31.12.09
Frais d'émission d'emprunts	382 584		91 824	290 760

Ces frais concernent la mise en place en 2006 de l'emprunt à moyen terme de 58,5 millions d'euros.

15 SOLDES DES OPERATIONS REALISEES AVEC LE GROUPE

en euros	2009	2008
Actif		
Autres créances	17 427 912	19 437 654
Clients	1 683 868	3 652 084
Prêts et avances à long terme	31 065 104	36 943 599
Achats d'immobilisations	719 025	797 423
Passif		
Emprunts et dettes financières divers (comptes courants groupe)	56 642 904	55 168 352
Fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations	521 044	353 792
Produits		
Chiffre d'affaires	12 701 601	14 233 732
Chiffre d'affaires- sociétés cédées en cours d'exercice	690 155	850 492
Autres produits d'exploitation	126 631	147 268
Dividendes		
Autres produits financiers		11 925
Charges		
Services extérieurs	311 658	422 451
Services extérieurs- sociétés cédées en cours d'exercice		154 165
Frais financiers	217 831	401 918

16 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

en euros	2009	2008
Dotation(-)/reprise(+) de provision pour restitution d'impôt	-6 400 000	-200 000
Frais liés à la cession des sociétés Otor Papeterie de Rouen et Otor Cartonnerie de Rouen		-1 035 500
Frais liés à la filialisation d'établissements		-620 136
Pénalités		-979
Cession compte courant OTOR PAPETERIE SAINT-MICHEL	-1 212 586	
Cession compte courant OTOR PAPETERIE DU DOUBS	-3 008 525	
Cession ou mise hors service d'immobilisations	-9 959	-10 519
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 631 070	-1 867 134

17 FISCALITE

en euros

17.1 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en euros	2009	2008
Profit d'impôt - Régime fiscal de Groupe	6 408 634	6 821 298
Restitution de crédits d'impôt recherche	385 008	
Restitution de crédits d'impôt apprentissage	5 067	
Remboursement d'impôt	-460 378	
TOTAL	6 338 331	6 821 298

Le montant de 6 408 634 euros (6 821 298 euros en 2008) représente le profit provenant de l'application du régime fiscal de groupe, il relève donc du résultat exceptionnel.

17.2 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

Néant

- pour les exercices 2003 et antérieurs, une somme de 723 120 euros qui a fait l'objet d'une mise en recouvrement. Cette somme n'est pas provisionnée dans les comptes 2009,

- pour les exercices 2004 et 2005, une rectification des déficits fiscaux reportables de 533 000 euros.

17.3 ALLÈGEMENTS ET ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

La société dispose de déficits reportables au titre du régime fiscal de groupe s'élevant à 33,3 millions d'euros.

Le Tribunal de Montreuil, par un jugement en date du 7 janvier 2010, a rejeté la demande de la société et maintenu les impositions correspondantes prenant ainsi une position inverse à celle du rapporteur public. OTOR a fait appel de ce jugement en date du 10 mars 2010, et, compte tenu des éléments du dossier, considère qu'il est probable que sa position soit en définitive entérinée.

17.4 CONTRÔLE FISCAL

La société a fait l'objet de contrôles fiscaux en 2004 et 2007, couvrant les exercices 2006 et antérieurs. Le seul point de redressement qui demeure suite à ces contrôles a fait l'objet d'une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif. Les montants concernés sont les suivants :

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DES RESULTATS(*)		QUOTE PART DE CAPITAL DETENU EN %	VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DÉTENUS	
	CAPITAL	RESULTATS(*)		BRUTE	NETTE
	EXPRIMÉS EN EUROS OU DEVICES	EUROS OU DEVICES		EUROS	EUROS
1 - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :					
OTOR GODARD	58 500	4 808 863	100,00%	15 173 962	15 173 962
OTOR NORMANDIE	4 575 000	9 368 528	100,00%	22 667 835	22 667 835
OTOR BRETAGNE	3 442 500	19 802 350	100,00%	12 155 878	12 155 878
OTOR PICARDIE	3 213 000	25 299 787	99,98%	13 697 468	13 697 468
OTOR VELIN	6 105 000	7 355 291	100,00%	12 529 040	12 529 040
ETUIS COGNAC	65 965	-3 624 510	99,99%	10 033 689	15
OTOR LEASE	37 200	6 449 021	100,00%	1 053 943	1 053 943
OTOR DAUPHINE	3 109 750	2 966 997	100,00%	38 474 946	21 474 946
SOCIETE ROUENNAISE DE PARTICIPATIONS	106 425 840	318 571	99,99%	106 470 696	250 000
OTOR SERVICES	760 000	-10 452 158	99,99%	1	1
OTOR SYSTEMS	50 050	1 414 672	100,00%	990 833	990 833
GIE OTOR INVESTISSEMENT	200 000	32 729	99,99%	199 982	29 982

2 - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

Néant

* mais y compris résultat du dernier exercice

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES LORS DU DERNIER EXERCICE						
						EXPRIMÉS EN	EUROS	EUROS	EUROS OU DEVICES	EUROS OU DEVICES	EUROS
1 - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :											
OTOR GODARD	3 871 699	2 057 150	46 013 983	2 654 158							
OTOR NORMANDIE	6 300 744	143 635	50 864 339	2 672 736							
OTOR BRETAGNE	4 235 919	2 292 989	56 354 911	5 315 428							
OTOR PICARDIE	2 709 433	1 614 054	64 385 396	4 256 233							
OTOR VELIN	1 524 747	1 409 226	41 659 734	8 610 596							
ETUIS COGNAC	7 210 575		12 849 935	-1 203 324							
OTOR LEASE	2 604 360		3 080 031	655 052							
OTOR DAUPHINE	5 253 546	240 118	47 615 332	-4 090 604							
SOCIETE ROUENNAISE DE PARTICIPATIONS				52 652							
OTOR SERVICE	11 794 611		4 714 684	-505 220							
OTOR SYSTEMS	23 101		6 138 548	145 622							
GIE OTOR INVESTISSEMENT				-267							

2 - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

Néant

* mais y compris résultat du dernier exercice

19 MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant global des rémunérations versées pas la société OTOR à ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 627 154 euros.

Tableau des résultats au cours des 5 derniers exercices

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - SOCIETE OTOR

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
en euros					
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	22 167 792	22 167 792	22 167 792	22 167 792	22 167 792
Nombre des actions ordinaires existantes	22 167 792	22 167 792	22 167 792	22 167 792	22 167 792
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	2 032 052				
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription	2 032 052				
2 - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 183 486	18 854 599	13 669 162	15 223 134	13 468 023
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 611 578	4 673 747	-24 391 588	-2 812 326	-3 977 924
Impôt sur les bénéfices	-3 111 118	-1 994 136	-6 447 158	-6 821 298	-6 338 331
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-68 541 098	-22 715 538	36 631 552	-27 786 938	477 343
Résultat distribué				11 083 896 (*)	
3 - RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,39	0,30	-0,81	0,18	0,11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3,09	-1,02	1,65	-1,25	0,02
Dividende attribué à chaque action				0,50	
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	41	46	49	46	41
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 807 533	3 717 695	4 653 838	4 448 213	4 167 583
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 020 284	1 616 339	1 928 735	1 820 002	1 770 036

(*) le dividende de 11 083 896 euros a été prélevé sur le poste "autres réserves"

Inventaire des valeurs mobilières
détenues par le Groupe

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES PAR LE GROUPE

Chiffres en euros	Nombre de titres 31/12/09	Valeur d'achat unitaire	Valeur de marché unitaire au 31/12/2009	Provision totale au 31/12/2009	Valeur comptable nette totale au 31/12/2009	Valeur de marché totale au 31/12/2009
TITRES						
D'AUTOCONTRÔLE	22 974	17,29	5,31	276 356	120 903	121 992

Bellot Mullenbach & Associés
11, rue de Laborde
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Otor, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société recherche systématiquement, à chaque clôture, l'existence d'indicateur de perte de valeur pour les titres de participations et les créances qui s'y rattachent. Aussi, la société peut être amenée à constituer une provision pour dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre société, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des études de valeur et de détermination des dépréciations. Nous avons également vérifié que la note 1.3 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Louis Mullenbach - Eric Seyvos

Deloitte & Associés

Christophe Saubiez



Bellot Mullenbach & Associés
11, rue de Laborde
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2009

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Mise en place d'une convention de fusion d'échelle d'intérêts avec Natixis

Votre Conseil d'administration du 15 juin 2009 a autorisé la conclusion, au nom de filiales du groupe, d'une convention de fusion d'échelle d'intérêts. Votre société a ainsi conclu le 30 juin 2009 une convention de fusion d'échelle d'intérêts au terme de laquelle les positions comptables des comptes bancaires des filiales du groupe Otor chez Natixis sont consolidées à l'effet de réaliser un décompte unique d'agios.

Filiales concernées : Etuis Cognac, Otor Bretagne, Otor Dauphiné, Otor Godard, Otor Lease, Otor Papeterie de Nantes, Otor Picardie, Otor Velin.

Personne concernée : Jean-Marie Paultes

• Signature d'un avenant à la convention d'administration conclue avec le Président du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'administration du 27 août 2009 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention d'administration conclue avec le Président du Conseil d'administration le 8 juin 2006 et qui a pour objet de :

- détailler les missions que M. Rob Jan Renders accomplira au profit de la société dans le cadre de ses fonctions de Président et administrateur de la Société,
- définir les modalités de rémunération de M. Rob Jan Renders.

L'objet de cet avenant porte sur la diminution de moitié, à partir du 1^{er} juillet 2009, des honoraires perçus par le Président de votre Conseil d'administration, au titre de la convention d'administration.

Le montant versé en 2009 est de 300.000 euros (y compris retenue à la source).

Personne concernée : Rob Jan Renders.

• Engagements de caution consentis par la société au bénéfice de ses filiales

Votre Conseil d'Administration du 4 mars 2009 a autorisé l'engagement de cautions :

- en faveur d'Otor Godard dans le cadre d'un contrat de crédit-bail en refinancement d'une onduleuse pour un montant de 2 950 K€ TTC,
- en faveur d'Otor Velin dans le cadre d'un prêt auprès de la banque LCL afin de permettre le financement de tables chauffantes, pour un montant de 875 K€.

Filiales concernées : Otor Godard et Otor Velin.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2009

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009.

• Convention d'affacturage intervenue entre Otor agissant en son nom ainsi qu'en celui de ses filiales et la société Eurofactor modifiée par avenant du 2 décembre 2008

Poursuite de la convention d'affacturage signée par Otor pour le compte de certaines de ses filiales avec Eurofactor tendant à la syndication du contrat d'affacturage auprès d'un pool de factors (Eurofactor, Factorem et Factocic) pour un montant global de 100 millions d'euros.

Au terme de cette convention amendée, Otor mobilise toutes les créances françaises de certaines de ses filiales et assure pour le compte des sociétés cédantes la gestion quotidienne de cet accord ainsi que les obligations de garantie en découlant.

Les sociétés concernées par l'opération d'affacturage sont les suivantes : Etais Cognac, Otor Bretagne, Otor Dauphiné, Otor Godard, Otor Normandie, Otor Picardie, Otor Systems, Otor Velin, Normandie Ondulé.

Personne concernée : Jean-Marie Paultes

• Contrats de financement à moyen terme accordé par Otor à certaines filiales dans le cadre d'une convention de crédit intervenue entre Otor et un pool bancaire en date du 24 février 2006, modifié par avenant du 18 septembre 2007 :

Financements consentis par Otor à ses filiales pour un montant total de 58,5 millions d'euros à compter du 24 février 2006 pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt déterminé par la somme de :

- Euribor 1, 3 ou 6 mois (en fonction du taux applicable au contrat principal souscrit par Otor auprès des banques),
- de la marge applicable au contrat principal en fonction du ratio de leverage financier du groupe Otor.

Les intérêts perçus par Otor de ses filiales au titre de cette convention de financement au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 544.550 euros.

Conformément aux conditions du contrat principal souscrit entre Otor et le pool de banques, un contrat de couverture de taux d'intérêt a été souscrit par Otor.

Les coûts totaux relatifs à cette couverture de taux sont refacturés par Otor aux filiales au prorata de la part de l'emprunt de chaque filiale dans l'emprunt total de 58,5 millions d'euros souscrit par Otor.

Le montant enregistré en charge au titre de la couverture de taux en 2009 s'élève à 62 494 euros.

Filiales concernées : Etais Cognac, Otor Bretagne, Otor Dauphiné, Otor Godard, Otor Normandie, Otor Picardie, Otor Services, Otor Systems, Otor Velin et Normandie Ondulé.

Personne concernée : Jean-Marie Paultes

• Engagement de caution consenties par Otor pour garantir les engagements de certaines filiales

- au profit des Sociétés Picardie Bail, Finamur et Norbail Immobilier en garantie du paiement par Otor Picardie des loyers de crédit bail immobilier,
- au profit de Oséo Bretagne en garantie du paiement par Otor Bretagne d'un crédit-bail.

Filiales concernées : Otor Bretagne, Otor Picardie.

• Convention de gestion centralisée de trésorerie groupe et avances conditionnées

Conventions prévoyant la rémunération au taux Euribor +1% des comptes courants entre Otor et l'ensemble de ses filiales ainsi que des avances conditionnées.

Le montant net relatif à la convention de gestion de trésorerie et aux conventions d'avances conditionnées, enregistré dans les comptes de l'exercice 2009 d'Otor est un produit net de 762.381 euros.

Filiales concernées : Etais Cognac, Otor Bretagne, Otor Dauphiné, Otor Gmbh, Otor Godard, Otor Lease, Otor Normandie, Otor Papeterie de Nantes, Otor Picardie, Otor Services, Otor Suisse, Otor Systems, Otor Velin, Normandie Ondulé et Société Rouennaise de participation.

Les filiales bénéficiaires des avances conditionnées au 31 décembre 2009 sont :

- Otor Services : 10.400.000 euros (non rémunérée)
- Etais Cognac : 42.520 euros
- Otor Godard : 38.170 euros.

Personne concernée : Jean-Marie Paultes

• Convention d'assistance entre Otor et les sociétés du groupe

Poursuite de la convention d'assistance entre Otor et les sociétés du groupe Otor sous forme d'une rémunération égale aux coûts d'exploitation d'Otor majorés d'une marge de 5%.

Cette rémunération s'est élevée pour l'exercice 2009 à 12.587.379 euros.

Filiales concernées : Otor Bretagne, Otor Dauphiné, Otor Normandie, Otor Godard, Otor Papeterie de Nantes, Otor Picardie, Otor Velin, Otor Systems, Etuis Cognac, Normandie Ondulé.

Personne concernée : Jean-Marie Paultes

- Licences accordées par Otor à ses filiales sur l'ensemble de ces brevets

Cette redevance est égale à 0,5% du montant du chiffre d'affaires hors taxe réalisé.

Le montant facturé en 2009 s'élève à 126.631 euros.

Filiales concernées : Otor Bretagne, Otor Dauphiné, Otor Normandie, Otor Godard, Otor Picardie et Otor Velin.

- Accord de rétrocession aux filiales de 50% des ristournes obtenues par le service achat de la société Otor

Facturation du montant HT ristourné aux filiales.

Le montant enregistré en 2009 est de 46.149 euros.

Filiales concernées : Otor Bretagne, Otor Dauphiné, Otor Godard, Otor Normandie, Otor Picardie, Otor Velin.

Personne concernée : Jean-Marie Paultes

- Facturation par Otor Systems des frais de recherche et développement

Frais engagés par Otor Systems pour le compte d'Otor au titre des frais de développement et des brevets déposés.

Le montant facturé en 2009 est de 719.025 euros HT.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 3 mai 2010

Les Commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Louis Mullenbach - Eric Seyvos
Membres de la Compagnie
Régionale de Paris

Deloitte & Associés

Christophe Saubiez
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles



Rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du code de commerce)

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et le Groupe OTOR, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Sous la supervision du Président, les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport reposent essentiellement sur la réalisation de travaux coordonnés par la Direction financière en relation avec les principales Directions fonctionnelles et opérationnelles. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec les Commissaires aux comptes.

1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La société se réfère en matière de gouvernance d'entreprise aux recommandations Afep-Medef sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiées en octobre 2003 complétées des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées publiées en octobre 2008. Ces recommandations consolidées au sein du « Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef » sont consultables et peuvent être téléchargées à partir du site Internet : www.code-afep-medef.com

En application de l'article L.225-37 du code de commerce, ce rapport fait ci-après état des principaux points sur lesquels la société ne se conforme pas aux recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise :

Article du Code de Gouvernement d'entreprise Afep-Medef	Points de non-conformité de la société aux principes recommandés par le Code	Justification
Article 4	Le Conseil d'administration n'a pas adopté de règlement intérieur	L'adoption de règles supplétives aux lois, règlements et aux statuts de la société n'a pas été jugée utile compte tenu de la composition restreinte du Conseil.
Article 8.2	Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateurs indépendants	La composition du Conseil est représentative de la composition de l'actionnariat et semble appropriée à la dimension de la société.
Article 15	Le Conseil d'administration n'a pas mis en place de Comité des nominations	Le Conseil inscrira à l'ordre du jour de l'une de ses réunions de l'exercice 2010 la question de la transformation du Comité des rémunérations en « Comité des rémunérations et des nominations » afin de lui confier outre les pouvoirs qui lui sont actuellement dévolus, le soin de sélectionner en tant que de besoin les nouveaux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.
Article 19	Le Directeur Général de la société est salarié de OTOR SA	Le Conseil a estimé que la recommandation de cessation du contrat de travail des mandataires sociaux, qui se justifie par un niveau habituellement élevé des rémunérations, ne trouve pas à s'appliquer en l'occurrence.

2 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis mars 2005, la Présidence est dissociée de la Direction Générale. Depuis le 03 avril 2006, le Conseil d'OTOR est composé de Monsieur Rob Jan Renders, Président, MM. Franck Falezan et Jonathan Zafrani, tous deux issus de l'actionnaire majoritaire (Carlyle). Monsieur Jean-Marie Paultes, Directeur Général a été nommé administrateur le 2 mai 2006.

Un processus de simplification juridique a été enclenché depuis 2006 pour aboutir à fin 2009 à une organisation juridique composée de S.A. (OTOR, Etuis Cognac, OTOR Services et SRP), de S.A.S (OTOR Picardie) et S.A.S.U (OTOR Lease, OTOR Systems, OTOR Godard, OTOR Bretagne, OTOR Dauphiné, OTOR Velin, OTOR Normandie, Normandie Ondulé et OTOR Papeterie de Nantes).

Pour les sociétés ayant conservé la forme de Société Anonyme, la composition du Conseil d'administration est généralement la suivante :

- Le Président ou le Président - Directeur Général de la filiale, responsable de l'activité de la filiale et de ses performances,
- Le Directeur Général et le Directeur Financier d'OTOR SA.

Dans quelques filiales, la Présidence est dissociée de la Direction Générale ; dans certains cas, le Conseil d'administration inclut des membres, issus ou non du Groupe, qui apportent une compétence particulière liée à la spécificité de l'activité de la société concernée.

Pour les sociétés ayant adopté la forme de Société par Actions Simplifiée, les organes d'administration et de gestion s'organisent autour d'un Président (dans tous les cas, le Président est OTOR SA en tant que personne morale, représenté par le responsable de la filiale) et d'un Comité Stratégique dont les membres sont : le responsable de la filiale, le Directeur Général, le Directeur Financier d'OTOR SA et, dans certains cas, les responsables d'établissements secondaires de la filiale concernée.

En 2008, les papeteries du Doubs, de St Michel et de Nantes, préalablement établissements respectivement de OTOR Velin, OTOR Dauphiné et OTOR Normandie ont été filialisées. En 2009, les papeteries de St Michel et du Doubs ont été respectivement cédées en juillet et octobre.

2.2 ORGANISATION DES RÉUNIONS

Le Conseil d'administration d'OTOR SA se réunit à une fréquence de 5 à 6 fois par an ; une convocation écrite est adressée une

dizaine de jours avant la séance du Conseil et au minimum 3 jours avant ; des dossiers de travail sont envoyés aux administrateurs pour leur permettre de préparer cette réunion.

En 2009, le Conseil d'OTOR s'est réuni 5 fois. Tous les administrateurs participent régulièrement aux Conseils d'OTOR ; pour ce qui est des filiales, le taux d'absentéisme a été quasiment nul (à quelques exceptions près) au cours de l'exercice 2009.

2.3 THÈMES ABORDÉS PAR LES CONSEILS D'OTOR ET DES FILIALES D'OTOR SA

Les thèmes principaux abordés par le Conseil d'OTOR sont les suivants :

- Arrêtés des comptes sociaux et consolidés,
- Budget,
- Reporting mensuel,
- Situation du marché et du Groupe,
- Opérations impactant le périmètre du groupe
- Autorisations de financements et des garanties afférentes,
- Autorisations d'engagements d'Investissements,
- Entretien et location,
- Environnement et développement durable,
- Recherche et développement,
- Evolution du personnel,
- Normes ISO.

Les thèmes identiques sont abordés lors des Conseils des différentes filiales d'OTOR SA. En outre, le Conseil d'OTOR SA examine les communiqués financiers ainsi que les projets de présentations des résultats à l'ensemble de la communauté financière.

2.4 EVENTUELLES LIMITATIONS DES POUVOIRS DES PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENT-DIRECTEURS GÉNÉRAUX DANS LES FILIALES AYANT LA FORME DE SOCIÉTÉ ANONYME

Au sein d'OTOR SA, le Directeur Général et le Directeur Financier ne sont autorisés à signer les cautions, avals ou garanties que dans la mesure où ceux-ci ont été approuvés préalablement par le Conseil d'administration. Statutairement, le Directeur Général et le Directeur Financier peuvent engager la société sur tous les autres sujets ; en pratique les décisions majeures ou stratégiques (par exemple : les budgets consolidés, les programmes d'investissements, acquisitions, etc.) sont toujours soumises à l'approbation du Conseil. Dans les filiales, le Conseil limite les pouvoirs des Présidents - Directeurs Généraux conformément aux procédures définies par le Groupe.

2.5 EVENTUELLES LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT DANS LES FILIALES AYANT LA FORME DE SAS

Dans les filiales ayant adopté la forme de SAS, chacun des membres du Comité Stratégique a le pouvoir :

- d'opérer les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns,
- d'examiner les livres et registres de la Société,
- de se réunir avec le Président et tout dirigeant afin de le (les) consulter et de le (les) conseiller sur les affaires de la Société,
- de valider les budgets prévisionnels.

De plus, le Président de la SAS (ou son représentant) doit soumettre à l'autorisation préalable du Comité Stratégique les opérations suivantes :

- investissements supérieurs à un certain seuil (défini statutairement),
- ouverture et fermeture de comptes bancaires,
- emprunts, sauf intra-groupe,
- prêts excédant un certain seuil (défini statutairement), sauf intra-groupe,
- recrutement, licenciement, formation et rémunération des cadres,
- achat et vente d'immobilisations excédant un certain seuil (défini statutairement),
- location de matériels d'une valeur supérieure à un certain seuil (défini statutairement),
- contrats non-usuels et/ou contrats avec conseils en organisation,
- politique d'achat de matières premières et d'énergie.

3 LE CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

Le contrôle interne est l'ensemble des dispositions incluses dans le Groupe et dans ses procédures, dont l'objet est de donner une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- La protection du patrimoine de l'entreprise,
- La régularité, l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations,
- La fiabilité et la qualité de l'information comptable et financière,
- L'application des directives et le respect des lois et des réglementations,

Le système de contrôle interne vise, entre autres, à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable, financier et juridique. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.1 L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Chacun, au sein du Groupe OTOR (le Conseil d'administration, la Direction Générale, les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles, les Collaborateurs), est responsable de manière continue de la mise en oeuvre de son contrôle interne et de son efficacité.

Un clair partage des responsabilités au sein des Départements et Directions de l'entreprise est la base du contrôle interne. Ainsi, les processus clés de décision ont été redéfinis dans le cadre de la nouvelle organisation et communiqués au sein de l'entreprise afin de clarifier les rôles et pouvoirs de chacun.

3.2 PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

La démarche d'identification des risques opérationnels, entreprise par le Groupe OTOR au cours de l'exercice 2008, a permis d'établir une cartographie de ces risques et des réponses mises en place par les sociétés du Groupe pour les prévenir et en limiter l'impact potentiel sur le Groupe. Cette cartographie a été présentée et approuvée par le Comité d'audit du Groupe OTOR. Elle a aussi été communiquée aux Commissaires aux comptes.

3.3 LES SYSTÈMES D'INFORMATION COMPTABLES ET FINANCIERS

Sous l'impulsion de la nouvelle Direction Générale, le Groupe OTOR s'est engagé dans la modernisation de ses Systèmes d'Information :

- Système de gestion opérationnelle,
- Système d'information comptable et financier des filiales et de la maison mère,
- Systèmes de reporting.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'harmonisation des méthodes comptables, financières et de gestion et de la fiabilisation des processus de production et de traitement de l'information comptable et financière au sein du Groupe OTOR.

Le déploiement du nouveau système comptable (SAGE) est pratiquement achevé au 31 décembre 2009. OTOR Systems et les sociétés gérées par le siège (OTOR SA et OTOR Lease) basculeront sous ce nouveau système en 2010.

En ce qui concerne le déploiement d'un logiciel unique de gestion commerciale et des stocks, les sites pilotes sont opérationnels au 31 décembre 2009. Les besoins en développements spécifiques aux métiers du Groupe OTOR ont entraîné le report des déploiements restants sur 2010.

3.4 LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

3.4.1 LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président et la Direction Générale sont directement responsables du système de contrôle interne et il leur appartient de s'assurer que les procédures de contrôle interne sont conçues et mises en œuvre de façon efficace dans le Groupe. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, sur la base des travaux menés depuis 2003 et avec la définition et le lancement du programme d'amélioration du contrôle interne, la Direction Générale a pu s'assurer auprès des Directions des filiales du respect des procédures majeures de contrôle interne au cours de l'exercice 2009.

3.4.2 LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration du 3 avril 2006 a décidé la mise en place d'un Comité d'Audit dont la composition est la suivante :

- Jonathan Zafrani, Président du Comité d'audit, administrateur de OTOR SA,
- Laurent Jacquemin, Directeur Administratif et Financier d'OTOR SA, non-administrateur.

Le rôle du Comité d'audit est d'assister le Conseil d'administration sur les points suivants :

- exhaustivité, qualité et exactitude des états financiers et de l'information financière,
- procédures de contrôle interne y compris celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du Groupe,
- travaux des Commissaires aux comptes.

Les comptes du Groupe pour l'exercice 2009 ont donné lieu à une revue par le comité d'audit le 15 avril 2010. Ont également participé à ce Comité Monsieur Rob Jan Renders, Président du Conseil d'administration de Otor SA, et Monsieur Jean-Marie Paultes, Directeur Général de Otor SA.

3.4.3 AUDIT INTERNE

Un poste d'auditeur interne Groupe a été créé courant 2009. Ce poste est rattaché à la Direction Financière et au Comité d'audit.

Sa mission est de coordonner le suivi et le respect des procédures de contrôle interne au sein du Groupe et de déployer un outil permettant de planifier et affecter les activités de contrôle interne ainsi que de collecter et assurer une revue des travaux réalisés, des conclusions apportées et des éventuels plan d'action envisagés.

3.4.4 LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration du 2 mai 2006 a décidé de la mise en

place d'un Comité des rémunérations, ce Comité est composé comme suit :

- Monsieur Rob Jan RENDERS, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Jonathan ZAFRANI, administrateur.

Le rôle du Comité des rémunérations est de proposer des critères objectifs pour les rémunérations que doivent recevoir les membres du Conseil et ceux du management, dans le but d'adapter les rémunérations, en baisse ou en hausse, aux performances réalisées par les dirigeants au profit des actionnaires.

Les cadres concernés sont répartis en 3 groupes :

- les cadres dirigeants : pour lesquels les objectifs retenus sont les flux de trésorerie du Groupe et l'EBE,
- les cadres commerciaux : selon la structure dont dépendent les cadres commerciaux et les produits qu'ils doivent promouvoir, les objectifs correspondent au développement attendu des produits et des marges,
- les cadres administratifs : chaque cadre a reçu un courrier individuel indiquant ses objectifs personnels et les montants des primes qu'il peut recevoir. Chaque cas est individuel et dépend de sa fonction (Finance, Ressources Humaines, Qualité, Etudes...).

3.5 LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE FINANCIER

3.5.1 ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE AU SEIN DES FILIALES

Les fonctions finances et contrôle de gestion sont placées sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière du Groupe ; la Direction Financière du Groupe supervise la Direction Comptable et Fiscale ainsi que les fonctions trésorerie et financement. La diffusion des procédures aux filiales se fait par des notes aux Présidents du Conseil d'administration pour les Sociétés Anonymes et aux Présidents du Comité Stratégique pour les Sociétés par Actions Simplifiées, ainsi qu'aux responsables administratifs et financiers. L'application et le respect de ces procédures sont de la responsabilité de chaque responsable comptable de filiale qui rend compte au Président du Conseil d'administration pour les Sociétés Anonymes ou au Président du Comité Stratégique (dans les SAS) mais aussi à la Direction Financière du Groupe.

3.5.2 ORGANISATION DES PROCÉDURES D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen et du Parlement Européen, relatif à l'application des normes comptables internationales IFRS, adopté le 19 juillet 2002, le groupe OTOR dont les actions sont cotées au compartiment C d'Euronext Paris, prépare, à compter des exercices ouverts à

partir du 1^{er} janvier 2005, ses états financiers consolidés selon les normes comptables internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2008, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2008, à l'exception des points dans l'Annexe des comptes consolidés et qui concernent des normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les vérifications et les contrôles, pour sécuriser l'homogénéité des comptes intégrés dans la consolidation, sont placés sous la responsabilité de la Direction Comptable et Fiscale du Groupe. Ces contrôles ont été formalisés en conformité avec les nouvelles procédures d'arrêtés des comptes prévues dans le plan d'amélioration du contrôle interne.

Le groupe a décidé, depuis le 30 juin 2006, d'externaliser la production des comptes consolidés. Cette externalisation a pour objectif de réduire les délais de clôture, tant pour les comptes sociaux des filiales que pour les comptes consolidés, et de permettre une communication plus rapide de l'information comptable et financière au marché tout en assurant le respect des délais légaux. Les opérations de préparation des comptes consolidés ont été confiées à une équipe expérimentée disposant d'une pratique effective des normes IFRS et s'appuyant sur des spécialistes en matière de doctrine comptable.

Enfin le Groupe a confié, début 2007, à des intervenants externes la mission de mettre à jour et de formaliser les procédures comptables, de clôture des comptes et de préparation des dossiers d'audit. Cette mission a atteint ses objectifs fin 2008. Le suivi de la mise en œuvre de ces procédures est réalisé depuis 2009 par l'audit interne Groupe.

3.5.3 ORGANISATION DES PROCÉDURES DE REPORTING

Dans le cadre du reporting mensuel, les différentes filiales envoient au département gestion du siège des suivis de gestion qui ont pour but de permettre aux dirigeants du Groupe et des filiales de disposer d'indicateurs de pilotage de l'activité. Plus spécifiquement, des liasses de gestion sont remontées et analysées mensuellement par les directions locales et centrales. En outre, un suivi de l'évolution de la dette est effectué de manière très régulière.

Le programme d'amélioration continue du contrôle interne a permis de renforcer la cohérence des données issues des liasses de gestion mensuelles avec les informations de la consolidation comptable. Les budgets des filiales du Groupe sont établis chaque année en octobre/novembre par la Direction de chaque unité et les principaux responsables et sont présentés pour accord à la Direction Générale du Groupe en décembre. En outre, des révisions budgétaires ont lieu en avril et septembre de chaque année. Le budget et les révisions budgétaires sont comparés mensuellement aux réalisés et les écarts les plus significatifs sont analysés.

L'ensemble de ces dispositifs permet à la Direction de disposer d'un niveau de confort sur les comptes important et en constante amélioration.

3.5.4 AUTRES ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE

Tous les actionnaires ont droit d'assister aux assemblées générales, dont les règles de fonctionnement sont fixées aux articles 16-1 à 6 des statuts de la Société.

L'ensemble des informations prévues à l'article L-225-100 du Code de Commerce et susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, tel que précisé à l'article L 225-100-3, est inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

4. LES ORGANES DE CONTRÔLE EXTERNES AU GROUPE

Au 31 décembre 2009, le Groupe OTOR est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris Compartiment C. Il est de ce fait soumis à des exigences importantes et à des structures de contrôle réglementaires.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes exercent une mission de contrôle classique au sein du Groupe et effectuent leurs travaux en co-commissariat dans la holding du Groupe et dans certaines filiales. Ils participent à l'identification de points d'amélioration qui sont mis en œuvre par la société dans des délais raisonnables.

Début 2010, la société OTOR a souhaité demander son transfert de cotation d'Euronext C vers Alternext. Les administrateurs de la société considèrent que ce transfert sur Alternext est opportun car ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire et d'obligations d'information financière plus adaptés aux PME. Ce projet a été soumis à l'Assemblée Générale ordinaire du 17 mars 2010 qui l'a approuvé. Le Conseil d'administration a ensuite décidé de la mise en œuvre de la procédure de transfert de marché auprès de NYSE-Euronext. Sous réserve de la décision d'Euronext, le transfert pourrait être effectif à compter de la fin mai.

Rob Jan Renders
Président du Conseil d'administration - OTOR SA

Bellot Mullenbach & Associés
11, rue de Laborde
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration (article L.225-235 du code du commerce)

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Otor et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-Louis Mullenbach - Eric Seyvos

Deloitte & Associés

Christophe Saubiez



Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion du rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Puteaux, le 20 avril 2010.

Jean-Marie Paultes
Directeur Général

Attestation des personnes
physiques responsables

Honoraires des commissaires aux comptes

TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX - ART. L221-1-2 du règlement général de l'AMF

BELLOT, MULLENBACH ET ASSOCIES

montants en milliers d'euros (a)	montants (HT) 2008	montants (HT) 2009	% 2008	% 2009
AUDIT				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels de consolidés (b)				
• émetteur	470	333	30,8%	31,2%
• filiales intégrées globalement	153	122	10,0%	11,4%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (c)				
• émetteur	4	0	0,3%	0,0%
• filiales intégrées globalement	6	2	0,4%	0,2%
<i>sous-total</i>	633	457	41,5%	42,8%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT (d)				
- juridique, fiscal, social				
- autres				
<i>sous-total</i>				
TOTAL	633	457	41,5%	42,8%

(a) concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre de l'exercice comptable prises en charge au compte de résultat

(b) y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes

(c) cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions de l'article 23 et de l'article 24 du code de déontologie

(d) il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés

DELOITTE ET ASSOCIES

montants en milliers d'euros (a)	montants (HT) 2008	montants (HT) 2009	% 2008	% 2009
AUDIT				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels de consolidés (b)				
• émetteur	598	371	39,2%	34,7%
• filiales intégrées globalement	139	168	9,1%	15,7%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (c)				
• émetteur	20	0	1,3%	0,0%
• filiales intégrées globalement	18	2	1,2%	0,2%
<i>sous-total</i>	775	541	50,8%	50,7%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT (d)				
- juridique, fiscal, social				
- autres				
<i>sous-total</i>				
TOTAL	775	541	50,8%	50,7%

(a) concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre de l'exercice comptable prises en charge au compte de résultat

(b) y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes

(c) cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions de l'article 23 et de l'article 24 du code de déontologie

(d) il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés

DURAND ET ASSOCIES

montants en milliers d'euros (a)	montants (HT) 2008	montants (HT) 2009	% 2008	% 2009
AUDIT				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels de consolidés (b)				
• émetteur				
• filiales intégrées globalement	107	69	7,0%	6,5%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (c)				
• émetteur				
• filiales intégrées globalement	10	1	0,7%	0,1%
<i>sous-total</i>	117	70	7,7%	6,6%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT (d)				
- juridique, fiscal, social				
- autres				
<i>sous-total</i>				
TOTAL	117	70	7,7%	6,6%

(a) concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre de l'exercice comptable prises en charge au compte de résultat

(b) y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes

(c) cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions de l'article 23 et de l'article 24 du code de déontologie

(d) il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés

Texte des résolutions soumises
à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
du 29 juin 2010

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'administration,
- du rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne,
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne,
- des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009,

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 477.343 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat net de l'exercice écoulé, soit le bénéfice net comptable de 477.343 euros au solde du report à nouveau.

- Rappel du report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent < 92 181 922 > euros
- Affectation du résultat de l'exercice au compte de report à nouveau 477 343 euros
- Après affectation, le solde du report à nouveau s'élèvera à < 91 704 579 > euros

L'Assemblée prend acte qu'un dividende a été mis en distribution au titre de l'affectation des résultats de l'exercice 2007 pour un montant de 11.083.896 euros, et qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des exercices 2006 et 2008

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance :

- du rapport sur la gestion du Groupe contenu dans le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009,

Approuve lesdits comptes consolidés du groupe Otor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, lesquels font apparaître un résultat net consolidé positif de 2.163 milliers d'euros (dont 2.162 milliers d'euros part du Groupe). Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 à L.225-42 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'administration ainsi qu'à chaque Administrateur quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Franck Falézan, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marie Paultes, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rob Jan Renders, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jonathan Zafrani, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

DIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de nommer :

- En qualité de nouveau co-Commissaire aux comptes titulaire, la société Auditeurs et Conseils Associés dont le siège social est situé au : 33, rue Daru – 75008 Paris, représentée par Monsieur Olivier Lelong, pour la durée légale et statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appeler à statuer sur les comptes 2015, et ce, en remplacement de la société Bellot Mullenbach & Associé.
- En qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, la société Pimpaneau & Associés dont le siège social est située au 23, rue Paul Valéry – 75116 Paris pour la durée légale et statutaire de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 et ce, en remplacement de Monsieur Pascal de Rocquigny.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôt et de publication légales.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire, s'il n'est lui-même actionnaire, ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de commerce il est justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire Caceis Corporate Trust, 14, Rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers en annexe du formulaire unique de demande de carte, de vote par correspondance ou par procuration, établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 heure (heure de Paris).

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : soit adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, soit donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, soit voter par correspondance.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes peuvent être adressés à tout actionnaire en faisant la demande par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de Caceis Corporate Trust, 14, Rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9, au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale à la Société ou chez Caceis Corporate Trust, 14, Rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Tous les documents qui d'après la loi doivent être communiqués aux Assemblées générales sont tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de Caceis Corporate Trust, 14, Rue Rouget de l'Isle, 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9.

Nous vous prions d'agréer, chers actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration



S.A. au capital de 22 167 792 euros - SIREN 775 563 356 RCS Paris

Siège social : 8, Terrasse Bellini - 92800 Puteaux
Tél. : +33 (0)1 49 01 48 48 - Fax : +33 (0)1 47 78 96 30

Email : otor@otor.com - Site web : www.otor.com

